

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Samedi 19 décembre 1998, à 8 h

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Didier Burkhardt, Roger Deneys, Michel Ducret et M^{me} Françoise Pellet Erdogan.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Pierre Muller, vice-président, M. Alain Vaissade, M^{me} Jacqueline Burnand et M. Michel Rossetti, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 9 décembre 1998, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 19 décembre 1998, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord vous dire bonjour. Le Conseil administratif *in corpore* souhaite que cette journée se déroule sous les meilleurs auspices. Quoiqu'il en soit, j'ai une communication de la plus extrême importance à vous transmettre. Je ne sais pas si vous avez lu la *Feuille d'avis officielle* d'hier. Si ce n'est pas le cas, je vous lis l'article qui concerne la modification d'une loi. Il s'agit de l'article 74 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. L'alinéa 6 suivant a été ajouté à cet article: «En approuvant le budget, le Conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixée par le maire ou le Conseil administratif sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement. L'emprunt ne peut être considéré comme une couverture financière.» L'arrêté du Conseil d'Etat précise: «La loi ci-dessus est promulguée pour être exécutoire dans tout le canton dès le lendemain de la publication du présent arrêté.» Cette loi a été promulguée hier et est entrée en vigueur dès ce matin.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous informe que pour notre première pause, de 9 h 30 à 10 h, nous sommes invités au Café des Armures pour le café et les croissants, lesquels nous sont offerts par le Café.

A 18 h, nous fêterons l'Escalade. A cette occasion, la Chorale municipale nous offrira une aubade, dans cette salle. Nous resterons donc dans cette salle, la chorale viendra, chantera et, ensuite, nous irons avec elle fêter l'Escalade. Un apéritif sera servi dans la salle des pas perdus.

Nous saluons la présence, dans le bureau à côté de la salle des pas perdus, des fonctionnaires – invisibles, mais bien présents et très utiles – qui vont effectuer tous les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions. Il s'agit de M. Jean Erhardt, secrétaire général, M. Eric Hermann, directeur du département des finances, M^{me} Sylvie Fontaine, cheffe du Service du budget, M. François Pasteur, collaborateur du Service du budget, M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité, et M^{me} Françoise Sapin, cheffe du Service du contrôle financier.

Les motions, résolutions, etc., qui seront déposées aujourd'hui seront portées à l'ordre du jour du mois de février.

Je dois vous lire une lettre du conseiller administratif concernant la motion N° 358 de M^{mes} Ecuivillon, Billaud, de Candolle, Hämmerli-Lang, Cretignier,

MM. Perler, Pilly et Savary intitulée: «Conseil municipal et Soudan, cœur à cœur». Je demande à la secrétaire, M^{me} Cretignier, de lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Monsieur le président,

Notre Conseil a le plaisir de vous informer qu'il donne suite volontiers au souhait du Conseil municipal de verser à la Chaîne du Bonheur, en faveur de l'action «La Faim au Soudan», le solde du crédit de 15 000 francs, mis à sa disposition pour sa course annuelle qui a eu lieu le 19 septembre 1998.

Le montant non utilisé, qui s'élève à 6809,50 francs, sera donc versé sans délai à cette œuvre humanitaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil administratif

Jean Erhardt
Secrétaire général

Pierre Muller
Vice-président

Le président. D'autre part, nous avons des lettres qui concernent des points particuliers du budget, nous les lirons en temps opportun.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1999 (N° 384 A/B)¹.

A. Rapporteur général: M. Antonio Soragni.

1. Introduction

La commission des finances, sous la présidence de M. Daniel Sormanni, s'est réunie à 9 reprises, depuis le 14 septembre 1998, date à laquelle M. Pierre Muller,

¹ Rapport à l'appui, 1077. Commission, 1194.

conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de M. Eric Hermann, directeur des finances, et de M. Jean Erhardt, secrétaire général, lui ont présenté les grandes lignes du projet de budget 1999. La commission a reçu le mandat d'étudier le projet de budget 1999 lors de la séance plénière du Conseil municipal du 29 septembre 1998.

Pendant ses travaux, la commission des finances avait la composition suivante: M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG), MM. Alain Comte (AdG), Jean-Marc Froidevaux (L), Sami Kanaan (S), André Kaplun (L), Bernard Lescaze (R), Pierre Losio (Ve), Jean-Pierre Lyon (AdG), Jan Marejko (L), Gilbert Mouron (R), Robert Pattaroni (DC), Jean-Luc Persoz (L), Jean-Charles Rielle (S), Antonio Soragni (Ve), Daniel Sormanni (S).

La procédure d'étude du budget reste inchangée depuis l'année dernière. Ce sont les commissions spécialisées qui rédigent les sous-rapports sur les différents départements; la commission des finances rédigeant, quant à elle, le sous-rapport concernant le département des finances et le présent rapport général.

Il faut remercier M^{mes} Andrée Privet, Inès Suter-Karlinski et Marie-Cécile Vérollet, qui ont rédigé les notes de séance indispensables à la rédaction de ce rapport.

Désignation des rapporteurs

- Rapporteur général: M. Antonio Soragni (Ve).
- Rapporteurs spécialisés:
- Département des finances et de l'administration générale: M. Sami Kanaan (S).
- Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie: M. Roberto Broggin (Ve).
- Département des affaires culturelles: M. Georges Breguet (Ve).
- Département des sports et de la sécurité: M. Jean-Charles Rielle (S).
- Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement: M^{me} Hélène Ecuyer (AdG) - Rapport de majorité;
M. Didier Bonny (DC) - Rapport de minorité.
- Direction des systèmes d'information: M. Pierre Reichenbach (L).

2. Plan du rapport général

1. Introduction	1
2. Plan du rapport général	2

3. Présentation du budget 1999	2
3.1 Quelques remarques préliminaires	2
3.2 Présentation générale	4
3.3 Options du Conseil administratif.....	5
3.4 18 ^e budget financier quadriennal	6
3.5 Analyse du projet de budget	12
3.5.1 Revenus	12
3.5.2 Charges	13
3.5.3 Investissements	16
4. Position des partis à l'entrée en matière	16
5. Rapports des commissions spécialisées	20
Commission des finances p. 20, de l'informatique et de la communication p. 31, des travaux p. 71, des beaux-arts p. 85, des sports et de la sécurité p. 164, sociale et de la jeunesse (majorité) p. 216, (minorité) p. 241.	
6. Modifications du budget par le Conseil administratif	247
7. La question des amortissements	249
8. Amendements des commissions au projet de budget	256
9. Récapitulation des modifications apportées au projet de budget 1999	263
10. Position des partis	270
11. Votes des arrêtés	272

3. Présentation du projet de budget 1999

3.1 Quelques remarques préliminaires

Le projet de budget n'a pu être déposé qu'après que le Conseil d'Etat ait terminé les négociations entamées avec les partis politiques, les communes et les partenaires sociaux, dans le cadre de la table ronde sur les finances cantonales. Il était en effet indispensable d'attendre les propositions définitives du Conseil d'Etat et d'en mesurer les effets sur les finances de la Ville.

Il s'avère que les résultats des négociations de la table ronde n'auront pas d'effets notoires sur les finances de la Ville hormis une incidence sur les intérêts payés par la Ville, puisqu'elle devra financer une part prépondérante (environ 15 millions) du capital de dotation des TPG. Capital qui rapportera également des intérêts créditeurs.

Bien que le sujet n'ait pas été discuté lors de la table ronde, les difficultés dans lesquelles se débat le Canton ont eu une conséquence indirecte importante pour la Ville: elles ont mis un terme à la longue négociation sur le financement

de l'OSR entre la Ville et l'Etat. Cette négociation, qui était très avancée, prévoyait que l'Etat allait contribuer seul au financement de l'OSR. La Ville, en contrepartie, allait reprendre à sa charge certains subventionnements culturels assumés jusque-là par le Canton, mais surtout elle allait pouvoir, par ce transfert, résorber le déficit structurel du Grand Théâtre en augmentant sa subvention.

Les grands espoirs qui avaient été placés dans les bénéfices de la SECSA pour le financement d'un fonds culturel doivent être revus à la baisse. L'autorisation d'augmenter le nombre de machines à sous n'a en effet pas été accordée par la Confédération. Il est possible qu'un tel fonds voit le jour, mais il est prématuré d'en prévoir le montant et l'affectation. Il n'a pas été intégré dans le présent projet de budget.

Un prélèvement de 2,6 millions a été effectué sur le legs Zell, qui ne peut être utilisé qu'à des buts sociaux.

Le Grand Conseil (FAO du 23 octobre 1998) a modifié l'article 74 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 en ajoutant un article 6 (nouveau) dont la teneur est la suivante:

«En approuvant le budget, le Conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixée par le maire ou le Conseil administratif sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement. L'emprunt ne peut être considéré comme une couverture financière.»

Le délai référendaire expire le 16 décembre 1998.

Cette modification de la loi sur l'administration des communes sera donc effective au moment du vote du budget municipal de la Ville de Genève le 19 décembre 1998. C'est ce que nous a affirmé M. J. Suter, directeur de la surveillance des communes.

3.2 *Présentation générale*

A. Budget de fonctionnement:

Total des revenus nets	698 938 805
Charges	684 850 969
Amortissements	65 366 217

Excédent de charges présumé	51 278 381
-----------------------------	------------

B. Budget des investissements

Total des charges brutes	136 610 479
Total des revenus	3 910 479

Investissements nets présumés	132 700 000
-------------------------------	-------------

C. Financement des investissements

Investissements nets présumés	132 700 000
Autofinancement total	– 14 087 836

Insuffisance de financement à couvrir par des nouveaux emprunts 118 612 164

Le Conseil administratif a présenté pour la sixième année consécutive un budget de fonctionnement déficitaire. La loi sur l'administration de communes, qui impose de présenter un budget équilibré, prévoit également la possibilité de demander une dérogation à la loi au Conseil d'Etat, ce qui a été fait. Cette dérogation, qui consiste à pouvoir présenter un budget avec un excédent de charges, sans pour autant augmenter la fiscalité, est accordée sous trois conditions, à savoir:

1. Le déficit doit être limité au maximum aux amortissements totaux. Pour l'année 1999, il doit être inférieur à 65 366 217 francs.
2. La commune doit avoir une fortune nette lui permettant d'absorber le déficit en question.
3. La Ville s'engage, au moyen d'un plan financier, au retour à l'équilibre au bout de 4 ans. Pour les communes dont le budget de fonctionnement est supérieur à 500 millions de francs, ce qui est le cas de la Ville, l'Etat peut prolonger ce délai de 4 ans supplémentaires. Nous sommes dans ce délai supplémentaire.

La première de ces conditions est respectée, puisque le déficit prévu par le présent budget est de 51 278 381 francs. La deuxième condition est également respectée, puisque la fortune nette de la Ville s'élèvera, au 31 décembre 1999, à environ 55 047 734.83 francs. La troisième condition n'est pas totalement remplie, puisque dans le 18^e budget financier quadriennal, s'étalant de 1999 à 2002, la Ville de Genève prévoit bien un retour à l'équilibre en 2001 mais également un déficit, certes faible, de 2,9 millions pour la quatrième année soit en 2002.

On peut donc affirmer que les conditions requises par la loi ne sont pas totalement respectées, mais que l'écart est maintenu à l'intérieur des marges d'erreur inhérentes à tout plan financier et que, par conséquent, ce budget est totalement acceptable du point de vue de l'esprit de la loi.

3.3 Options du Conseil administratif

Les options fondamentales retenues par le Conseil administratif pour l'établissement du projet de budget sont les suivantes:

1. maintien des centimes additionnels à 45,5 (chiffre inchangé depuis 1984);
2. limitation du déficit à 51 millions de francs;
3. maintien des charges de fonctionnement directes (sans les amortissements) au niveau des comptes 1997.

	<i>Options du CA</i>	<i>Projet de budget</i>
1. Centimes additionnels	45,5	45,5
2. Déficit	51 000 000	51 278 381
3. Maintien des charges	< 675 143 978	684 850 969

Si les deux premières options ont bien été respectées par le Conseil administratif, la troisième ne l'est pas; en effet, les charges de fonctionnement, sans les amortissements, dans le projet de budget 1999, dépassent de 9,7 millions (1,4%) les charges de fonctionnement de 1997.

Les autres options concernent:

Le personnel:

- gel des annuités ordinaires et extraordinaires, de la progression du 13^e salaire et des promotions, conformément aux accords passés avec le personnel,
- diminution de la masse salariale de 2,3%, ce qui correspond à une diminution de 50% des postes vacants.

Biens, services et marchandises (groupe 31):

- maintien au niveau des charges réelles 1997, à l'exception de quelques cas particuliers.

Subventions et allocations:

- augmentation de l'aide personnalisée aux locataires;
- augmentation du budget de la petite enfance.

Investissements:

- à hauteur de 132,7 millions, en augmentation de 14,5 millions par rapport à 1998.

3.4 18^e budget financier quadriennal

Le 18^e budget financier quadriennal a été élaboré en adoptant les options de base suivantes:

1. Maintien du nombre des centimes additionnels à 45,5.
2. Mise en œuvre progressive de différentes réformes prévues dans le rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration communale, à savoir:
 - départs à la retraite anticipée. Cette mesure pourrait concerner environ 80 collaborateurs;
 - regroupement de certains ateliers.

3. Poursuite des études en vue de clarifier les compétences entre la Ville, l'Etat et les communes:
 - restructurations dans le domaine de la sécurité au sens général;
 - création d'une fondation culturelle cantonale qui aurait la charge du financement de l'OSR, de la BPU et du GTG;
 - création d'une fondation pour l'aménagement du territoire.

Les économies que pourraient générer toutes ces restructurations et clarifications de compétences entre la Ville de Genève, les communes et le Canton sont pour l'instant potentielles, leur intégration dans l'élaboration du 18^e budget financier quadriennal relève, certes, de la part du Conseil administratif, de la volonté d'aboutir dans les négociations qu'il entreprend, mais également de l'acte de foi; car rien pour l'instant ne pourrait obliger d'autres collectivités publiques à intervenir dans le financement des institutions municipales de la Ville de Genève.

Les paramètres utilisés par le Conseil administratif pour l'établissement des budgets quadriennaux reposent sur les hypothèses suivantes:

	1998	2002
1. Evolution des impôts:	de – 0,06%	à 4,5%
2. Taux d'inflation	0,5%	2,5%
3. Taux d'intérêts des emprunts		
court terme	2,0%	4,0%
long terme	3,5%	4,5%

Des variations même minimales de ces paramètres influenceront les budgets futurs.

Sur la base de ses options et hypothèses, les résultats prévisionnels pour les quatre prochaines années sont les suivants:

Année		Résultat (millions)	% des charges
1999	excédent des charges	51,3	6,8
2000	excédent des charges	27,9	3,7
2001	excédent des charges	0,0	0,0
2002	excédent des charges	2,9	0,4

3.5 *Analyse du projet de budget*3.5.1 Revenus

Les revenus diminuent de 5,1 millions par rapport aux comptes 1997, cette diminution est due essentiellement au chapitre «Revenu des biens» (– 13,8 millions), mais, si l'on retranche les revenus exceptionnels dus à la vente des actions Swissair et à la récupération de la créance liée aux abattoirs, cette diminution n'est plus que de 0,2 million.

Il est à relever que ces mêmes revenus augmentent par rapport au budget 1998 de 25,9 millions, ce qui pour le Conseil administratif est la traduction de l'amélioration des indicateurs de croissance qui annoncent une reprise économique très marquée. Cette reprise résulte des analyses des prévisions de différents instituts spécialisés, qui viennent confirmer les travaux du groupe de prévision fiscale.

Impôts (Groupe 40)

La perception des impôts s'améliore par rapport aux comptes 1997 de 13,7 millions, alors qu'elle s'améliore de 20,35 millions par rapport au budget 1998.

Les comparaisons s'établissent de la manière suivante (en millions de francs):

	<i>Comptes 97</i>	<i>P.B. 98</i>	<i>P.B.99</i>	<i>Ecart PB99-C97</i>	<i>Ecart PB99-PB98</i>
P.P	346,1	336,5	351,5	5,4	15,
P.M	96,2	99,9	104,6	8,4	4,7
Taxe professionnelle	61,6	60,8	61,2	–0,4	0,4
Impôts sur chiens	0,	0,	0,25	0,25	0,25
Total	503,9	497,2	517,6	13,7	20,35

L'impôt sur les chiens décidé par le Conseil municipal lors du vote du budget 1998 a dû être reporté en 1999 pour des raisons techniques de perception. Il rapportera vraisemblablement 250 000 francs et non 500 000 francs comme l'avait chiffré le Conseil municipal.

On peut relever que depuis 1992 les impôts encaissés ont toujours été inférieurs aux impôts budgétisés. La prévision du Conseil administratif est donc à prendre avec une certaine circonspection. A titre de rappel, pour l'année 1997 l'écart entre les impôts budgétisés et les impôts encaissés était de 42,4 millions.

Le Conseil administratif affirme que les hypothèses sont conformes aux dernières estimations du groupe de prévision fiscale et du modèle statistique du professeur Carlevaro, appliqué à la Ville comme au Canton, et que depuis 1998 ces données sont beaucoup plus fiables.

Cela semble confirmé par les prévisions du budget 1998 actualisé qui font apparaître 504,2 millions de rentrées fiscales, chiffre qui est en progression, pour la première fois depuis 1992, par rapport au budget initial d'environ 7 millions.

La tourmente financière que nous venons de traverser n'aura pas d'incidence sur ces prévisions assure le Conseil administratif.

Les centimes additionnels restent fixés à 45,5, le rendement d'un centime additionnel en 1999 est estimé à 9,852 millions en augmentation par rapport à l'estimation au projet de budget 1998 qui était de 9,652 millions (2%) et en augmentation également par rapport au rendement effectif du centime en 1997 qui a été de 9,578 millions (2,9%).

Cette amélioration découle de la croissance estimée du PIB et de l'inflation.

Il faut relever que ce jugement n'est pas partagé par tous les économistes et toutes les banques. L'UBS par exemple dans ses perspectives économiques prévoit pour l'année prochaine un ralentissement des économies dans la quasi-totalité des pays de l'hémisphère Nord, dû essentiellement aux conséquences de la crise asiatique et russe. Si la croissance sera bien au rendez-vous, elle ne sera pas au niveau espéré. Ces prévisions annoncent une croissance de 1% à 1,5% du PIB en nette régression par rapport aux prévisions du mois de juin qui étaient de 2%.

Revenu des biens (Groupe 42)

Comme indiqué plus haut les revenus des biens baissent par rapport aux comptes 1997 de 13,8 millions. Cette diminution est due à la vente des actions Swissair en 1997 (11,9 millions) et à des dédommagements de tiers sur un litige concernant les abattoirs (1,8 million). Si nous faisons abstraction de ces revenus exceptionnels les revenus des biens se situeront au niveau des comptes 1997.

Subventions et allocations (Groupe 46)

Une augmentation de 2,3 millions de ce groupe provient essentiellement d'un prélèvement de 2,6 millions sur le legs Zell. Cette somme est destinée au financement de prestations sociales.

3.5.2 Charges

Le Conseil administratif ayant pris l'option d'aligner les charges 1999 au niveau des comptes 1997, je ne comparerai que ces deux exercices dans cette description des charges.

Evolution globale des charges

	<i>P.B. 1999</i>	<i>Comptes 1997</i>	<i>Ecart</i>
	millions	millions	millions
Charges de fonctionnement directes	684,8	675,1	9,7
Amortissements	65,4	56,4	9,0
Total net des charges	750,2	731,5	18,7

L'objectif de maintenir les charges au niveau des comptes 1997 n'est donc pas atteint, cela s'explique de la manière suivante:

Charges du personnel (Groupe 30)

Ce groupe augmente de 11,2 millions entre 1997 et 1999, malgré le blocage des mécanismes salariaux. Cette augmentation est due à l'indexation de la masse salariale (1,2% en 1998 et 0,5% en 1999), qui subsiste; à une annuité CAP concernant le remboursement de la dette relative à l'indexation des rentes et à la différence entre la masse financière gelée sur les postes vacants au P.B. 1999 et les charges réelles 1997. Cette augmentation n'est plus que de 0,3 million entre le P.B. 1999 et le P.B. 1998.

Biens, services et marchandises (Groupe 31)

Ce groupe est en augmentation de 3% par rapport aux comptes 1997. Ce groupe augmente de 5,2 millions par rapport aux comptes 1992, soit 1,6 million des comptes 1992 aux comptes 1997 et 3,6 millions des comptes 1997 au projet de budget 1999. Il s'élève au budget 1999 à 124,5 millions. En francs constant 1998 (Indice genevois des prix à la consommation en augmentation de 9,7%, OFS Berne) la charge due au groupe 31 en 1992 était de 131 millions. Cela équivalait à une économie de 6,5 millions. Il y a donc bien eu de la part du Conseil administratif un effort d'économie global sur ce poste, mais cet effort n'a pas été uniformément assumé par les différents départements

Les variations entre les comptes 1997 et le projet de budget 1999 sont les suivantes:

<i>Groupe de charges</i>	<i>Variation en milliers de francs</i>
310 Fournitures de bureau, imprimés publicité	64,4
311 Mobilier, machines, véhicules, matériel	758,9
312 Eau, énergie, combustibles	1 072,2

313	Achats de fournitures et autres marchandises	288,5
314	Entretien des immeubles par des tiers	377,4
315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	980,6
316	Loyers fermages et redevances d'utilisation	- 203,3
317	Dédommagements	33,3
318	Honoraires et prestations de service	317,6
319	Frais divers	- 136,8
Total des augmentations		<u>3 552,8</u>

Intérêts passifs (Groupe 32)

Malgré une augmentation de la dette, la charge de celle-ci est en diminution de 0,5 million, ce qui découle à la fois d'une conjoncture favorable et d'une recherche optimale pour la Ville des conditions d'emprunts.

Pertes sur débiteurs (Groupe 33)

Cette diminution provient de dissolutions de provisions du service de la GIM, du Service des agents de Ville et du domaine public.

Transfert à des tiers: subventions et allocations (Groupe 36)

Les subventions et allocations sont en légère diminution par rapport aux comptes 1997 de 1,4 million.

Amortissements (Groupe 33)

Ce groupe est en forte augmentation par rapport aux comptes 1997: 8,9 millions, il augmente de 14 millions par rapport au budget 1998.

Cette augmentation est due essentiellement à deux causes:

1. Sous amortissement dans les années 1991 à 1993 à rattraper. Ce sous amortissement, autorisé par le Conseil d'Etat, nous avait alors permis de présenter des budget équilibrés comme la loi, qui ne prévoyait pas de dérogation, nous y obligeait. Pour mémoire, le sous amortissement cumulé s'est élevé à 44 millions.
2. Le bouclement comptable de plusieurs crédits terminés avec des dépassements (hausse conjoncturelles et contractuelles) amène un surcroît d'amortissement dont la charge était difficile à prévoir.

Il semble tout de même que le niveau des amortissement pourrait être revu légèrement à la baisse tout en restant dans le cadre de la loi.

3.5.3 Investissements et financement

Les investissements nets pour 1999 s'élèvent à 132,7 millions. Ils se répartissent comme suit:

- Investissements nets du patrimoine administratif 112,2 millions
- Investissements nets du patrimoine financier 20,5 millions

L'autofinancement prévu sera de 14,1 millions, l'insuffisance de financement s'élèvera à 118,6 millions qui sera financé par le recours à l'emprunt.

4. **Position des partis à l'entrée en matière sur le projet de budget 1999**

Les Verts

- Trouvent le déficit prévu dans le projet de budget 1999 trop important et regrettent qu'aucune proposition d'envergure n'y soit faite.
- S'interrogent sur le degré de crédibilité et de fiabilité du budget 1999 et du 18^e budget financier quadriennal.
- Regrettent que la proposition qu'ils avaient faite, lors du budget 1998, d'organiser une table ronde avant le dépôt du projet de budget 1999 n'ait pas été retenue.
- S'inquiètent de la lenteur de l'avancement des pourparlers avec l'Etat de Genève et les communes en vue de redéfinir les compétences de chacun et des nouveaux financements qui en résulteront.
- Regrettent que les propositions de résolution du Conseil administratif ne soient pas plus assumées par le Conseil municipal à qui ils reconnaissent une part importante dans la lenteur de la mise en œuvre de ces propositions. Mais ils reprochent au Conseil administratif de ne pas avoir fait de nouvelles propositions plus abouties au Conseil municipal.
- Reconnassent une grande compétence à chaque magistrat dans le cadre de la gestion de son département, mais regrettent qu'il n'y ait pas au sein du Conseil administratif de volonté d'ensemble capable de porter vers l'avant les projets généraux indispensables à Genève.
- Malgré ces réserves, ils entendent entrer en matière sur ce projet de budget et jouer leur rôle de parti appartenant à la double majorité actuelle: Conseil administratif et Conseil municipal.

Le Parti socialiste

- Rappelle que les accords passés l'année dernière avec le personnel devaient s'accompagner d'un équilibre des sacrifices, et par conséquent d'un gel des dépenses courantes, ce qui n'est pas le cas.

- Prend acte de la volonté du Conseil administratif d'engager des réformes, mais n'a constaté aucune volonté d'intervenir rapidement, notamment sur le budget 1999.
- Décide de ne pas entrer en matière sur le budget 1999 et de le renvoyer au Conseil administratif. Charge à celui-ci de revenir avec un nouveau budget tenant compte des pistes suivantes:
 - Fixation du déficit au niveau prévu au 17^e plan financier quadriennal, soit 31 millions.
 - Limitation stricte des charges à un niveau inférieur à celui des comptes 1997.
 - Les sommes dévolues à des prestations ou à des interventions dans le domaine social doivent globalement être maintenues.
 - Diminution de 2% sur le groupe 31 ce qui représenterait une diminution des charges de 6 millions.
 - Respect des accords salariaux avec une rectification, supprimer le gel des promotions.
 - Subventions gelées au niveau des chiffres 1998, ce qui représente une économie de 2 millions.
 - Création d'un poste au Contrôle financier et un poste à la Taxe professionnelle, en même temps suppression de deux postes à la Direction des systèmes d'information. La création d'un poste de contrôleur à la Taxe professionnelle devant amener une augmentation de recettes de 0,5 million.
 - Reporter 5 millions d'amortissements sur les exercices futurs. Cet étalement ne pourrait se faire qu'avec l'accord du Conseil d'Etat. Des démarches doivent être entreprises rapidement.
 - Diminution de 1 million à la Bibliothèque publique et universitaire. Bien qu'aucune négociation n'ait abouti, la Ville doit commencer son désengagement.
 - Désengagement sur le Grand Théâtre, moins 5 millions.
 - Fermeture du Musée d'histoire des sciences, moins 1 million.
 - Diminution des subventions aux abris privés de la PC moins 0,5 million, ainsi qu'une diminution des prestations municipales. L'économie totale de 1 million devant être affectée intégralement à l'aide sociale.
- Différenciation des tarifs entre indigènes et habitants extérieurs à la Ville pour les plus importantes institutions culturelles. Augmentation des recettes estimées à 2,5 millions.

Après une interruption de séance, le Parti socialiste, annonce son intention d'entrer en matière sur le projet de budget, les autres partis de l'Alternative lui assurant de considérer ses propositions lors de l'étude du budget. dans les commissions.

Le Parti radical

- Ne voit que deux points positifs à ce projet de budget: le maintien des centimes additionnels à 45,5 et la prise en compte des prévisions fiscales de l'Etat.
- Regrette qu'il n'y ait aucune mesure de rationalisation et d'économie qui ait été mise en œuvre.
- Constate que le projet de budget 1999 est calqué sur celui de l'année dernière, et n'admet pas l'ampleur du déficit.
- Regrette qu'aucun contact préalable n'ait été pris avec les partis politiques.
- Estime ce budget incohérent avec la politique que veut promouvoir le Parti radical et par conséquent il refuse l'entrée en matière sur ce projet de budget.

L'Alliance de gauche

- Constate que de nombreuses divergences l'opposent à la politique menée par le Conseil administratif.
- Attache une grande importance aux actions sociales que la mauvaise situation économique impose aux collectivités publiques. Elle fait de cette action sociale une de ses priorités.
- Appuie toute action visant à une meilleure répartition, entre les collectivités publiques, des dépenses dévolues à l'action culturelle.
- Demande qu'on explore la possibilité d'échelonner les 14 millions d'amortissements supplémentaires prévus en 1999 .
- Souhaite que les prestations sociales soient augmentées de 2 millions par rapport au projet de budget.
- Pense que l'équilibre budgétaire n'est pas important, mais qu'il faut veiller à ce que la part du budget qui est consacrée aux intérêts de la dette et aux amortissements diminue, et cela ne pourra se faire qu'avec de nouvelles recettes.

- Propose que l'on soutienne une taxe de 12% aux entreprises, ce qui pourrait rapporter 20 à 25 millions supplémentaires à la Ville.
- Propose que l'on entre en matière sur une augmentation d'au moins deux centimes additionnels
- Constate que ce budget est un budget de trêve qui permet de revoir et de discuter les positions de chacun
- Annonce qu'elle entrera en matière sur l'étude du projet de budget 1999.

Le Parti démocrate-chrétien

- Aurait souhaité que le 17^e budget financier quadriennal fût respecté.
- Aurait souhaité que l'on fixât quelques règles, par exemple un déficit de l'ordre de 2 à 3% des dépenses.
- Souhaiterait que soit chiffré ce que la Ville dépense pour le Canton afin d'entrer dans des négociations avec des chiffres fiables.
- N'entrera pas en matière sur le projet de budget et propose que le Conseil administratif refasse sa copie.

Le Parti libéral

- Est déçu par ce projet de budget.
- Constate que la politique menée par l'Alternative a amené à des déficits croissants.
- Constate que la promesse de retour à l'équilibre n'a pas été tenue.
- Regrette que toutes les propositions de restructurations aient été refusées par l'Alternative.
- Regrette que ce qui nous est proposé ici soit de ne faire aucun choix.
- Veut que le Conseil administratif reprenne son budget et nous en propose un autre conforme au 17^e budget financier quadriennal.
- Annonce qu'il n'entrera pas en matière sur l'étude du projet de budget 1999.

5. Rapports des commissions spécialisées

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 1999 du département des finances et de l'administration générale

Rapporteur: M. Sami Kanaan.

1. Préambule

La commission des finances a traité le projet de budget 1999 de la Ville de Genève pour le département des finances lors de sa séance du 30 septembre 1998 sous la présidence de M. Daniel Sormanni.

M^{me} Marie-Cécile Vérolet a assuré la prise de notes.

2. Examen du projet de budget

Délégation du département des finances

Le département des finances est représenté par M. Pierre Muller, conseiller administratif et chef du département des finances, accompagné par MM. et M^{mes} Andany, contrôlease de gestion, Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif, Hermann, directeur du département des finances, von Bergen, chef du Service du budget, et Esteban, adjoint à la direction des finances.

M. Muller se réfère à la présentation faite en séance plénière du Conseil municipal la veille ainsi qu'aux propositions qui y ont été faites et exprime le souhait que la commission des finances se penche surtout sur les choix politiques à effectuer et moins sur les détails comptables.

Le président propose de passer systématiquement en revue les différents documents.

18^e Budget financier quadriennal

Options de base (point A.1.):

Question: Où en sont les négociations avec l'Etat sur une autre répartition des charges?

Réponse: Ces négociations sont en cours et portent d'une part sur les grandes institutions culturelles, d'autre part sur la sécurité civile (SIS et protection civile).

Pour la culture, nous devons renoncer à la plus grande partie des recettes supplémentaires escomptées du côté du Casino en raison de l'impossibilité d'augmenter le nombre de machines à sous. Un résultat possible des discussions serait que l'Etat reprenne environ 2/3 du budget de la BPU ainsi que l'OSR, mais tout est suspendu en raison de la table ronde sur la situation budgétaire de l'Etat.

Pour la sécurité civile, on cherche à créer une structure autonome (comme par exemple les TPG); le dossier est géré par un groupe de travail mixte Etat - Ville - communes, présidé par le conseiller d'Etat Robert Cramer.

Le dossier des agents de ville fait l'objet d'une discussion séparée; après une période où la Ville de Genève n'a pas souhaité s'associer au projet ASM2000 de l'Etat, les discussions ont repris en liaison avec la question des compétences en matière de contrôle de stationnement.

Le Conseil administratif mène ces différentes discussions de manière coordonnée et dans le cadre d'une stratégie globale.

Politique du personnel (points A.2.1. et A.3.1.):

Question: Le plan de retraite anticipée est-il la seule piste de réforme prévue à court terme par rapport à la politique du personnel?

Réponse: Il faut également mentionner la promotion de la mobilité interne. Il est important de préciser qu'un montant correspondant à 1,5% de la masse salariale a été prélevé dans tous les départements pour être consacré au financement de mesures de mobilité interne et au plan de retraite anticipée.

On prévoit environ 80 départs à la retraite, postes qui seront repourvus par des jeunes, ce qui induit une économie en coûts salariaux.

Une autre économie provient du gel de 50% des postes vacants.

Par contre, la compensation du renchérissement, qui s'élève à 0,5%, induit un surcoût.

Au bilan, les charges globales de personnel n'augmentent que de 300 000 francs (0,1%).

Commentaire du rapporteur:

Une fois de plus, on se voit obligé de constater la timidité et le manque d'imagination du Conseil administratif dans ce domaine (voir aussi plus loin les réponses aux questions sur les coûts de la mobilité et sur la réforme du statut du personnel). Fallait-il vraiment prélever 1,5% de la masse salariale pour financer les mesures de mobilité? Et quand est-ce que la Ville de Genève se décidera à utiliser pleinement toutes les possibilités offertes par la Loi fédérale sur l'assu-

rance-chômage pour financer divers types de mesures, en particulier des départs à la retraite anticipée pour embaucher des chômeurs? Quand est-ce que le Conseil administratif donnera des instructions vraiment claires à tous les cadres afin d'encourager et non pas de décourager les demandes de passage au temps partiel, ce qui aurait l'avantage de non seulement satisfaire des besoins correspondants mais aussi de permettre des embauches supplémentaire à volume de postes égal?

Si même ces éléments pourtant simples de la gestion du personnel ne se concrétisent pas, que penser alors de la rénovation du statut du personnel, du partage du temps de travail ou de la modernisation du service public!

Dépenses de fonctionnement (point A.2.2.):

Question: Est-il envisageable de regrouper toutes les dépenses de fonctionnement (groupe 31) sous une seule ligne par département, à charge pour le chef de chaque département d'organiser la répartition?

Réponse: C'est envisageable. Une telle mesure induirait une flexibilité plus grande, mais implique d'importants problèmes de mise en œuvre et rendra plus difficile la mise en place de la comptabilité analytique. Il vaut mieux resserrer le contrôle sur tous les postes du groupe 31.

Question: Comment se fait-il que les dépenses du groupe 31 augmentent nettement alors que le Conseil administratif, dans son document de fin mai 1997, avait déclaré vouloir les réduire, et que ce document annonce une stabilisation?

Réponse: Une partie importante de ces hausses sont dues à des facteurs extérieurs à l'administration (hausse du prix de l'eau par exemple). Il y a eu trop de coupes ces dernières années et il a fallu réadapter certains postes aux réalités...

Restructurations (point A.3.2.):

Question: Que regrette le Conseil administratif par rapport aux décisions du Conseil municipal sur les résolutions déposés au mois de mai 1997 et à quoi correspondent les chiffres?

Réponse: Le Conseil administratif regrette le retard important pris par la commission ad hoc pour les réformes en Ville de Genève (CADHER) dans le traitement de ces résolutions. Les chiffres représentent les économies cumulées si toutes ces résolutions avaient pu être concrétisées.

Recettes fiscales (point A.4.):

Question: Les prévisions concernant les recettes fiscales, qui datent de mai 1998, sont-elles toujours d'actualité au regard de la crise des marchés boursiers?

Réponse: Le Département cantonal des finances a confirmé par écrit début septembre que ces prévisions étaient toujours valables.

Budgets 1999-2002 (point A.5.):

Question: Quelles sont les pistes qui permettraient d'obtenir une réduction annuelle de 25 millions du déficit sur deux années consécutives pour atteindre l'équilibre en 2001?

Réponse: Les principales pistes sont liées aux négociations susmentionnées concernant la culture et la protection civile, ainsi que sur une nouvelle répartition de compétences en matière d'aménagement du territoire.

Pour la sécurité civile, par exemple, une économie de 20% des charges (environ 14 millions) est possible à terme.

Fortune (point B.):

Question: Quelle était la fortune de la Ville il y a 8 ans?

Réponse: Elle s'élevait à 350 millions environ et ne sera plus que de 19 millions à fin 1999 avec ce budget.

Cette évolution obligera la Ville à effectuer des choix dans les postes 31 et 36, seuls postes où elle dispose d'une certaine marge de manœuvre.

Commentaire du rapporteur:

Rappelons ici qu'une demande de réévaluation des actifs de la Ville de Genève est pendante auprès du Conseil d'Etat; son acceptation amènerait une augmentation globale de la valeur des actifs au bilan de près de 800 millions de francs.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 1999:

Question: Ne serait-il pas plus économique d'engager du personnel fixe au Contrôle des finances au lieu de multiplier les mandats extérieurs?

Réponse: Utiliser des mandats extérieurs représente une solution plus flexible car les tâches varient beaucoup.

Question: Est-il réaliste de prévoir 500 000 francs de recettes supplémentaires si on engage un contrôleur supplémentaire au Service de la taxe professionnelle?

Réponse: Ce n'est pas réaliste. 20% des contribuables fournissent 80% des recettes et ce groupe a été suffisamment contrôlé pour épuiser les possibilités de recettes nouvelles importantes de ce côté-là.

Question: Constate-t-on une augmentation des procédures en responsabilité civile à l'encontre de la Ville de Genève?

Réponse: Le volume d'affaires traitées est stable.

Question: Ne serait-il pas possible de regrouper la gestion de tous les fermages de la Ville de Genève au sein de la Gérance immobilière municipale (GIM)?

Réponse: Des tentatives ont été effectuées dans ce sens, par exemple pour centraliser l'achat de boissons pour buvettes, mais elles ont échoué car certains services tiennent à garder la gestion de leurs fermages, en particulier aux sports.

Question: Pourquoi la promotion de la mobilité interne provoque-t-elle des coûts aussi importants?

Réponse: Il est nécessaire d'effectuer une évaluation au cas par cas et de réorganiser les postes en conséquence ainsi qu'un travail de formation.

Question: Le magazine *VG-Mag* est-il réellement utile?

Réponse: Il est très bien reçu au sein du personnel. En parallèle, les services d'information liés au réseau informatique (Intranet) se développent.

Question: Où en est-on de la réforme du statut du personnel?

Réponse: Les travaux n'avancent pas vraiment.

Le magistrat, à titre personnel, estime le statut actuel dépassé et exprime le souhait que l'on aille vers une politique du personnel plus dynamique et plus flexible, mais il existe plusieurs points d'achoppement au sein du Conseil administratif, comme par exemple l'idée de flexibiliser la grille des salaires afin d'accorder des primes par service. Le magistrat estime nécessaire de remettre en question les avancements automatiques et le principe des annuités, et pourrait imaginer une annualisation du temps de travail ou une prolongation des horaires de services tournés vers le public.

Question: Dans le cadre de la comparaison des revenus de la fonction publique, on constate que les Services industriels sont très généreux, suivis par la Ville de Genève, puis l'Etat. Ne pourrait-on pas négocier une uniformisation des règles dans ce domaine?

Réponse: Une telle négociation est difficile. De toute manière, la masse salariale aura tendance à augmenter pour un volume de postes donné, car la Ville a besoin de personnel de plus en plus qualifié et spécialisé donc de plus en plus cher.

Question: Quel est l'intérêt de la fermeture du garage municipal?

Réponse: L'objectif est de décentraliser ses fonctions auprès des différents services concernés. Par ailleurs, on cherche actuellement à améliorer la centralisation des achats afin de faire des économies.

Question: Où en est-on avec les problèmes d'archivage?

Réponse: La sonnette d'alarme avait été tirée lors de l'examen des comptes 1997; les procédures d'archivage sont en réorganisation afin de gérer des flux croissants de documents en améliorant par exemple le pré-archivage dans les services. Un nouveau problème se pose avec la nécessité d'archiver les supports électroniques de données.

Question: A-t-on une estimation de l'économie liée à la restructuration du Service des achats?

Réponse: La restructuration est en cours et l'économie n'est pas chiffrée.

Question: La Ville a-t-elle vraiment besoin d'un Centre vidéo?

Réponse: Une restructuration est en cours avec une redéfinition de la mission et éventuellement un transfert vers le département des affaires culturelles.

Question: Pourquoi la restructuration du Centre d'iconographie n'avance-t-elle pas, alors qu'il y a un doublon évident avec la BPU?

Réponse: La question doit être posée au magistrat en charge du département des affaires culturelles.

Question: Quelle est l'affectation du legs Zell?

Réponse: Ce legs doit bénéficier aux personnes âgées.

Question: Quel est le détail des 14 millions d'augmentation des amortissements?

Réponse: Il s'agit d'une combinaison entre des boucllements de crédits liés au rattrapage du sous-amortissement effectué il y a quelques années. En voici la composition:

Crédits bouclés en 1997:	1,6 million
Crédits bouclés en 1998:	3,1 million
Crédits votés en 1997:	3,3 millions (dont 2 millions la Fondetec)
Crédits votés en 1998 (jusqu'au 18.5.98):	3,3 millions
Crédits en dernière annuité:	1,6 million
Autres corrections diverses:	1,1 million

Ces amortissements ne peuvent pas être étalés dans le temps, car cela ne ferait que repousser le problème. Ils concernent souvent des investissements qui ont été engagés très rapidement après le vote et qui ont une durée d'amortissement courte, contrairement à une école qui s'amortit sur trente ans, ainsi que des investissements pas prévus au plan financier quadriennal comme la Fondetec.

Commentaire du rapporteur:

Même si, à première vue, les chiffres paraissent indiscutables, il est difficile de croire qu'il n'y ait aucune marge de manœuvre et que nous n'assistions pas ici à un excès de zèle. Un montant élevé d'amortissements augmente bien sûr la marge de manœuvre pour le déficit autorisé, mais ce n'est pas vraiment une solution à terme.

Question: Quelles sont les pistes dont parlait le magistrat responsable des finances la veille dans le débat d'entrée en matière sur le projet de budget 1999?

Réponse: Il s'agit de pistes personnelles basées sur une vision libérale de la gestion municipale mais dont il est prématuré de parler.

Projet de budget 1999:

La commission des finances n'examine ici que la partie du budget relative aux autorités, au département des finances et à l'administration générale (pages 13 à 28 et 75-76).

Question: Est-il prévu de baisser à terme les jetons de présence des conseillers municipaux comme annoncé dans le rapport du Conseil administratif de fin mai 1997 (cellule 7001)?

Réponse: Non.

Question: La Ville doit-elle payer pour la retransmission des débats du Conseil municipal par TV Léman Bleu (cellule 7001)?

Réponse: Comme expliqué au Conseil municipal, la Ville ne paye rien à TV Léman Bleu.

Question: Pourquoi la charge salariale diminue-t-elle au Contrôle financier (cellule 9001)?

Réponse: C'est dû au fait que le poste de contrôleur de gestion a été rattaché à la Direction des finances.

Commentaire du rapporteur:

Il aurait été logique de rattacher ce poste au Contrôle financier et ce transfert est incompréhensible. Une fois de plus, nous constatons que le Conseil administratif n'avance qu'avec une certaine mauvaise volonté et selon l'interprétation la plus restrictive possible des décisions du Conseil municipal vers une organisation moderne de la gestion municipale. A cet effet, le Conseil municipal attend toujours des nouvelles des études effectuées par l'IDHEAP sur mandat du Conseil administratif et dont les rapports ont été remis à l'automne 1997.

Question: Pourquoi la Direction des systèmes d'information demande-t-elle des postes en plus alors que cela a déjà été refusé une fois (cellule 0009, poste 301)?

Réponse: La DSI a vraiment besoin de ces postes pour gérer le passage à l'an 2000.

Question: Pourquoi note-t-on une augmentation de 1,6 million des dépenses du patrimoine administratif à la Direction des systèmes d'information (cellule 0009, poste 331)?

Réponse: Il s'agit de l'amortissement du PIQ pour deux années (1997 et 1998).

Question: Pourquoi note-t-on une augmentation de 2,28 millions des charges diverses de personnel (cellule 001050, poste 301)?

Réponse: Elle est essentiellement due aux mesures en faveur de la mobilité interne du personnel.

Question: Quelle est la raison de l'augmentation du poste «pertes sur débiteurs» (cellule 100151, poste 334)?

Réponse: Le budget 1998 est trop optimiste sur ce poste, il s'agit d'un retour aux chiffres des comptes 1997.

Question: Quelle est la raison de la baisse de la ristourne fiscale aux communes françaises (cellule 100151, poste 346)?

Réponse: La hausse générale des recettes fiscales est plus que compensée par la baisse du nombre de contribuables.

Question: A quoi correspond la somme liée aux «parts à des recettes cantonales» (cellule 100151, poste 441)?

Réponse: Il s'agit de ristournes sur des taxations de gains immobiliers et des remises de commerces.

Question: Pourquoi note-t-on une augmentation de 2 millions sur la ligne consacrée à la promotion de l'économie genevoise (cellule 100180, poste 346)?

Réponse: Il s'agit de la première tranche annuelle d'amortissement de la Fon-detec. A terme, le Conseil administratif a l'intention de transférer cette ligne sur le budget du Conseil municipal.

Question: Quelle est la raison de l'augmentation de 500 000 francs des allocations personnalisées au logement (cellule 100507, poste 366)?

Réponse: Il s'agit d'une adaptation aux besoins réels.

Question: Quelle est la raison de la suppression des honoraires spéciaux de régie (1,6 million) dans les comptes de propriétaire de la Ville de Genève (cellule 100507, poste 318)?

Réponse: Il s'agit d'une ventilation de ces honoraires spéciaux dans différents services (par exemple le poste 318 de la cellule 100502) compensés par des facturations internes induisant des recettes dans les postes 43.

Subventions (p. 75-76)

Question: L'AGI ne devrait-elle pas enfin devenir une société anonyme?

Réponse: Ce sera bientôt le cas; pour la suppression de la subvention, il faut poser la question au magistrat responsable, M. Rossetti.

Question: Pourquoi la part de la Ville de Genève aux frais du Noctambus est-elle en augmentation?

Réponse: L'offre a été augmentée et la Ville de Genève est liée par le contrat d'exploitation; pour plus de précisions, il faut également poser la question au magistrat responsable, M. Rossetti.

Question: Pourquoi voit-on apparaître une ligne en faveur du Centre universitaire protestant, alors que celle consacrée à l'Université ouvrière disparaît?

Réponse: Elle sera donnée par écrit.

Commentaire du rapporteur:

Comme toujours, toute question portant sur les chiffres obtient une réponse techniquement satisfaisante. Toutefois, les questions principales subsistent, en particulier concernant le Budget financier quadriennal.

Les pistes mentionnées qui permettraient de ramener le déficit de 51 millions à zéro en deux ans sont réelles dans l'absolu, mais on peut sérieusement douter

qu'elles se concrétisent aussi vite, au regard de la situation budgétaire de l'Etat et de la complexité inhérente à ce genre de discussions.

Les négociations sur la culture, à peine entamées, ont été suspendues en raison de la table ronde sur les finances cantonales, et personne ne peut dire quand elles reprendront réellement.

Quant à celles portant sur la sécurité civile, elles sont plus avancées que dans les autres secteurs, mais la mise en œuvre d'un nouveau système prendra aussi quelques années.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, rien n'a vraiment commencé à notre connaissance malgré les intentions du Conseil administratif énoncées dans son rapport de fin mai 1997 et les diverses autres propositions allant dans ce sens, entre autres du Parti socialiste.

Enfin, dans les affaires sociales, toute discussion est suspendue à la mise en œuvre du projet de Revenu minimum de réinsertion (RMR) au niveau de l'Etat.

En même temps, l'Etat a visiblement l'intention d'appliquer à la lettre la Loi sur l'administration des communes en matière de déficit et de règles budgétaires, comme en témoignent l'annulation du premier budget 1998 voté par le Conseil municipal et ses instructions (apparemment) impératives en matière d'amortissements.

Nous nous trouvons ici face à une contradiction en termes de calendrier qui ne peut aboutir qu'à un seul résultat, forcément mauvais: obliger la Ville de Genève à couper de manière substantielle dans les prestations. Les opinions divergeront sûrement sur le choix des prestations à mettre dans le collimateur et il est peu probable que des majorités claires se dessineront dans ce sens. Est-ce que c'est ce que le Conseil d'Etat souhaite? Si la Ville de Genève coupe par exemple de manière substantielle dans le budget des grandes institutions culturelles, c'est le canton et la région qui en pâtiront. Quant à une hausse des centimes additionnels, même si elle peut paraître raisonnable, nul doute qu'elle serait refusée par le peuple dans le climat actuel.

Par conséquent, le Conseil administratif doit investir toute son énergie pour augmenter la pression afin de faire avancer les diverses discussions sectorielles dans le cadre d'une négociation d'ensemble avec l'Etat. A cet égard, il est essentiel que des discussions directes s'engagent avec l'Etat. La Ville de Genève devrait refuser toute discussion s'inscrivant dans le cadre de l'Association des communes genevoises, où elle est forcément désavantagée. De plus, cette négociation doit aussi porter sur un calendrier global cohérent qui mette en concordance les effets de la nouvelle répartition des charges avec les délais de rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Dans ce contexte, le Conseil administratif devrait arrêter de se servir du rythme de travail de la CADHER comme prétexte simpliste pour ne pas avancer dans ses réformes et maintenir ses lamentations presque rituelles à propos du Conseil municipal, lamentations souvent accompagnées d'une certaine forme de guérilla contre les décisions de ce dernier lorsqu'elles ne lui conviennent pas (comme en témoignent les recours fréquents auprès du Conseil d'Etat). Les résolutions déposées en juin 1997 étaient presque toutes extrêmement vagues et se caractérisaient pour l'essentiel par une logique défaitiste prévoyant un démantèlement des prestations et services de la Ville de Genève. Dès lors que le Conseil administratif souhaitait obtenir l'aval du Conseil municipal, il était absolument légitime que ce dernier souhaite d'abord examiner ces différents problèmes, tous complexes, afin de donner un mandat plus précis au Conseil administratif et l'inciter, dans certains cas au moins, à adopter une stratégie plus offensive. Contrairement à ce que semble prétendre le Conseil administratif, ce travail a été très utile, car il a permis de bien cerner les enjeux et de préparer le terrain pour le moment où les décisions proprement dites devront être prises. Mais ce travail prend forcément du temps: le Conseil municipal n'a de loin pas les mêmes moyens et ressources que le Conseil administratif pour exercer son mandat. Notons qu'une coopération plus soutenue de la part du Conseil administratif aurait permis d'accélérer les travaux de la CADHER dans bien des cas. Le magistrat responsable du département des finances porte une responsabilité particulière dans cette situation car, au lieu de jouer un rôle moteur dans la recherche de solutions, au sein du Conseil administratif ainsi qu'avec le Conseil municipal, il préfère visiblement se cantonner dans un rôle confortable de «minorité opprimée» par rapport à une majorité supposée «Alternative» du Conseil administratif, annonçant à qui veut l'entendre qu'il dispose de pistes mais sans vraiment préciser lesquelles et surtout sans essayer de lancer un vrai débat à ce sujet. Un coup d'œil vers sa collègue responsable des finances cantonales pourrait peut-être l'inspirer.

Enfin, les nécessaires réformes à mener en Ville de Genève ne portent de loin pas seulement sur une nouvelle répartition des charges et compétences avec l'Etat et les autres collectivités publiques. Force est de constater que faute de volonté politique, le Conseil administratif n'avance pas sur la réforme du statut du personnel, sur la rénovation du service public ni sur la gestion des subventions...

Bref, même si c'est au Conseil municipal d'effectuer des choix politiques, c'est au Conseil administratif d'assumer le leadership des débats correspondants et de jouer un rôle moteur.

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 1999.

Rapporteur: M. Pierre Reichenbach.

Lors de la séance du 29 septembre 1998, le Conseil municipal a renvoyé le budget cité en référence dans les commissions concernées.

Présidée par M^{me} H. Ecuyer, la commission de l'informatique et de la communication a étudié, analysé et voté le budget 1999 correspondant.

Le présent rapport sera inséré au rapport principal et destiné à l'appui de celui de la commission des finances. La commission s'est réunie à 5 reprises, soit:

1. Séance du 19 octobre 1998

Audition de M. J. Erhardt, secrétaire général, et de MM. R. Rapin, directeur des systèmes d'information (DSI), et E. Favre, collaborateur à la DSI.

But de la réunion: présentation du budget, analyse, préparation des questions, ordre à suivre.

2. Séance du 2 novembre 1998

Audition de M. M. Rossetti, conseiller administratif.

But de la réunion: sujets relatifs au budget 1999, soit TV Léman Bleu, AGI (ci-après, Association genevoise d'information) et le Centre vidéo.

3. Séance du 9 novembre 1998

Première partie, audition de M. Ph. d'Espine, chargé d'information du Conseil administratif.

4. Séance du 9 novembre 1998

Deuxième partie, audition de M. P. Muller, conseiller administratif, M. E. Hermann, directeur du Service des finances, et de MM. R. Rapin, directeur des systèmes d'information (DSI), et E. Favre, collaborateur à la DSI.

But de la réunion: explications complémentaires, commentaires concernant les réponses du Conseil administratif aux questions de la commission.

5. Séance du 9 novembre 1998

Discussion, amendements et votes.

La commission remercie M^{me} J. Meyer qui a rédigé avec précision les notes des séances. Son précieux travail a permis la rédaction du présent rapport.

Enfin, dans le but d'alléger le rapport, le rapporteur a trouvé judicieux de regrouper les questions et commentaires en renvoyant le lecteur aux réponses et commentaires émanant du Conseil administratif (voir annexes et correspondance en fin de rapport).

1. Séance du 19 octobre 1998

Audition de MM. J. Erhardt, R. Rapin et E. Favre

En relais de la commission des sports et de la sécurité, un commissaire demande la clarification de la cellule 400303.

Rubrique 31 845: honoraires et prestations de service

Poste 31 845: honoraires et prestations de service

On assiste à une augmentation de 26,2%, soit une ligne supplémentaire de 100 000 francs.

En 1997, ce poste comprenait le téléphone, frais TV pour 299 353 francs.

En 1999, nouveau groupe de compétence avec clé de répartition, soit:

téléphone:	Fr. 378 000
------------	-------------

frais de Télécom:	Fr. 100 000
-------------------	-------------

Les évaluations de ces coûts ne sont pas fiables, mais on ne connaît pas la clé des répartitions.

Une note interne a été envoyée à M. J. Erhardt; d'après le SIS, ce budget est surévalué de l'ordre de 200 000 francs.

Réponse: annexe N° 1.

Plotters pour le PIQ

Un groupe de commissaires souhaiterait avoir des explications complémentaires quant à l'acquisition du plotter, du coût des travaux et les implications techniques liées. Il aimerait pouvoir établir une comparaison avec ce qui se fait dans le privé, en vue d'éviter une nouvelle dépense de ce type d'ici quelques années.

Il rappelle que, pour tirer des plans, on peut le faire par e-mail.

Pour rappel, un autre commissaire avait déjà demandé à pouvoir recevoir une étude comparative de coûts.

Réponses: annexes N°s 2 et 3.

Les commissaires demandent la visualisation de l'organisation de la Direction des systèmes d'information (DSI), ainsi que l'état du parc informatique de la Ville de Genève, les systèmes d'information, Télécom, Hotline et supports, ainsi que les ressources humaines.

Réponses: annexes N^{os} 4 à 5.

M. J. Erhardt, en complément de cette réponse, peut dire que beaucoup d'efforts ont été consentis dans le domaine de la communication interne comme externe: développement d'un site officiel Internet de la Ville. Le même travail a été fait pour Intranet. La communication va au-delà des moyens électroniques, soit verbale et écrite, par exemple la refonte du magazine à l'intention des employés de la Ville, y compris des retraités, accroître l'information au personnel sur les décisions politiques prises par le Conseil administratif.

La présidente souhaiterait des précisions concernant le Club de la presse, il lui est répondu que c'est une organisation qui s'est mise sur pied pour augmenter l'intégration de la presse par rapport à la vie internationale à Genève. Ce club a été fondé par les médias, la Confédération et le Canton; la Ville a prévu de verser une subvention de 30 000 francs; il se situe à la Pastorale (route de Ferney). Un dossier sur ce point sera transmis aux commissaires.

Pour répondre aux interrogations des commissaires, M. R. Rapin se propose de présenter le budget de la DSI et celui de l'informatique et de la communication.

Il distribue un document sur le budget de la DSI qu'il commente:

- a) évolution de l'ensemble des charges à l'exclusion des intérêts et amortissements;
- b) intérêts et amortissements.

On observe une relative stabilité de 1993 à 1999; au niveau intérêts et amortissements, il y a une augmentation assez forte durant la même période à cause d'un affinement dans la technique de gestion pour la répartition des amortissements fait par le Service de la comptabilité générale, avec un module spécial. Avant, ils figuraient dans charges globales et n'étaient pas attribués à la DSI; ce n'est donc pas une augmentation réelle.

Une autre nouveauté, depuis cette année, les intérêts et amortissements sont mis au niveau des bénéficiaires; cela touche une dizaine de postes.

Il y a une évolution des recettes de la DSI; elles sont faibles par rapport aux dépenses; ce qui est facturé à l'extérieur est très marginal.

Il était prévu de créer une comptabilité analytique pour mesurer les prestations offertes à l'intérieur de l'administration; elle est en fonction depuis le début

de l'année; chaque service reçoit le détail de ce qui a été fait pour lui par la DSI, puis un diagramme des postes alloués. On voit l'évolution du volume d'informations disponibles; on observe un doublement de ces informations chaque année.

Pour le passage à l'an 2000, il est donné un point de situation du moment. La phase de recensement de l'ensemble des systèmes d'informations est terminée. Toutes les réponses de certification auprès des fournisseurs sont parvenues au service. Aujourd'hui, les chiffres annoncés sont maintenus: 1 million de ressources prises à l'intérieur du PIQ et 400 000 francs pour des ressources humaines supplémentaires. On observe une pénurie de spécialistes informatiques sur le marché.

Un autre volet est lié aux automates programmables gérés par les services; la DSI n'assure qu'un rôle de conseil. Quelques personnes se trouvent dans les services, mais ce ne sont pas des informaticiens. La DSI a repris la responsabilité de la téléphonie en 1996.

Réponses: annexes N^{os} 6 et 7 - Direction des systèmes d'information (DSI)

annexe N^o 8 - Amortissements ordinaires et intérêts répartis

annexes N^{os} 9, 10 et 11 - Comptabilité analytique de la DSI du 1^{er} janvier au 30 septembre 1998

Plusieurs commissaires souhaitent avoir des précisions concernant les points suivants:

- Par service, la comptabilité analytique

Réponses: annexes N^{os} 9, 10 et 11 - Comptabilité analytique de la DSI du 1^{er} janvier au 30 septembre 1998.

- Détail de la rubrique 31 845 Téléphones

Réponses: annexes N^{os} 12, 13 et 14 - Rubrique 31 845 Téléphones.

- Détail des liaisons informatiques

Réponses: annexe N^o 15 - Rubrique 31 843 Liaisons informatiques.

Plusieurs commissaires souhaiteraient connaître le détail de l'entretien informatique par des tiers, ainsi que de la location du matériel informatique.

Réponses: annexes N^{os} 16 et 17.

En ce qui concerne ces lignes de budget, M. R. Rapin ajoute qu'il s'agit d'une imputation directe aux services de contrats concernant un logiciel propre à un service dont la maintenance est assurée par un tiers. Les contrats sont signés par les deux magistrats concernés; les factures doivent être visées par la DSI et le service concerné avant qu'elles ne soient imputées.

Enfin, un groupe de commissaire souhaiterait connaître l'attitude de la Ville et de la DSI concernant la libéralisation des Télécoms.

M. R. Rapin indique qu'il y a plusieurs composantes à ce problème. Toute l'infrastructure de téléphonie a fait l'objet d'un contrat de Swisscom avec Siemens pour huit ans; ils assument l'exploitation de ce système.

Dans les relations avec Swisscom, des rabais sont accordés sur l'importance des communications. La Ville n'a pas avantage à partir maintenant vers la concurrence. Pour les téléphones, Swisscom a augmenté les tarifs de location de lignes.

Suite à la proposition des commissaires, la commission de l'informatique et de la communication souhaite auditionner, lors des prochaines séances, MM. M. Rossetti, conseiller administratif, au sujet de TV Léman Bleu, AGI, et M. Ph. d'Espine, chargé d'information au Conseil administratif.

Dans la dernière séance, avant le vote des amendements, les commissaires souhaitent entendre MM. P. Muller, conseiller administratif, E. Hermann, R. Rapin et E. Favre (dernière mise au point pour le vote et les amendements du budget).

2. Séance du 2 novembre 1998 – Audition de M. M. Rossetti, conseiller administratif

2.1 Audition concernant TV Léman Bleu

En préambule, M. M. Rossetti ne se prononcera pas concernant le Centre vidéo, puisque celui-ci émane des services de M. P. Muller, conseiller administratif.

M. M. Rossetti se réjouit de voir l'évolution de cette TV de proximité. Paradoxalement, les coupes budgétaires n'ont pas desservi la qualité de la télévision; il y a entre 25 000 et 28 000 personnes qui regardent journalièrement ce programme; son audience va encore augmenter avec un journal quotidien dès le 11 novembre prochain.

Le budget 1997, avant amortissement, s'élevait à 1,837 million;

Le budget 1998, avant amortissement, s'élève à 1,6 million.

Les revenus espérés pour cette année se monteront à 1,659 million, les charges à 1,386 million + 240 000 francs d'amortissement, soit un résultat positif de 58 000 francs qui iront en diminution des pertes cumulées.

Il y a un problème de réception hertzienne, malgré la puissance de l'émetteur, il faudrait qu'il soit possible d'avoir le canal 38; la discussion est en cours.

Les contributions fédérales ne sont pas attribuées pour des bassins dépassant 200 000 habitants; l'idée est de demander une modification de l'ordonnance fédérale portant le bassin à 500 000 habitants.

La contribution financière de l'Etat, pour 1998, s'élève à 150 000 francs et celle des communes de Chêne-Bourg et de Meyrin à 22 000 francs. L'objectif 1999 est de passer à 50 000 francs de subventions communales; Chêne-Bourg et Plan-les-Ouates ont annoncé une subvention supplémentaire.

Le chiffre d'affaires réalisé au niveau de la publicité est de 483 000 francs, dont 205 000 francs vont être encaissés par Léman Bleu desquels les frais de régie doivent être déduits, soit un solde net de 205 000 francs.

En conclusion, la maîtrise des dépenses est bonne et, grâce à une équipe particulièrement imaginative, on a réussi à faire plus avec moins de moyens.

A la question d'un commissaire, M. M. Rossetti indique que TV Léman Bleu ne peut pas rejoindre que le réseau câblé et qu'il doit subsister hertzien: en effet, le canton de Genève n'est pas totalement câblé et la France voisine non plus. A terme, il est indispensable de conserver la publicité en provenance de la France.

Une réponse par écrit doit encore être fournie par le magistrat: il fournira la carte de couverture des réseaux, qu'ils soient hertziens ou par câble.

Qu'elles sont les prestations fournies à la Ville par TV Léman Bleu en contrepartie de la subvention?

M. M. Rossetti dressera un inventaire des prestations fournies; il les remettra à la commission.

Enfin, un groupe de commissaires souhaiterait savoir qui finance les émissions de retransmission des séances du Conseil municipal.

M. M. Rossetti, un rien courroucé, lui répond que l'installation a été financée par Télégénève qui a offert ces installations à l'Etat; l'entretien sera à la charge du propriétaire. Les transmissions sont financées par Léman Bleu. Des améliorations devront être apportées à la retransmission. Il faudrait aussi que, du côté des conseillers municipaux, il y ait une certaine discipline afin qu'un représentant par groupe s'exprime.

Encore, faudrait-il que les caméras soient munies d'un témoin lumineux, c'est une question de courtoisie élémentaire, s'insurgent certains commissaires.

M. M. Rossetti ne peut que souhaiter que toutes les mesures soient prises pour que les conditions télévisuelles soient de qualité!

2.2 Audition concernant AGI

M. M. Rossetti rappelle que l'objectif n'a pas varié, soit de faire évoluer l'AGI vers une structure administrative plus compétitive de type S.A. et de faire en sorte que le plus grand nombre de partenaires soient réunis autour d'un projet pour réaliser une plate-forme Web multimédia.

Il s'agirait de créer, aujourd'hui, un site d'information de type «carrefour»; l'idée est de rassembler tous les partenaires publics genevois, dont l'Etat, et de concrétiser un projet pilote avec comme échéance Télécom 1999. Des démarches ont eu lieu et une réunion de partenaires, dont les noms sont donnés, s'est déroulée durant laquelle tous les intervenants ont déploré l'inquiétant désordre de sites qui donnent une mauvaise image de Genève. Il s'agirait de mettre en place un projet convivial portant une image dynamique de la Genève d'aujourd'hui, tenant compte d'un réseau à haute vitesse, soit le câble; à ce jour 78 000 foyers sur potentialité de 100 000 sont câblés.

Pour être crédible, le projet devrait bénéficier de toutes les possibilités technologiques. Suite à cette première discussion, deux groupes de travail ont été créés: un pour l'étude du plan financier et l'autre pour établir le programme.

Il est ressorti des discussions, dans le premier groupe, qu'il fallait un sponsor. Le second a déclaré qu'il fallait créer un site d'information pour Genève considéré d'intérêt public. L'échéance Télécom 1999 serait l'occasion de rechercher un sponsor et celui-ci a pratiquement été trouvé. Il s'agit d'une société multinationale qui pourrait mettre plus d'un million de dollars dans l'opération. L'Etat est très intéressé également. D'ici à décembre, la réponse définitive interviendra. Ce serait le premier site pilote international, financé par une société de ce type.

Pour les raisons explicitées, il est très important que l'AGI puisse encore bénéficier, l'année prochaine, de la somme inscrite au budget, moyennant un contrat qui lie l'AGI à la collectivité publique pour des prestations et la mise sur pied de ce projet, en particulier avec la multinationale.

Ce projet est susceptible de créer des emplois. M. M. Rossetti se déclare très confiant, car la volonté exprimée par la multinationale s'est manifestée de différentes manières.

Un commissaire fait remarquer au magistrat que l'on pourrait admettre, une fois l'objectif atteint, la création d'une S.A.; il en déduit qu'il s'agirait en fait du dernier budget où l'AGI émerge sous la forme actuelle.

M. M. Rossetti avait réellement pensé que les choses iraient plus vite. L'objectif est bien que l'AGI devienne une société anonyme; la Ville ne sera plus qu'un actionnaire; si la plate-forme doit diffuser une information de type institu-

tionnel, il faudrait que cela se fasse sous forme de contrats de prestations. Tous les fonctionnaires faisant partie de l'AGI devront disparaître. Ce sera une opération privée qui restera une plate-forme d'intérêt général pour faire savoir ce qu'est Genève.

Il faut donc aller très vite, puisque l'objectif Télécom 1999 aura lieu en automne prochain.

M. M. Rossetti confirme que ce sera le dernier exercice où l'AGI apparaîtrait comme le destinataire d'une subvention; par la suite, il s'agira de contrats.

Aujourd'hui, il est engagé dans des discussions pour moderniser le télé-réseau, mais pas aux frais de la Ville. Il souhaite que la Ville devienne un fournisseur de services et non plus un opérateur de réseaux. Un second objectif à atteindre dans un avenir proche, c'est l'introduction du «numérique» dans la TV.

Un commissaire relève que la nouvelle technologie amène Internet dans tous les foyers; ce projet ambitieux et important permettant d'offrir les services qui iront avec l'information. Est-ce que le Conseil administratif est unanime derrière ce projet?

M. M. Rossetti a toujours dit que l'AGI était une première étape. L'utilisateur veut l'information complète et immédiate; peu lui importe qui la lui procure! Il cite un texte émanant du Conseil d'Etat au sujet de Smart Geneva. Cette contribution de la Ville peut être essentielle.

Réponses: annexe N° 18 – Charte du Web en Ville de Genève
annexe N° 19 – Le site Internet

La présidente annonce que la prochaine séance est fixée au 9 novembre 1998. Le déroulement se fera comme indiqué dans le préambule du présent rapport (pos. 3, 4 et 5).

Certains commissaires souhaiteraient recevoir, avant le vote, les documents suivants:

Rubrique 31 003	Fournitures informatiques	annexe N° 20
Rubrique 31 056	Publications et informations officielles	annexe N° 21
Rubrique 31 103	Matériel informatique	annexe N° 22
Rubrique 31 660	Matériel en leasing	annexe N° 23
Rubrique 31 827	Travaux informatiques effectués par des tiers	annexe N° 24
Rappel des montants des subventions TV Léman Bleu et AGI (avec total)		annexe N° 25

3. Séance du 9 novembre 1998 (première partie) – Audition de M. Ph. d’Espine, chargé d’information du Conseil administratif

M. Ph. d’Espine a été nommé il y a deux ans pour un nouveau poste «chargé d’information du Conseil administratif»; il travaille avec M. Champion qui s’occupe plus spécifiquement de la partie marketing de l’information, tandis que lui traite l’information rattachée au Conseil administratif. Ce poste a été créé pour développer l’information de la Ville sur deux axes: externe et interne.

De façon interne, l’information est dirigée vers le personnel, pour essayer d’améliorer le dialogue afin qu’il puisse mieux comprendre les décisions et, à terme, y adhérer. L’information interne doit aussi développer un sentiment d’appartenance Ville de Genève.

L’autre volet, c’est l’information externe qui a un public cible bien différent: population, les médias, le monde des organisations internationales, locales, régionales et le monde entier à travers Internet. Ce site a été créé en 1997; il se développe bien. Le but est d’améliorer l’image de marque de la Ville.

Le premier moyen a été de décloisonner les différents départements, en les faisant travailler ensemble. Il est en charge d’un groupe de travail qui met en relation les différents moyens chargés d’information des départements de la Ville. Ces moyens ont été dégagés pour aller dans le sens d’une meilleure information (site Internet et Intranet), ce dernier s’adressant uniquement au personnel de l’administration; ceci n’exclut pas qu’il puisse y avoir des passerelles entre les deux.

Ils ont cherché à améliorer l’information hebdomadaire donnée par le Conseil administratif. Les communiqués de presse sont diffusés tous les mercredis depuis le Secrétariat général; ces messages sont disponibles le même soir sur Internet. L’idée est de développer un véritable service de presse. Il existe depuis peu une possibilité sur Internet donnant l’agenda des conférences de presse en ville, organisées aussi par d’autres entités que la Ville de Genève.

Un autre objectif, c’est le positionnement de l’arcade d’informations municipales, qui a dû quitter la place du Molard depuis octobre. Une autre localisation a été recherchée; le site des SIG au pont de la Machine serait une possibilité. Il y a aussi l’«Infomobile». Le magazine interne de la Ville a été revu plus globalement. Une réflexion sur l’image de la Ville est en cours, avec un projet d’une charte d’uniformisation du public de la Ville.

Un commissaire souhaiterait avoir l’avis de M. Ph. d’Espine sur le site Ville de Genève, par rapport à l’AGI.

M. Ph. d’Espine a toujours considéré que le site officiel était complémentaire avec celui de l’AGI: le premier présentant une information institutionnelle, tandis

que l'information diffusée par l'AGI est plus spécifique sur des points forts comme la santé, le social et l'agenda interactif qui ne peut pas être fait de manière interne. On ne pourrait pas sous-traiter le site officiel; il doit rester de la maîtrise de la Ville. C'est vrai, qu'il y a des parties redondantes, mais il ne s'agit pas de doublons à proprement parler.

Un autre commissaire trouve que la partie «Conseil municipal» dans Internet devrait être sous le contrôle direct de ce dernier. Les conseillers municipaux devraient pouvoir l'utiliser pour diffuser un texte, une motion, etc.

M. Ph. d'Espine signale qu'une secrétaire, au Secrétariat général, est spécifiquement chargée de faire le nécessaire pour que l'information soit à jour. Un site officiel, comme la Ville, ne peut pas être géré par une seule personne, mais l'information émane des diverses sources et doit être sous la responsabilité du département concerné. Pour le Conseil municipal, des développements vont être faits dans un proche avenir à travers des bases de données développées par la DSI.

4. Séance du 9 novembre 1998 (deuxième partie) – Audition de M. P. Muller, conseiller administratif, MM. E. Hermann, R. Rapin et E. Favre

M. P. Muller, qui connaît la procédure d'analyse du budget par la commission, est venu avec ses collaborateurs pour répondre aux interrogations des commissaires. Il se tient aujourd'hui à disposition pour répondre sur la problématique politique et le budget globalement.

Les commissaires lui font savoir que les documents transmis doivent être lisibles par tout le Conseil municipal. Ils suggèrent, qu'à l'avenir des lignes spécifiques de budget soient utilisées pour transcrire les besoins des services de manière spécialisée et classées par ordre, afin que l'on puisse facilement s'y retrouver. Voir à ce sujet toutes les annexes chiffrées et les numéros de cellule qui ne sont jamais les mêmes pour la même utilisation. Il faudrait, aussi, séparer les lignes de budget informatique des lignes de budget communication.

Rubrique 31 845 - Téléphones

Un commissaire souhaiterait que l'on explique la méthode d'évaluation des positions de ces postes (voir annexes N^{os} 12, 13, 14). Il conviendrait, aussi, de savoir s'il n'y a pas eu «d'erreur» ailleurs.

M. R. Rapin a procédé au travail de vérification; l'erreur a été découverte lors de celle-ci: 100 000 francs ont été comptabilisés dans une ligne pour les opérations SIS; la centrale d'alarme avait été comptabilisée par erreur à double (!) dans la rubrique 31 845.

Rubrique 31 603 - Matériel en leasing

Un autre commissaire souhaite recevoir des informations plus complètes au sujet de cette rubrique.

M. R. Rapin a déjà eu l'occasion de dire que cette rubrique concerne les AS 400. Le coût de cette opération, de 1993 à 1996, était entre 1,5 et 2 millions. En 1997, l'opération de désengagement a commencé et le montant est descendu à 900 000 francs; à partir de 1998, il a passé à 500 000 francs et pour 1999, c'est une somme de 400 000 francs qui est budgétée. A la demande de la commission, il y a eu un transfert de rubrique où l'essentiel de la dépense a passé sous 31 666 «Matériel en leasing»; il reste donc 400 000 francs + 15 000 francs sous «Location».

Si ce budget est accepté, on devrait passer à zéro pour le leasing.

Un autre commissaire souhaite savoir si une étude est en cours par rapport à Télécom et la concurrence qui se profile sur le marché.

M. R. Rapin indique que Swisscom est un partenaire privilégié avec des contrats valables pendant huit ans. Les discussions peuvent avoir lieu au niveau des frais de communication. L'administration bénéficie de rabais de la part de Swisscom.

Ils ont entrepris des démarches auprès d'autres partenaires pour faire des comparaisons. Après un test de trois mois, il peut affirmer qu'il n'y a pas d'intérêt immédiat à changer de partenaire.

Des commissaires souhaiteraient obtenir des éclaircissements concernant les postes supplémentaires de personnel temporaire, l'entretien de matériel informatique par des tiers, l'entretien du matériel de communication.

M. R. Rapin, pour le personnel temporaire, explique qu'il s'agit de collaborateurs engagés pour parer à la surcharge d'augmentation des tâches; ils ont besoin d'appoints ponctuels.

La rubrique 31 503 - «Entretien de matériel informatique par des tiers» concerne de nouveaux logiciels pas mis au point par la DSI; les travaux de maintenance sont confiés à l'éditeur du logiciel en question.

La rubrique 31 504 - «Télécom» concerne tous les sites sur le réseau qui ont été mis en place, de même que les outils de contrôle pour piloter ce système de télécommunication. Le chiffrage a été fait en fonction des montants pour l'entretien de l'ensemble de ces équipements, réactualisés pour 1999.

Comme vous avez pu le constater, chers collègues, les commissaires de la commission de l'informatique et de la communication ont souhaité aller à fond

dans cette partie de budget. Apparemment, nous avons reçu toutes les informations complémentaires pour boucler notre rapport. Le Conseil administratif nous a fourni 25 documents annexes! La commission de l'informatique et de la communication souhaite que, pour les budgets futurs, le Conseil administratif tienne compte de ses remarques, ceci dans le but de transparence idéale, de tous les chiffres et informations transmises. Qu'il en soit d'avance remercié!

5. Discussion, amendements et votes

Après bien des discussions, forts des informations complémentaires reçues et de la lecture des 25 documents annexes, les commissaires de la commission de l'informatique et de la communication trouvent opportun de vous proposer les amendements suivants:

Amendements de la commission de l'informatique et de la communication:

5.1 Projet de budget 1999, page 19

0009/301 Traitement du personnel

Les commissaires estiment que la DSI est suffisamment dotée, que ce soit en matériel ou en personnel temporaire.

Proposition: Diminution de 190 000 francs.

Accepté par 6 oui (2 S, 2 Ve, 2 R), 4 non (3 AdG, 1 DC) et 1 abstention (1 L).

5.2 Projet de budget 1999, page 20

0009 - 315.03 Entretien du matériel informatique

Les commissaires proposent de diminuer ce poste (cohérence avec la pos. 5.1).

Proposition: Diminution de 120 000 francs.

Accepté par 8 oui (2 S, 2 Ve, 2 R, 1 L, 1 DC) et 3 abstentions (3 AdG).

5.3 Rubrique 318.45 - Téléphones (voir annexes N^{os} 12, 13, 14)

Proposition: Diminution de 128 000 francs.

Accepté à l'unanimité des 11 présents (2 S, 2 Ve, 2 R, 1 L, 1 DC, 3 AdG).

5.4 Projet de budget 1999, page 13

8001.365 – Subventions

Proposition: Suppression de la ligne AGI, moins 145 000 francs.

Refusé par 2 oui (2 Ve), 6 non (2 S, 3 AdG, 1 DC) et 4 abstentions (2 R, 2 L).

5.5 Moyennant l'acceptation des amendements des

position 5.1	– Fr. 190 000
position 5.2	– Fr. 120 000
position 5.3	<u>– Fr. 128 000</u>
soit au total	– Fr. 438 000

la commission de l'informatique et de la communication accepte le budget 1999 du Conseil administratif par 6 oui (2 S, 3 AdG, 1 DC), 2 non (2 R) et 4 abstentions (2 Ve, 2 L).

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le projet de budget 1999 du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Rapporteur: M. Roberto Broggin.

La commission des travaux s'est réunie sous la présidence de M^{me} Corinne Billaud les 30 septembre, 7 et 21 octobre 1998 pour étudier le projet de budget 1999 de notre municipalité. Les notes de séances ont été consignées par M^{me} Inès Suter-Karlinski que nous remercions vivement. La présidente et le rapporteur se sont rendus auprès de la commission des finances le 20 octobre 1998. Le rapport sera présenté devant la même commission le mardi 17 novembre 1998 avec les amendements proposés par la commission des travaux ainsi que les réflexions de celle-ci.

La commission des travaux a eu l'avantage de pouvoir auditionner M^{me} la conseillère administrative Jacqueline Burnand ainsi que MM. Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie.

Remarques générales

Dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 1999, qui ne comporte qu'une page et quatre cinquièmes, les commissaires ont eu la possibilité de relever un certain nombre d'erreurs et d'inexactitudes. M^{me} Burnand nous a signalé, tout comme l'an précédent, qu'il s'agissait d'un budget de «ménage» et qu'aucune explication particulière n'était nécessaire. Cependant, nous avons tout de même relevé que, en page 18 dudit rapport, il ne s'agissait point d'un parking qu'il fallait construire sur le terrain de l'ancien palais des expositions, mais bien d'un parc pour la détente de la population. Concernant le groupe scolaire Peschier, les études sont achevées et la réalisation a été décidée suite à un vote du Conseil municipal. Les commissaires s'étonnent tout de même de la brièveté des explications fournies. Mais il semble, d'après M^{me} la magistrate, que cela est tout à fait normal. Les directeurs de services abondent dans ce sens.

Le présent rapport tâchera d'être aussi concis que le rapport du Conseil administratif.

- Il a été demandé qu'un bilan de législature sur les différents crédits acceptés par le Conseil municipal soit rendu. Il a été répondu que cela fera du travail administratif supplémentaire.
- Concernant les actions en faveur de la résolution de la question liée au chômage, la Division de l'aménagement et des constructions essaie de poursuivre ses efforts dans cette direction (voir annexe).

- A propos du Service des bâtiments, il semblerait que la GIM aurait de la peine à fournir toutes les informations souhaitées pour les données informatiques.
- A une question concernant la liste des organismes subventionnés et leurs frais d'énergie, il est donné une réponse partielle (voir annexe).
- M^{me} Burnand fait parvenir à la commission une importante documentation qui explique la répartition des tâches entre la Ville et l'Etat pour l'entretien des voiries. Pour références, il convient de consulter les lois suivantes (L 1 1), (L 1 5), (L 2 0,5) et (B 6 1). Le protocole d'accord de 1974 qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1975 entre l'Etat et la Ville de Genève est annexé à ce présent rapport.
- La commission se pose également des questions concernant le Service de l'entretien des routes qui bricole. Dans le même type de domaine, on se demande toujours pourquoi on arrose les routes avec de l'eau potable, buvable, alors que les Services industriels augmentent le prix de l'eau. Mais la commission se tait, car M^{me} Burnand nous menace de nous refaire le célèbre coup des fontaines.
- On apprend que le ramassage du papier s'effectuera une fois par semaine.

Il est bien entendu que la commission a posé des tas de questions, certaines de détail, certaines plus de fond. Les conseillers municipaux peuvent se référer aux notes de séances qui sont extrêmement complètes.

Notre Conseil découvrira que deux amendements ont été refusés par la commission des travaux. Le groupe des Verts est écouté mais pas encore entendu. Effectivement, les Verts proposent d'augmenter de 22 000 francs la somme dévolue à l'information concernant la levée des résidus¹. Ce même groupe désire également que l'on fasse des économies sur l'éclairage public et les illuminations. Là encore, la peur du noir l'a emporté sur la clairvoyance².

Cela dit et écrit, je laisse découvrir au lecteur les amendements qui ont été souhaités par la commission des travaux et ceux qui sont refusés.

La commission des travaux a refusé ce projet de budget. Le rapporteur se trouve dans la minorité, ceci explique que l'ensemble des travaux de la commission ne soit pas relaté dans le présent rapport. Il est bon de savoir que personne n'a voulu prendre un rapport de majorité. A la commission des finances d'en prendre acte. La décision appartient au Conseil municipal de la Ville de Genève qui se réunira le 19 décembre 1998.

¹ 230502 (310) levée des résidus.

² 210450.31203.

Amendements

	<i>Refusés</i>	<i>Acceptés</i>
P. 29 - 2001 Secrétariat du département		
310 - Fournitures de bureau, imprimés, publicité		
Pour: 12 (1 DC, 3 S, 4 L, 2 R, 2 Ve), contre: 3 (AdG)	—	1 000.—
2101.310 - Direction et secrétariat Division aménagement et constructions		
Pour: 10 (1 DC, 3 S, 2 R, 1 Ve, 3 L), contre: 3 (AdG)		
Abstentions: 2 (1 L, 1 Ve)	—	9 000.—
P. 30 - 2103.310 - Urbanisme		
Pour: 11 (4 L, 2 R, 1 Ve, 3 S, 1 DC), contre: 3 (AdG)		
Abstention: 1 (Ve)	—	82 000.—
P. 31 - 210400.310 - Aménagements urbains		
Pour: 10 (4 L, 2 R, 3 S, 1 DC), contre: 3 (AdG)		
Abstentions: 2 (Ve)	—	30 000.—
210450 - Eclairage public et illuminations		
31203 - Electricité (p. 63 budget 5 positions)		
Pour: 3 (2 Ve, 1 L), contre: 11 (3 L, 3 AdG, 3 S, 1 DC, 1 R). Abstention: 1 (R)	— 100 000.—	
P. 32 - 2106.310 - Bâtiments		
Pour: 12 (4 L, 2 R, 2 Ve, 1 DC, 3 S), contre: 3 (AdG)	—	4 000.—
2107.310 - Energie		
Pour: 11 (4 L, 2 R, 1 Ve, 3 S, 1 DC), contre: 4 (3 AdG, 1 Ve)	—	4 000.—
312 - Eau, énergie, combustibles		
Pour: 10 (4 L, 2 R, 3 S, 1 DC), contre: 5 (3 AdG, 2 Ve)	—	20 000.—
2107.313 - Achats de fournitures		
Pour: 11 (4 L, 2 R, 1 Ve, 3 S, 1 DC), contre: 3 (AdG)		
Abstention: 1 (Ve)	—	10 000.—
P. 33 - 2302.310 - Logistique et technique		
Pour: 10 (4 L, 2 R, 3 S, 1 DC), contre: 3 (AdG)		
Abstentions: 2 (Ve)	—	2 000.—

P. 34 - 2302.312 - Eau, énergie, combustibles	
Pour: 12 (4 L, 2 R, 2 Ve, 3 S, 1 DC), contre: 3 (AdG)	– 32 000.–
313 - Achats de fournitures	
Pour: 12 (4 L, 2 R, 2 Ve, 3 S, 1 DC), contre: 3 (AdG)	– 30 000.–
2303.310 - Etudes et constructions	
Pour: 12 (4 L, 2 R, 2 Ve, 3 S, 1 DC), contre: 3 (AdG)	– 5 000.–
P. 36 - 230502.310 - Levée des résidus	
Pour: 4 (2 Ve, 2 S), contre: 11 (4 L, 2 R, 3 AdG, 1 S, 1 DC)	+ 22 000.–
230503.310 - Nettoyement du domaine public	
Pour: 11 (4 L, 2 R, 1 Ve, 3 S, 1 DC), contre: 3 (AdG)	
Abstention: 1 (Ve)	– 2 000.–
Proposition du groupe socialiste de diminuer globalement les postes 318, à charge du département de choisir les services qui seraient touchés	
Pour: 9 (4 L, 2 R, 3 S), contre: 3 (AdG)	
Abstentions: 3 (2 Ve, 1 DC)	– 320 000.–
Total	<u>– 551 000.–</u>

Vote

Au vote, le projet de budget 1999 du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, avec les amendements proposés, est refusé par 7 non (4 L, 2 R, 1 DC), 5 oui (2 Ve, 3 S) et 3 abstentions (AdG).

Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner le projet de budget 1999 du département des affaires culturelles.

Rapporteur: Georges Breguet.

La commission des beaux-arts s'est réunie, sous la présidence de M. Guy Dossan, les 1^{er}, 8, 15 et 22 octobre 1998 afin d'examiner le budget du département des affaires culturelles.

Elle a auditionné M. Alain Vaissade, conseiller administratif délégué aux affaires culturelles, et M. Pierre Roehrich, secrétaire général du département, dans sa séance du 8 octobre 1998.

Elle a auditionné la Fondation et la Direction du Grand Théâtre dans sa séance du 22 octobre 1998. Etaient présents MM. Guy Demole, président de la fondation, Robert Roth, vice-président de la fondation, Alain Vaissade, conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles et membre du bureau de la fondation, François Duchêne, secrétaire général du Grand Théâtre, et M^{me} Renée Auphan, directrice du Grand Théâtre.

Le président de la commission et le rapporteur ont assisté, le 3 novembre 1998, à l'audition du magistrat délégué aux affaires culturelles et de son secrétaire général par la commission des finances.

Les notes de séances étaient prises par M^{me} Inès Suter-Karlinski. Qu'elle soit ici remerciée pour l'excellence de son travail et la précision de cette prise de notes.

A. Travail de la commission

La commission a tout d'abord établi la liste des questions qu'elle souhaitait poser au magistrat, afin que celui-ci puisse y donner une réponse écrite dans un premier temps et y apporter des compléments et des précisions lors de son audition. Suite à cette audition, des questions complémentaires ont été posées par oral ou par écrit au magistrat.

Les questions ont été établies sur la base des documents suivants:

- le rapport du Conseil administratif à l'appui du budget 1999;
- le projet de budget 1999;
- le budget à 5 positions.

L'audition de la Fondation et de la Direction du Grand Théâtre a été motivée par l'augmentation de 1 400 000 francs de la subvention à cette institution.

B. Audition de MM. Vaissade et Roehrich

B.1 Introduction générale

Remarque du rapporteur: cette information générale a été donnée par le magistrat et son secrétaire général tant à la commission des beaux-arts qu'à celle des finances.

En préambule, M. Vaissade indique que, depuis 1991, le département des affaires culturelles a poursuivi une politique de diminution des coûts tout en offrant plus de prestations à la population. En francs équivalents 1998, le budget de fonctionnement du département est passé de 154 millions de francs en 1991 à 141 millions de francs en 1997, soit une diminution de 13 millions. Cette diminution, ainsi que le montre le tableau ci-dessous, traduit les importants efforts d'économie du département depuis huit ans.

Note du rapporteur: relevons également que durant le même temps les recettes du département ont, elles aussi, diminué de près de 3 millions.

Tableau 1

Ville de Genève Département des affaires culturelles Comparaison des comptes de fonctionnement 1991-1997 En francs équivalents 1998						
<i>Exercice</i>	<i>Inflation</i>	<i>Cumulée</i>	<i>Charges</i>	<i>Francs 1998 Charges</i>	<i>Recettes</i>	<i>Francs 1998 Recettes</i>
1991	5.50	16.20	132 420 850	153 873 028	9 497 456	11 036 044
1992	3.20	10.70	138 095 321	152 871 520	5 754 537	6 370 272
1993	3.70	7.50	135 416 134	145 572 344	5 760 498	6 192 535
1994	0.50	3.80	138 780 885	144 054 559	6 604 372	6 855 338
1995	1.90	3.30	142 453 919	147 154 898	6 190 699	6 394 992
1996	0.70	1.40	147 829 624	149 899 239	7 327 297	7 429 879
1997	0.70	0.70	139 908 399	140 887 758	8 132 221	8 189 147

M. Vaissade signale que le rapport du Conseil administratif à l'appui du budget 1999 indique, à la page 19, comment le département des affaires culturelles a construit le budget 1999 par rapport à celui de 1998. La base de référence choisie a été celle des comptes 1997. Les charges 1999 ont été prévues au niveau de celles de 1997 chaque fois que le chiffre de 1997 était plus bas que celui du budget 1998. Dans le cas contraire, c'est le chiffre 1998 qui a servi de référence.

Les directives du Conseil administratif, vis-à-vis du personnel temporaire, ont été suivies. La politique de titularisation des «faux temporaires» entreprise dès 1996 a été poursuivie et marquée, pour les années 1996 et 1997, par la stabilisation de 79 collaborateurs. De plus, 60 à 70 chômeurs ont été engagés chaque année par les différents services du département.

Les subventions sont restées en général au niveau de 1998. Des modulations ont été introduites dans certains cas afin de répondre aux besoins et aux demandes des acteurs culturels. Dans les musées et les bibliothèques, des réductions d'activités introduites en 1998 restent en général en vigueur pour 1999.

Du côté des grandes manifestations, la «Fureur de lire», consacrée au livre et à la lecture, sera au rendez-vous en 1999, alors qu'en 1998 cette manifestation avait été «gelée» afin de mettre l'accent sur les journées du patrimoine.

Finalement, le magistrat estime que le budget de son département doit continuer de représenter au moins 20% du budget municipal.

B.2 Questions et réponses

Remarque du rapporteur: selon la nouvelle manière de procéder à l'étude du budget, les questions sont celles posées par les commissions des beaux-arts et des finances.

B.2.1 Questions concernant le rapport à l'appui du budget

Page 19 – Les «faux temporaires»

Questions: Peut-on nous donner une information complète sur les procédures en cours?

Combien y a-t-il d'autres «faux temporaires» qui devraient déjà être stabilisés?

Un «faux temporaire» est une personne engagée temporairement pour assurer une fonction permanente. Il faut que le service soit d'accord de titulariser cette personne. S'il y a des personnes dont le travail ne correspond pas à ce que l'on attend de la définition du poste, le préavis est alors négatif et les personnes ne sont pas titularisées.

Depuis la décision du Conseil administratif, en mai 1996, jusqu'au moment où ce rapport a été rédigé, on atteignait le chiffre de 79 collaborateurs titularisés. Depuis la rédaction de ce rapport, qui date déjà de plusieurs mois, de nouveaux cas ont été réglés et d'autres procédures de titularisation sont en cours. C'est une politique constante du département que d'essayer de régler le problème des «faux temporaires» et, à terme, on n'engagera plus de «faux temporaires»; c'est-à-dire des gens qui travaillent avec des contrats temporaires pour des fonctions permanentes. Par contre, il est vrai qu'il existera toujours des contrats temporaires, mais seulement pour des fonctions temporaires ponctuelles. Le Conseil administratif a fixé à trois ans le délai pour régler le problème des «faux temporaires», ce qui retarde l'opération dans le temps. La titularisation est une opération administrative qui prend entre 4 et 6 mois; toutefois, on peut trouver des décalages importants selon les cas.

Il existe un travail en cours qui consiste à réviser la typologie des contrats afin de mieux correspondre avec la réalité. En règle générale, les gens engagés – s'ils ne le sont pas pour une période déterminée et avec une fonction ponctuelle – peuvent être révoqués sous terme de trois ans. Sinon, ils sont nommés dès le départ, et c'est la même chose pour tous les départements. Le Conseil administratif prendra prochainement des mesures pour avoir une politique beaucoup plus claire en matière d'engagement du personnel.

Page 20 – Division art et culture – 2. Service administratif

Accueil et gérance

Questions: Quelle réalité couvre la section «accueil et gérance»?

Il est prévu, dans le PFQ 1998/2001, un investissement concernant l'Alhambra de 1 million de francs. Le Conseil administratif a-t-il déposé cette demande comme il le pensait en 1998?

Quels sont les montants prévus pour la gestion de l'Alhambra en 1999?

La section «accueil et gérance» couvre le travail qui se fait au niveau de la gestion de l'accueil des publics et de la gérance des salles, et plus particulièrement celle du Victoria Hall.

Le magistrat n'a pas vu disparaître du PFQ 1998/2001 le million de francs destiné à l'Alhambra.

En ce qui concerne la gestion de l'Alhambra, il faut se référer au tableau ci-dessous:

Page 20 – Division art et culture – 3. Service de l’art musical
Subvention du Grand Théâtre

Question: Explications plus précises concernant cette subvention.

La réponse à cette question se trouve plus bas dans le rapport en regard de la question concernant la ligne 310255 - Grand Théâtre.

Page 21 – Division art et culture – 6. Service de la promotion culturelle

Questions: Pourquoi les acteurs culturels demandent-ils 100 000 francs de plus?

Pourquoi baisser la subvention une année pour la remettre l’année suivante?

La réponse à cette question se trouve plus bas dans le rapport en regard des réponses concernant les lignes 3105 - Promotion culturelle 310500 - Publicité, propagande et 3105 - Promotion culturelle 310552 - Echanges culturels.

Page 22 – Division des musées

Question: Est-ce que les réductions des horaires ont eu un impact sur les postes de travail?

La réduction des heures d’ouverture a été une des mesures prises pour réduire les charges. Cette mesure a conduit à une diminution de la masse salariale des postes temporaires. Le département a aussi joué sur une nouvelle gestion du personnel de surveillance. Par conséquent, le département a dû modifier l’ensemble de la planification pour réaliser cette diminution voulue.

Page 22-23 – Division des musées – 8. Musée d’art et d’histoire

Questions: Les travaux à l’école des Casemates ont-ils commencé?

Quel est l’aménagement qui est prévu pour le musée des instruments anciens?

Les travaux ont en effet commencé aux Casemates dont le bâtiment rénové accueillera l’administration du MAH. A ce moment, on disposera d’un nouvel espace pour le musée des instruments anciens à Charles-Galland.

Page 23-24 – Division des musées – 9. Musée d’ethnographie

Question: Un commissaire s’est laissé dire que le Musée d’ethnographie avait accepté un cadeau de Bâle. Peut-on avoir des détails?

Il s’agit de cassettes vidéo qui proviennent de la Société suisse d’ethnographie qui a cherché un autre dépôt. C’est un arrangement de la Société suisse

d'ethnographie avec le Musée d'ethnographie. L'intérêt est grand pour le musée dans la mesure où ces cassettes étaient déposées avant à l'Institut de médecine tropicale de Bâle et que c'est du matériel utile pour les expositions, les conférences. Des explication plus détaillées seront données prochainement.

Page 24 – Division des musées – 10. Muséum d'histoire naturelle

Questions: Pourquoi l'engagement de plusieurs collaborateurs temporaires?

Est-ce pour déroger à tous les engagements pris jusqu'ici en rapport avec l'engagement du personnel temporaire?

Le problème que connaissent les musées avec MUSINFO est celui de la saisie des collections. Cette saisie est un travail supplémentaire qui s'ajoute au volume de travail habituel.

Pour avancer, les musées utilisent du personnel temporaire spécialisé mais pour l'instant les demandes n'ont pas encore été formulées.

La planification de MUSINFO II est en cours et nous essayons de la gérer au moyen du fonctionnement courant avec les moyens disponibles.

Le magistrat confirme encore qu'une politique stricte de titularisation des «faux temporaires» a été menée par son département et qu'il n'a pas l'intention de la modifier.

Les chefs de service ont reçu comme instruction de ne pas engager des temporaires pour les postes fixes.

Page 25 – Division des bibliothèques – 11. Bibliothèques et discothèques municipales

Promotion culturelle

Question: Quelle est, d'une manière générale, la politique du département en matière de promotion culturelle?

Le magistrat estime avoir répondu à cette question dans le cadre du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 1999.

Page 25 – Division des bibliothèques – 11. Bibliothèques et discothèques municipales

Déplacement et formation

Question: A combien se situe le nombre de déplacements du personnel?

La direction des bibliothèques municipales a mis un accent important sur la formation du personnel, en particulier sur l'accueil au public ainsi que sur les aspects techniques, notamment en informatique. Des programmes de formation existent et la direction est attentive à ce que le personnel soit à niveau. Des budgets de formation sont prévus à l'Office du personnel qui seul peut répondre sur la gestion globale de cette formation.

D'autre part, chaque service a des frais de déplacements, généralement les 317, et c'est à l'intérieur de ces budgets que les déplacements s'effectuent. Les services ne dépassent pas leur budget de déplacements, un contrôle régulier étant effectué. Quant à savoir le nombre de déplacements, l'information n'est pas informatisée et il faudrait la collationner. Le secrétaire général voit passer tout ce qui concerne les déplacements.

Page 26 – Division des bibliothèques – 12. Bibliothèque publique et universitaire

Question: Les 40 000 volumes qui vont être en accès libre ont-ils été choisis en concertation avec les facultés de l'Université?

La collection de 40 000 volumes en libre-accès a été élaborée selon les directives données par la direction de la BPU. Les principes généraux qui conduisent la création de ce fonds sont les suivants:

- a) Il s'agit d'un fonds encyclopédique, c'est-à-dire qui touche tous les domaines du savoir. Un accent est cependant mis sur les sciences humaines.
- b) Il s'agit d'un fonds contemporain, les ouvrages auront tous moins de 10 ans d'âge. A terme, il y aura un renouvellement permanent du fonds.
- c) Il s'agit d'ouvrages de niveau universitaire (1^{er} et 2^e cycles) à l'exclusion donc d'ouvrages trop spécialisés destinés aux chercheurs.
- d) Il s'agit d'ouvrages publiés dans des langues largement accessibles (français, anglais, allemand, italien).
- e) Il s'agit d'ouvrages solides et reliés. On ne trouvera pas de brochures. Quant aux ouvrages rares ou précieux, ils restent conservés en magasins.
- f) Dans certains cas rares, il s'agit d'exemplaires supplémentaires d'ouvrages reçus au titre du Dépôt légal.
- g) Nous avons également cherché à mettre dans ce fonds des catégories d'ouvrages très empruntés.
- h) Le choix des ouvrages à mettre en libre-accès est fait par les deux conservateurs chargés des acquisitions.

Aujourd'hui environ 12 000 ouvrages sont prêts à être déplacés dans cette nouvelle zone.

Page 39 – Présentation financière

Analyse des charges et des revenus – 2.1 Analyse par département

Département des affaires culturelles

Questions: A quoi correspondent les 700 000 francs de diminution des subventions versées à des tiers? Ventilation?

La base de comparaison est celle des comptes 1997. Avant le projet de budget 1999, il y a le budget 1998 qui a été marqué par certaines diminutions (5% linéaire sur les lignes nominatives, 50% sur les fonds généraux). La différence s'explique de cette manière et en tenant compte de corrections faites à la hausse (garantie de déficit de 500 000 francs au Grand Théâtre en 1998, par exemple). Le projet de budget 1999 reprend généralement les montants de 1998, comme expliqué dans le rapport à l'appui. La ventilation n'est pas donnée, compte tenu que c'est l'ensemble des subventions qui «bouge» entre 1997 et 1998. La différence la plus marquée concerne le Théâtre de Carouge - Atelier de Genève qui passe de 1 264 500 francs (1997) à 703 800 francs (1998).

B.2.2 Questions générales

Questions: Est-il possible de fournir un organigramme détaillé du département des affaires culturelles par rapport à chaque service?

Pourquoi un si grand nombre de directeurs?

L'organigramme du département des affaires culturelles figure ci-dessous.

Vous le trouverez aussi sur le site Internet de la Ville de Genève. Il y a trois divisions avec cinq services. Dans les musées, il y a 4 directeurs secondés par des administrateurs et dans les bibliothèques il y a 2 directeurs secondés, pour des raisons historiques, l'un par un sous-directeur et l'autre par un directeur adjoint. Le nombre de directeurs n'a pas été modifié depuis plusieurs années, signalons que les 3 divisions ne sont pas dirigées par des directeurs contrairement à ce qui se passe dans d'autres départements, il s'agit uniquement d'une structure administrative virtuelle.

Question: Pour quelle raison y a-t-il chaque année des transferts ou des changements de rubriques?

Ces transferts sont voulus en vue d'améliorer les services, en particulier celui du service administratif de la Division art et culture avec l'apparition d'une section «scènes culturelles» regroupant les lignes Victoria Hall, Casino Théâtre ainsi que l'Alhambra qui devrait revenir prochainement à la Ville de Genève.

A la question d'un commissaire qui s'inquiète du sort final de l'Alhambra, M. Vaissade répond que si, en fin de compte, l'Alhambra ne revenait pas à la Ville de Genève, certains frais de fonctionnement et d'investissement ne seraient alors pas dépensés.

Question: Explications sur la disparition, entre 1998 et 1999, des lignes 312, 316, 318 et 331 dans différentes rubriques?

Cette disparition est la conséquence des transferts ou des changements de rubrique dont l'explication a été donnée à la réponse précédente.

Question: Sur quoi a porté la diminution du poste 31?

La directive du Conseil administratif était de reprendre la ligne des postes 31 au niveau de 1997 et de les reporter en 1999. C'est ainsi que, lorsqu'il y avait des rubriques au budget 1998 qui étaient inférieures aux comptes 1997, nous avons respecté intégralement la directive du Conseil administratif de stabiliser les postes 31. Nous avons aussi pris en compte certaines lignes du budget 1998 inférieures aux comptes 1997. En conclusion, nous avons toujours pris en compte ce qui était le plus favorable aux économies, politique qui a conduit à une diminution globale du poste 31.

Question: Explications sur les imputations internes?

Il s'agit des intérêts répartis des investissements calculés par le département des finances et qui sont attribués aux services bénéficiaires, par exemple, les travaux du Victoria Hall ont nécessité des investissements qui ne sont pas encore amortis. Il faut comprendre que, sous le poste 331 «patrimoine administratif», il y a une part relative à l'amortissement et une autre part relative aux intérêts.

Question: Explications sur les revenus dus par droit de copyright aux différentes institutions culturelles, particulièrement les musées et la BPU?

La BPU et les musées ont la possibilité de recevoir des émoluments pour des publications. Ils ne vont pas dans la caisse commune mais dans les lignes 40 des différents services.

Remarque du rapporteur: cette politique qui rend les différents services de la BPU et des musées responsables de la dynamique de leurs propres émoluments

mériterait d'être mieux encadrée par le département, car il y a de fortes disparités entre les services. La possession par la Ville de Genève d'une importante quantité d'informations culturelles de nature visuelle ou autre est un précieux capital qui pourrait être mieux exploité au XXI^e siècle, siècle qui verra peut-être l'information remplacer la monnaie comme instrument principal de pouvoir.

Question complémentaire: Y a-t-il possibilité d'avoir une politique de prêts avec des droits de certaines œuvres propriétés de la Ville de Genève?

Lors de grandes expositions, comme celle sur le Mexique au Musée Rath, on nous confie des œuvres d'art de grand prix. Nous devrions donc payer ces œuvres si nous demandions des droits sur celles que nous prêtons à d'autres institutions culturelles. Il existe un accord entre tous les musées européens concernant la réciprocité des prêts des objets d'art.

La gestion des droits de prêt entraverait le travail des commissaires d'exposition. Il faudrait tenir une comptabilité et, à un moment donné, il y aurait peut-être plus à payer pour la Ville de Genève qu'à recevoir. A partir de quel moment serions-nous gagnant en touchant des droits plutôt qu'en diffusant une image positive de Genève grâce à une politique d'ouverture concernant les prêts des œuvres d'art à l'extérieur?

Un commissaire relève que la démarche n'est pas la même lorsqu'une œuvre d'art est reproduite dans un ouvrage privé ou par une institution publique; à quoi le magistrat répond que dans ce dernier cas des émoluments n'ont, jusqu'à présent, pas été demandés par les musées, sauf par la BPU. Il est prêt à étudier cette affaire pour autant qu'un consensus se dégage.

L'accès à MUSINFO n'est pas entièrement libre et dès le moment où l'image d'une œuvre d'art ne peut pas être obtenue directement, son accès est soumis à une autorisation. Toutefois, il est difficile d'évaluer le prix de tels services.

Question: Où en est-on de l'inventaire du patrimoine des musées?

L'informatisation, grâce à MUSINFO, de l'inventaire au Musée d'histoire naturelle est faite à 6%, celle du Musée d'ethnographie à 20% et celle du Musée d'art et d'histoire à 90%.

Question: Le patrimoine des différents musées est-il pris en compte dans la fortune de la Ville de Genève?

Le patrimoine étant inaliénable, on ne peut le faire entrer dans la fortune de la Ville de Genève. Il y a des valeurs d'assurance qui se situent entre 500 millions et un milliard de francs. Pour le Musée d'art et d'histoire, on ne prend pas en compte le Cabinet des estampes avec 400 000 documents, ni le Centre d'iconographie genevoise, dans les progrès de l'inventaire informatisé.

Questions: Pourquoi ne dépense-t-on pas les budgets d'investissements dans leur totalité? Y a-t-il des investissements retardés?

Dans la réalisation du PFQ, et tenant compte de l'étalement dans le temps de l'ouverture des chantiers, 70% sont actuellement lancés et 30% ne sont pas engagés. C'est ainsi que chaque année 30% (ce chiffre est un ordre de grandeur) des chantiers sont décalés et répartis dans le temps. A titre d'exemple, 12 millions sont actuellement retardés pour des raisons de procédures.

Questions complémentaires: Le Centre genevois de la gravure contemporaine (CGGC) va-t-il réellement déménager dans le bâtiment d'art contemporain?

Que deviendront ses moyens de production actuels (machine, presses, etc.)?

Quelle sera son activité future?

Le CGGC a présenté au département ses nouvelles orientations élaborées depuis une année environ et adoptées par son assemblée générale du 5 octobre dernier (voir annexe 1). Cette décision formalise une évolution qui s'est faite au cours des dernières années. A terme, le CGGC (peut-être sous une nouvelle appellation) devrait rejoindre d'autres acteurs de l'art contemporain dans le bâtiment d'art contemporain (BAC). De manière informelle, des discussions ont lieu depuis assez longtemps dans le domaine de l'art contemporain en vue d'un regroupement des forces. Un projet devrait être proposé prochainement par les organismes concernés.

La perspective envisagée par le CGGC n'impliquera plus le fonctionnement des ateliers avec les machines et les presses lui appartenant. Le CGGC mettra en vente ce matériel.

L'activité se concentrera autour de l'édition, de la diffusion et de l'exposition.

Questions complémentaires: Quel est le statut du Fonds Brunswick?

Quelles œuvres sont acquises au moyen de ce fonds?

Un arrêté du 27 janvier 1874, pris par le Conseil municipal, crée le fonds par prélèvement de 1 million sur la succession de S.A.R. le duc de Brunswick à placer à la Caisse hypothécaire. Les revenus doivent être affectés aux diverses collections de la Ville de Genève.

Répartition actuelle des 50 000 francs pris sur les revenus du fonds:

Musée d'art et d'histoire	7 500 francs
Musée d'ethnographie	7 500 francs
Muséum d'histoire naturelle	7 500 francs
Conservatoire et Jardin botaniques	7 500 francs
Bibliothèque publique et universitaire	7 500 francs
Bibliothèques municipales	7 500 francs

La part des revenus excédant 50 000 francs est versée au capital.

Il est difficile de donner le détail des acquisitions faites avec ces revenus, ceux-ci étant utilisés avec d'autres montants pour les acquisitions (au Musée d'art et d'histoire par exemple, les revenus d'autres fonds spéciaux interviennent dans cet objectif; aux Bibliothèques municipales, cette ressource est utilisée dans le crédit d'acquisition de livres pour les collections courantes de prêt).

Question complémentaire: Quelle est l'affectation de Saint-Gervais par rapport à l'image, au théâtre et aux autres institutions existantes?

Par rapport à l'image, Saint-Gervais entend être actif dans le domaine de l'art contemporain et des nouveaux supports, sur un pied d'égalité avec le MAMCO à Genève ou le Centre Beaubourg à Paris. Il entend aussi offrir un débouché et des possibilités de création aux étudiants issus de l'ESAD.

Par rapport au théâtre, son projet est axé essentiellement sur le concept de la «Maison des langues et des compagnies». Maison des langues: le théâtre entend prendre en compte les multiples communautés résidant à Genève. Maison des compagnies: n'ayant pas un créateur à sa tête, il peut se consacrer entièrement à accompagner le parcours de certaines équipes artistiques à Genève et favoriser leurs tournées et les échanges.

Question complémentaire: Est-il nécessaire que la Ville de Genève entretienne deux maisons identiques, le Grütli et Saint-Gervais?

D'abord, les deux maisons ne sont pas identiques.

Saint-Gervais, inaugurée en 1963, a d'abord été une Maison des jeunes, puis une MJC – Maison des jeunes et de la culture – puis, enfin, après son rattachement au département des affaires culturelles en 1991, elle devient un Espace culturel urbain et s'intitule, après révision de ses statuts, Saint-Gervais Genève, Fondation pour les arts de la scène et de l'image.

La Maison des arts du Grütli, inaugurée en 1988, représente la réponse des pouvoirs publics à des revendications dans les domaines des arts de la scène, du cinéma et des arts plastiques.

C'est la reconnaissance, en quelque sorte, du travail d'associations telles que le CAC Voltaire, Fonction: Cinéma, le théâtre indépendant représenté à l'époque par la FIAT ou le Centre genevois de la photographie.

Ensuite, le statut juridique des maisons diffère.

Saint-Gervais est une fondation de droit privé, entièrement garnie de représentants désignés par la classe politique, et présente une unité de gestion avec une administration commune et une structure pyramidale: conseil de fondation, direction, personnel.

Le Grütli, ce sont des locaux mis à disposition sous un toit commun en faveur d'organismes ou de bénéficiaires indépendants. Le Grütli comporte une mosaïque d'activités, qui doivent chacune trouver leur justification propre. Il n'y a pas d'administration commune, et encore moins de direction imposée par la Ville, puisque le département respecte la liberté et la responsabilité des associations et des acteurs culturels. Ce qui permet également une économie importante sur les coûts de gestion.

Enfin, par son origine et sa structure, Saint-Gervais demeure une maison de la culture et du débat social, même étendu aux nouvelles technologies, tandis que le Grütli est une maison des arts, attachée aux supports traditionnels: pellicule, toile, papier, plancher de scène, tapis de danse.

Question complémentaire: Que signifie pour Saint-Gervais le concept «maison de la culture et du débat social»?

Le terme «débat social» accolé à celui de «culture» doit être compris par une recherche de la dimension culturelle du débat social. Saint-Gervais Genève, et plus particulièrement la direction de la partie théâtre, privilégie cette approche alors que ce n'est pas le cas de la Maison des arts du Grütli.

Question complémentaire: Quelles sont/seront les activités de la salle polyvalente du Grütli par rapport au théâtre?

Les activités de la salle polyvalente du Grütli consistent et consisteront toujours à accueillir des spectacles, en priorité de théâtre, mais aussi à l'occasion de danse.

Questions complémentaires: Quelle est la part des abonnés du Grand Théâtre résidant en ville de Genève, celle des autres communes et/ou de la région?

Est-il possible d'envisager une distinction tarifaire pour ces différents abonnés, par exemple un tarif résident opposé à un tarif non-résident, un tarif contribuable opposé à un tarif non-contribuable?

Un tableau remis en annexe (annexe 2) montre la répartition des abonnés du Grand Théâtre, sur la base des adresses enregistrées.

Il est possible d'envisager une distinction tarifaire comme indiqué dans la question, mais cela va générer un travail considérable de vérification. L'adresse indiquée correspond-elle au domicile, hors du canton, en Suisse, en France? Et les billets vendus au guichet ou dans le réseau?

Va-t-on exiger de chaque spectateurs qu'il prouve son domicile, expose sa situation fiscale?

La mise en œuvre d'une telle solution nécessitera d'autre part des moyens en personnel et s'avérera certainement coûteuse.

Questions complémentaires: Quelles sont les ressources financières extérieures à celles de la Ville de Genève des institutions semi-scientifiques (musées, bibliothèques, Jardin botanique ou autres)?

Quelle est la part des recherches scientifiques et celle du travail de conservation de ces institutions?

Les ressources financières extérieures figurent dans le budget dans les postes 40 qui sont inscrits au projet de budget.

La part des recherches scientifiques et du travail de conservation ne peut pas être donnée en l'état actuel du système comptable (par nature). Il faut pour cela disposer d'une comptabilité analytique. Il est possible de parvenir à une estimation, à la suite d'un travail assez considérable.

Il faut savoir en outre que le travail de conservation est organiquement lié au travail scientifique dont la base est constitué par l'inventaire des collections. Conserver sans inventorier et sans recherche scientifique permettant de faire connaître, donc de diffuser en direction du public (publications, expositions), n'a pas grand sens.

Question: Un commissaire de la commission des finances s'étonne que le département des affaires culturelles présente la plus forte augmentation des subventions pour le budget 1999 et se demande s'il s'agit d'un budget électoral.

Le magistrat répond que ce n'est pas un budget électoral sinon il aurait rajouté 2 à 3 millions de plus!

En fait l'augmentation principale des subventions est due aux prix quadriennaux de la Ville de Genève et à la subvention du Grand Théâtre. Le reste des subventions a été maintenu au niveau de 1998. En 1998, on avait fait une coupe linéaire de 5% sur les lignes nominatives et, d'autre part, une coupe de 50% sur les fonds généraux.

B.2.3 Projet de budget 1999

Page 38

310110 Section scènes culturelles

Question: Pourquoi des écarts importants dans tous les postes?

Car il y a chevauchement entre deux exercices comptables.

Le «Tableau 2» qui se trouve plus haut dans ce rapport (en réponse à une question sur la page 20 du Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 1999) permet de mieux comprendre cette situation.

Page 39

310110 Section scènes culturelles

–316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation

Question: Explications sur l'augmentation.

Dans cette section, tous les services administratifs et techniques à la base du fonctionnement de la division art et culture en général et de l'art musical en particulier ont été regroupés avec l'accord du Conseil administratif. Cette opération est maintenant achevée et il n'y aura plus, dans les budgets futurs, de navigation aussi importante et complexe que celle qui apparaît encore dans le budget 1999.

L'objectif est de regrouper pour améliorer l'organisation et la gestion du très nombreux personnel temporaire qui tourne autour de l'exploitation des salles (problèmes de conciergerie, de suivi technique des bâtiments notamment) au sein du département des affaires culturelles, avec les ateliers de décor, le Service de l'art musical s'occupant vraiment de gestion artistique, de même que le Service des arts de la scène.

Il est précisé par le magistrat que tous ces changements ne sont effectués que pour rechercher une amélioration de la marche des affaires, sans aucune intention de dissimulation.

310110 Section scènes culturelles

–390 Imputations internes

Question: Explications.

Se reporter à l'explication précédente sur le même objet.

310120 Atelier de décors

–313 Achat en fourniture et autres marchandises

Question: A quoi est dû l'écart surprenant de 20 500 francs?

Aux coûts des achats de fournitures et autres marchandises. Il y a aussi des paiements d'outils à acheter et du bois à payer. Les ateliers de décors travaillent de deux manières. Il y a les commandes pour les théâtres subventionnés, alors, dans ce cas, les fournitures sont à leur charge. De plus, il y a le coût de la main d'œuvre qui est représenté par les recettes des ateliers figurant dans le budget.

Ces ateliers travaillent aussi pour des services municipaux, alors le montant mentionné correspond à des achats de matériaux pour ce type d'intervention. Il y a des interventions externes et internes pour les ateliers de décors. La facturation des matériaux est faite par le fournisseur.

Page 40

310200 Administration art musical

-316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation (explication 166 du Rapport à l'appui)

Question: Explications sur l'augmentation des locations pour la Fête de la musique.

Le département des affaires culturelles s'est aperçu, lors de l'exercice 1998, que le budget dans ce domaine avait été sous-évalué. Le déplacement de la fête a nécessité des installations un peu différentes de celles du Grütli, en particulier à la promenade Saint-Antoine et dans la cour du collège Calvin afin d'assurer une bonne sonorisation des scènes.

Questions complémentaires: Les groupes qui se produisent sous tente versent-ils quelque chose pour ces espaces couverts?

Est-il vrai que certains stands ont été écartés parce qu'ils n'avaient pas transmis leurs comptes à la Ville de Genève?

Que coûte à la Ville de Genève la Fête de la musique et pourquoi le budget a-t-il augmenté?

Où se trouve cette ligne dans le budget à 5 positions?

Les tentes appartiennent à Mondial Contact. Les associations qui tiennent des stands lors de la fête paient une finance de base. L'exploitation de leur stand est au bénéfice de leur association. Il y a parfois des stands sauvages.

Sans les frais de personnel, on peut estimer le coût de la Fête de la musique à 250 000 francs.

Le département s'est aperçu – avec le changement des lieux et l'ampleur que la Fête de la musique a prise – que les prévisions faites lors du budget 1998 étaient trop justes. C'est pour cela qu'une adaptation à la hausse a été faite pour le budget 1999.

Si l'on se réfère à la nomenclature administrative, on comprend que la Fête de la musique dépend maintenant de la cellule 310200. Dans les comptes 1997, la Fête de la musique représentait 62 087 francs.

310251 Concerts populaires

Questions: Que représente le financement des concerts populaires au Grand Théâtre?

La diminution semble être assez importante, selon quels critères a-t-elle été conduite?

Il y a 1300 places à 25 francs. Il n'y a plus de représentations entières en populaires. Pour la saison 1998/99, il a été prévu deux lots de 400 places en faveur des populaires. Les bas tarifs au Grand Théâtre sont de 24 et 30 francs selon les opéras. La modulation des prix du Grand Théâtre a changé; par conséquent, les prix des billets «populaires» sont maintenant du même ordre que les billets bon marché.

Question complémentaire: Les places bon marché sont-elles réellement disponibles?

Il semble que oui, l'accès au Grand Théâtre est actuellement plus facile que dans le passé. Le magistrat précise que la motion qui demandait d'accorder des places à 10 francs aux jeunes a été acceptée.

310251 Concerts populaires

-318 Honoraires et prestations de service

Question: Pourquoi y a-t-il 26% de charges en moins?

Au budget 1998, on a 18 150 francs alors qu'au budget 1999 on a 13 500 francs. La différence n'est que de 4650 francs; ce n'est donc pas une diminution importante.

Page 41

310252 Victoria Hall

Question: Où sont passés les chiffres de la rubrique?

Ils sont allés dans la rubrique scènes culturelles, lignes 310110. Ce sont des transferts, cela n'a pas d'incidence sur le budget.

Question complémentaire: Des précisions sont demandées à propos du transfert d'une série de charges ayant trait à la gestion des salles municipales dans la section scènes culturelles.

Le magistrat précise que la Ville de Genève subventionne le Victoria Hall à raison de 1,5 million. Normalement, il faudrait louer la salle 10 000 francs par jour. Or, il y a une très forte opposition des groupements qui utilisent cette salle et les tarifs de location n'ont pas été revisités depuis deux ans. Il faut aussi tenir

compte des tarifs de bienfaisance et des concerts donnés gratuitement. Or, c'est le personnel du Victoria Hall qui gère, par exemple, la cour de l'Hôtel de Ville. Mais les chiffres sont restés les mêmes que ceux de l'année passée.

Lorsqu'on gère le personnel d'une salle comme le Victoria Hall, on a affaire à de très nombreux services avec des horaires bizarres et cela provoque des heures supplémentaires en grande quantité. Celles-ci ont été supprimées pour la plupart. Lorsqu'on gère un personnel attaché à une salle, on doit lui demander davantage de travail lors de manifestations, ce qui implique qu'on doit lui donner davantage de vacances. A un moment, on n'a plus de personnel à disposition et il faut engager des temporaires. C'est donc un avantage en terme de gestion que d'avoir un pool plus grand avec une meilleure capacité de gestion à partir du moment où on regroupe ces différentes salles et dans la disponibilité du personnel.

Questions complémentaires: En ce qui concerne le Petit Casino, son utilisation est-elle moins fréquente que du temps d'Yfar?

Peut-on nous fournir des données sur les spectacles du Petit Casino en dehors de la Revue?

1. Comparaison des utilisations

1995 (gestion Jack Yfar) – 1997-98 et 1998-99 (gestion Ville de Genève)

	1995	1997-1998	1998-1999*
Représentations	127	102	124
Occupations	69	151	82
Total jours occupés	196	253	206
% d'occupation**	65,3%	84,3%	68,6%

* situation à ce jour (le calendrier 1999 n'est pas encore complet, des options restent ouvertes)

** basé sur 300 jours (fermeture de la salle en juillet et août)

2. Coût d'exploitation basé sur 1998

Charges d'exploitation: 543 000 francs

Recettes d'exploitation: 77 000 francs

Concernant les charges, leur total pour 1998 est exceptionnel pour deux raisons:

- coût du personnel Ville utilisé pour les travaux de remise en état de la scène (atelier de décors) pendant un mois en janvier et février;
- coût des matériaux nécessaires pour la réfection du plateau de scène;
- engagement d'un technicien supplémentaire durant la période de la Revue;
- coût du matériel nécessaire (projecteurs, table de sonorisation, etc.), le matériel de base de la période Yfar étant insuffisant, ce dernier utilisant le matériel du Grand Casino.

On peut estimer à 150 000 francs les coûts extraordinaires qui marqueront l'exercice 1998, dans l'état actuel de nos connaissances.

Pour mémoire, la subvention d'exploitation accordée à l'époque d'Yfar était de 360 000 francs.

Remarque de la commission: en attendant la comptabilité analytique, la commission souhaiterait avoir tout de même la ventilation de la section scènes culturelles.

Page 41-42

310255 Grand Théâtre

Questions: Que coûte réellement le Grand Théâtre à la Ville de Genève, fondation et municipalité (prises en charges directes et invisibles), coût estimé à 42 millions de francs selon le journal «La Grange» en juin 1998? Explications et commentaires?

Que rapporte à Genève le Grand Théâtre?

Quels ont été les efforts faits par le département pour trouver d'autres sources de financement pour le Grand Théâtre?

Il s'agit d'un budget de 42 millions de francs et non pas du coût dont 15 millions de subventions et 28-29 millions de personnel, moins 12 millions de recettes.

D'autres frais de service viennent s'y ajouter comme l'entretien du bâtiment effectué par les services de la Ville de Genève, plus les voitures de la Ville de Genève qui sont également utilisées. Les recettes sont perçues par la fondation et soustraites, ce qui donne un ordre de grandeur de 30 millions de francs.

Le Grand Théâtre assure 200 places de travail, ce qui est quelque chose de très important pour l'économie locale. Une étude (voir annexe 3) effectuée par un chercheur de l'Université montrait que pour 1 franc investi dans le Grand Théâtre on avait 5 francs de retombées économiques, surtout sur le commerce, et un rayonnement culturel local et international.

Quant aux démarches effectuées pour trouver d'autres sources de financement, elles ont été nombreuses. Le département des affaires culturelles en a fait auprès de la Confédération dès 1992 jusqu'en 1997, sans résultat. Pendant ce même laps de temps, d'autres démarches ont été faites auprès du Canton. Le projet de transfert de l'OSR à l'Etat avait été accepté ce printemps, mais il a été annulé par le Conseil d'Etat lors de la table ronde. Nous avons fait appel à des fondations privées pour l'année prochaine et l'une d'elles a accepté d'entrer en matière, à condition que la Ville de Genève prenne la moitié du déficit en charge.

L'ACG a donné un million pour le changement de la machinerie. Elle prévoit de donner un million sur le Fonds d'équipement pour autant que l'Etat en réévalue l'alimentation.

Questions complémentaires: Depuis quand le département des affaires culturelles est-il au courant du retrait financier de M. Demole?

Qu'en est-il des négociations avec la Confédération et le Canton?

Quelle est l'évaluation par le magistrat de la situation du Grand Théâtre pour les prochaines années?

Lorsque M. Demole a commencé, il y a trois ans, d'aider financièrement le Grand Théâtre, son appui a été défini de manière contractuelle. A ce moment, M. Demole a dit qu'il s'engageait jusqu'en juin 1999.

Le magistrat est agacé par les négociations avec la Confédération et le Canton qui sont des coups d'épée dans l'eau. Le Conseil d'Etat n'ayant pas donné l'autorisation à la Ville de Genève d'ouvrir le Casino comme on le lui avait demandé, il a finalement donné une réponse positive mais au moment où l'Ordonnance fédérale interdisait d'augmenter le nombre de machines.

Résultat, il y a beaucoup de place inoccupée au Casino et sur les 8 millions de bénéfice escomptés on arrivera à 3 millions. Il avait aussi écrit à nouveau au Conseil fédéral pour obtenir une subvention à l'image de celle qui est octroyée à la Ville de Berne qui touche un million de subvention extraordinaire comme ville internationale. Il attend une réponse depuis deux ans.

Avec l'augmentation de la subvention, la situation du Grand Théâtre est stabilisée pour plusieurs années. A l'issue de la table ronde, il a été décidé de créer un groupe de travail pour étudier d'une manière analytique l'effort de tous les partenaires culturels du canton et imaginer, éventuellement, une nouvelle répartition des charges. Le DIP voulait présider ce groupe de travail mais, finalement, M. Vaissade dit que c'est à la Ville de présider.

Remarque de la commission: certains commissaires, dépités par l'attitude dilatoire de l'Etat, proposent de supprimer la loge réservée au Canton.

Page 45

310550 Spectacles populaires

-318 Honoraires et prestations de service

Question: Explications complémentaires à l'explication 168 du Rapport à l'appui (page 47)?

Il faut comprendre que la réponse est à lier avec les échanges culturels (310552). Le Département des affaires culturelles a réalisé en 1998 que le crédit pour les échanges culturels qui avait été réduit de 50% était trop faible par rapport aux nombreuses sollicitations et demandes alors que ces échanges permettent à des artistes genevois de pouvoir jouer ou se produire à l'extérieur. Nous voulions donc augmenter ce crédit mais pour rester dans la même enveloppe nous avons cherché des disponibilités et nous nous sommes aperçus que le crédit alloué aux spectacles populaires et aux personnes âgées était largement suffisant. Nous avons donc effectué un transfert de ce poste dans celui des échanges culturels.

310551 Spectacles personnes âgées

–318 Honoraires et prestations de service

Question: Explications complémentaires à l'explication 168 du Rapport à l'appui (page 47)?

Voir la réponse précédente.

Page 49

320204 Maison Tavel

–316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation

Question: Que fait l'achat d'un télécopieur dans un budget de fonctionnement?

Par décision du Conseil administratif, prise il y a dix ans, les télécopieurs sont pris en location.

De cette manière, il est possible de suivre l'évolution technologique, d'adapter les équipements aux besoins, d'obtenir une bonne maintenance. Le montant de 1200 francs est indicatif, sur la base des contrats existants. Mais ceux-ci sont en tout temps renégociés en fonction de l'évolution des coûts. La comparaison avec les appareils acquis pour équiper les conseillers municipaux n'est pas pertinente en termes de performances et de coûts.

320205 Musée Ariana

Question: Pourquoi une augmentation des charges de 403 610 francs?

Ce sont les amortissements qui sont passés de 172 500 francs à 491 167 francs, soit une augmentation de 318 667 francs. Le solde est dû à une augmentation des charges du personnel.

Pages 49-50

320206 Musée d'histoire des sciences

Questions: Nombre de visiteurs? Où en est la situation par rapport à l'année précédente?

Les visiteurs ont été au nombre de 8751 en 1994, 8480 en 1995, 9350 en 1996, 8880 en 1997 et 5445 au 31 juillet 1998 (moyenne 1996-1997). La fermeture du musée est prévue du 2 novembre 1998 au 31 mars 1999.

Le Conseil municipal va recevoir, lors du plénum du mois de novembre 1998, la réponse du Conseil administratif à la motion N° 296 concernant les mesures prévues.

Un document distribué (voir annexe 4) explique le travail prévu par le Musée d'art et d'histoire pour l'accueil pédagogique du Musée d'histoire des sciences et la programmation 1998-1999.

Un énorme travail a été fait par le service d'accueil, mais il reste encore du travail à faire dans ce musée. Il faudra vraisemblablement engager du personnel sur les crédits existants. Toutefois, il n'y a pas, actuellement, d'évolution notable de la situation, mais cela sera le cas à l'avenir.

Question complémentaire: Quel est le sens du terme «médiateur» utilisé dans le document pour le collaborateur chargé de l'accueil?

Il s'agit d'un terme aussi utilisé dans le domaine de la muséologie pour désigner la fonction de celui qui essaie de faire comprendre la valeur des collections à un public non spécialiste. C'est un travail de médiation dans le sens de l'information.

Page 53

330150 CEDEPS

Question: Comment se fait-il que ce budget de fonctionnement diminue de près de moitié?

La différence de moins 28 814 francs s'explique par la titularisation d'un collaborateur temporaire du CEDEPS avec la création d'un demi-poste. La masse salariale temporaire a été déplacée dans la masse salariale des postes fixes inscrite à la même page, sous la rubrique 301 des Bibliothèques et discothèques municipales.

B.2.4 Pages jaunes (subventions et allocations) du projet de budget 1999

Page 77

3001 Secrétariat du département des affaires culturelles
-365 Institutions privées
Culture et loisirs

Question: Quel est le mode de fonctionnement de la galerie d'art contemporain «Andata Ritorno» subventionnée par la Ville de Genève?

La galerie loue des locaux à la Ville. Elle expose des artistes du lieu, généralement des jeunes artistes sortant des écoles d'art. En 1997, huit expositions consacrées à:

- Boris Mabillard, première exposition personnelle de ce jeune photographe genevois;
- Gilles Porret, peinture abstraite, 4^e exposition dans cette galerie;
- Nathalie Wetzel, 2^e exposition personnelle de cette jeune artiste genevoise;
- Richard Reimann, artiste genevois reconnu qui n'avait plus exposé depuis plusieurs années;
- Valérie Lugon, artiste genevoise dont la première exposition avait eu lieu à RUINE en 1995;
- Gianmosé Petazzi, artiste d'origine tessinoise, vivant à Genève, exposition dans le cadre de la Fureur de lire;
- Danielle Vallet-Kleiner, artiste française, présentée à la Documenta de Kassel;
- Josée Pitteloud, peintre genevoise, 4^e exposition dans cette galerie.

Questions: Détails concernant le Prix quadriennal Ville de Genève de 240 000 francs? A-t-on encore les moyens de donner un prix de cette importance?

Il s'agit de 6 prix quadriennaux de 40 000 francs chacun, ce montant ayant été réévalué à juste titre à la demande des commissions concernées. Ces prix sont destinés à des Genevois ou à des personnes habitant la région genevoise ou lémanique qui ont contribué par leur personnalité et leur travail au rayonnement de Genève. Le prix pour le jazz n'est pas compris, il y a beaucoup d'oppositions de la part des associations de musique mais des négociations suivent leur cours.

Trente personnes composent le jury, qui travaille bénévolement; toutefois, on leur offre au moins un repas ! Le département travaille pour rendre la distribution des prix un peu plus conviviale qu'auparavant.

En annexe (annexe 5): le nouveau règlement du Prix de la Ville de Genève, les changements portent essentiellement sur le montant.

Question complémentaire: Est-il possible de faire entrer le Prix Borges, tel que proposé par un arrêté, dans le cadre d'un des prix déjà existants afin d'éviter des doublons?

Le magistrat relève que l'idée est excellente mais qu'il faut attendre que le projet d'arrêté soit voté par le Conseil municipal pour qu'il mette en route ce nouveau prix. Il n'est donc pas possible de le faire entrer dans les prix quadriennaux.

Page 78

3001 Secrétariat du département des affaires culturelles
-365 Institutions privées
Economie publique – Publications et subventions

Question: D'où vient cette importante augmentation par rapport au budget 1998 (57 500 francs au lieu de 10 000 francs)?

C'est une modification, parce qu'on a inclus un montant pour le Salon du livre, étant donné que nous avons dû dire qu'il était aussi économique que culturel. Il faut savoir que c'est une augmentation voulue.

Question complémentaire: Pourquoi ne pas regrouper les envois de publicité pour faire des économies et éviter de faire brûler des exemplaires non utilisés?

Quand on parle de faire des économies, il faut savoir où est la juste mesure. Il se peut que, pour une manifestation, un tirage de 1000 exemplaires n'ait pas été diffusé, mais c'est assez rare.

Page 78

31 Division Art et culture
3102 Art musical
310200 Administration

Questions: Ventilation de chacun des groupes du 310200?

Pourquoi tous les postes des groupes du 310200 ont-ils été augmentés sauf la première ligne consacrée aux orchestres professionnels?

Pourquoi avoir choisi cette présentation qui ne permet pas d'avoir une vision claire des différentes subventions?

Cette ventilation figure dans le tableau ci-dessous:

Ils ne s'agit en fait que d'ajustements.

Cette clarification au niveau de la présentation des différents champs d'intervention artistique avait été demandée par le Conseil municipal.

Remarque de la commission des finances: un commissaire rappelle que le Conseil municipal avait demandé de regrouper les lignes afin que l'on puisse associer ce qui va ensemble. On n'a pas instruit le Conseil administratif de procéder à autre chose qu'une mise en ordre. Il serait donc souhaitable que le «ligne par ligne» revienne dans le projet de budget et non pas dans un tableau annexe. Toutefois, comme le rappelle le président de la commission des finances, les lignes jaunes ne sont pas véritablement votées ligne par ligne mais seulement globalement.

Page 79

- 31 Division art et culture
- 3102 Art musical
- 310255 Grand Théâtre, OSR et autres orchestres

Question: Détails?

Cette ventilation est remise aux commissaires dans le «Tableau 4» qui se trouve plus haut (en réponse à la question portant sur la page 78 - 31 - Division art et culture - 3102 - Art musical 310200 - Administration).

Page 80

- 31 Division art et culture
- 3103 Arts de la scène
- 310352 Théâtre compagnies permanentes

Question: Pourquoi «soutien» au Théâtre de Carouge - Atelier de Genève?

Ce terme est plus souple que celui de subvention. Il faut savoir que ce terme est apparu dans la décision prise par le Conseil municipal. Il sera supprimé.

Page 81

- 3105 Promotion culturelle
- 310500 Publicité, propagande

Question: Explications du crédit commun jeunesse?

La Ville de Genève et l'Etat allouent chacun un crédit de 140 000 francs, celui de l'Etat étant géré par la Ville de Genève.

Le DIP intervient avec un autre crédit pour l'achat de spectacles et de billets dans les écoles. Sur le crédit jeune sont faites des attributions annuelles sur la saison à la demande des théâtres. On leur alloue un crédit global, par exemple 10 000 francs pour les billets à tarif jeunes.

Il y a aussi des actions ponctuelles, c'est-à-dire qu'une troupe qui monte un spectacle peut faire une demande de billets «jeunes» sur ces crédits tant qu'il y reste des disponibilités. Ces mesures permettent de faciliter l'accès à la culture des jeunes.

3105 Promotion culturelle

310552 Echanges culturels

Questions: Pourquoi une augmentation de 100 000 francs? Quelle conséquence à prévoir sur les allocations?

Se référer à la réponse précédente sur les spectacles populaires et pour les personnes âgées.

B.2.5 Pages vertes (investissements) du projet de budget 1999

Page 113

Théâtres, concerts

Question: Quelles sont les fanfares qui changent d'uniformes?

C'est la Fanfare municipale, dont les uniformes actuels sont en service depuis plus de trente ans.

B.2.6 Pages saumon (personnel) du projet de budget 1999

Page 152

Question: Pourquoi une augmentation des postes fixes et temporaires?

Le magistrat confirme, concernant les postes permanents, une augmentation de 7 postes, soit:

- 3 postes demandés pour la section scènes culturelles en prévision de la gestion de l'Alhambra;
- 4 postes aux bibliothèques et discothèques municipales.

Ces postes, qui apparaissent parce qu'ils n'existaient pas, correspondent à une stabilisation des temporaires effectuée au début de l'année. Vous avez en regard une diminution correspondante de la masse des temporaires.

Les autres stabilisations ont été portées généralement sur des postes existants. Il y en a eu 79 depuis 1996. Les autres montants qui apparaissent pour des raisons techniques seront corrigés en fonction de la volonté d'avoir un budget semblable à celui de 1998 afin qu'il n'y ait pas de modification.

Page 153

Question: Pourquoi 4 personnes de plus?

Voir la réponse ci-dessus.

B.2.7 Projet de budget 1999 à 5 positions

Page 102

30442 Caisse d'assurance du personnel

Question: Explications concernant les rappels?

Lors d'un changement de classe de salaire, l'adaptation des montants prélevés sur le salaire de l'employé et la part patronale n'intervient pas tout de suite mais au changement de l'année civile. Il y a donc un manque à gagner pour la caisse qui figure l'année suivante sous forme de rappel.

B.3 *Discussion générale*

Un commissaire propose une diminution générale de toutes les subventions, à l'exception de celles données aux musées, au Grand Théâtre, à la Comédie et au Théâtre de Carouge.

Un autre commissaire estime que cette proposition serait inapplicable, car cela reviendrait à condamner plusieurs institutions privées à la fermeture.

Un troisième commissaire indique que le groupe socialiste proposera à la commission, voire au plénum, une diminution de 5 millions de francs de la subvention du Grand Théâtre, sans toucher aux salaires. Eventuellement, la proposition d'augmenter les tarifs d'accès des institutions culturelles municipales pour les non-résidents en Ville de Genève sera également formulée, ce qui représenterait une recette supplémentaire.

Un commissaire relève que ces propositions correspondent à deux mesures qui ne sont pas au même niveau et il doute que la réalisation de la deuxième proposition puisse se faire rapidement, en tout cas pour l'année prochaine.

Un autre commissaire indique que l'Alliance de gauche propose deux amendements:

1) diminution de 1,9 million de la subvention au Grand Théâtre;

- 2) diminution de 47 500 francs pour revenir à l'ancienne somme concernant le Salon du livre afin de respecter le vote de l'année précédente.

Un commissaire indique que, si les propositions de diminution de la subvention du Grand Théâtre étaient maintenues, il est fort probable que le groupe libéral sacrifiera le ballet. Le groupe libéral déposera des motions concernant le Centre d'art contemporain, le Grütli et Saint-Gervais, afin de proposer des regroupements redéfinis au niveau des soutiens financiers apportés par la Ville de Genève.

Un commissaire rappelle que le Grand Théâtre est en passe de résoudre partiellement son problème financier par des apports extérieurs qui deviennent de plus en plus importants. Il a été dit à la commission qu'une fondation privée interviendrait d'une manière durable dans le financement du Grand Théâtre, que l'ACG avait annoncé qu'elle allait octroyer un million de francs chaque année pour son fonctionnement. Ce sont des solutions qui demandent à être développées et il craint que des propositions d'amendements aussi radicales détruisent tout cet édifice. Couper 5 millions de francs serait un choc absolument insupportable.

Certaines coupes pourraient être supportables, mais pas en maintenant l'institution telle qu'elle est actuellement. La proposition de supprimer 1,9 million de francs, par exemple, revient à dire que le ballet sera supprimé. Or, personnellement, il trouve que la danse à Genève n'est pas forcément la forme d'expression artistique qui est la mieux défendue alors que le ballet est à peu près le seul élément un peu vif du Grand Théâtre parce qu'il tourne à l'extérieur de l'institution et qu'il transporte l'image de Genève dans le monde. Il serait très regrettable qu'il soit supprimé. Au cas où il y aurait une coupe de l'ordre de 5 millions de francs, le Grand Théâtre deviendrait une institution qui paierait des salaires et qui ne créerait plus rien.

Un autre commissaire est content d'entendre ce qui vient d'être dit à propos du Grand Théâtre. Il souligne que, en ce qui concerne les institutions majeures, il y a des retombées positives pour l'emploi, la création, l'économie, l'image de Genève. Il faut donc tout faire pour que ces institutions majeures puissent faire leur travail dans des conditions optimales. On ne peut cependant tout garder, notamment certaines institutions qui font doublons dans le théâtre ou les arts visuels.

Un troisième commissaire renchérit en expliquant que si on supprime le ballet, qui court le monde pour promouvoir Genève, on supprime la carte de visite du Grand Théâtre et de notre ville.

Toutefois, un commissaire relève qu'en voulant maintenir les grosses institutions, dont la Ville de Genève seule a la charge, à flot, cela revient à dire que le soutien à la création indépendante et à la chorégraphie risque d'être quasiment

nul. La proposition de coupe qui est faite est destinée à faire intervenir d'autres collectivités publiques, notamment les communes.

Ces dernières doivent cesser de penser que, même si elles continuent de ne pas participer, ou très peu, au financement de la culture, la Ville de Genève continuera indéfiniment de payer. A un moment donné, nous devons dire que nous arrêtons de payer la totalité ou la quasi-totalité des institutions culturelles genevoises tant que les autres acteurs politiques, en l'occurrence les communes, ne font pas un minimum d'efforts. Il s'agit de soulever le problème de la répartition des charges et de mettre les magistrats et les politiciens, autres que ceux de la Ville de Genève, devant leurs responsabilités.

Pour un autre commissaire, ce sera au Grand Théâtre d'opérer des choix, même s'ils sont douloureux. La proposition de l'Alliance de gauche de diminuer la subvention de 1,9 million de francs ne représente que 4,5% de moins du budget total du Grand Théâtre.

Un commissaire relève qu'il y a 6 écoles et troupes de ballet reconnues et subventionnées par la Ville de Genève. Ces écoles peuvent fournir des élèves et des danseurs pour le Grand Théâtre, ce qui représente une source intéressante pour trouver du personnel qualifié. Quant aux doublons culturels, on parle de les supprimer depuis plusieurs années, mais on en reparlera plus sérieusement après le prochain renouvellement du Conseil administratif.

Un autre commissaire définit la proposition du Parti socialiste comme une attitude de sabotage. Si on veut faire payer les communes, il faut introduire un rapport de force. En quoi la fermeture des institutions communales de la Ville de Genève va-t-elle faire pression sur les autres communes? Une autre action de rapport de force aurait été de dire que l'on arrête de subventionner le Théâtre de Carouge - Atelier de Genève qui n'est pas une institution sur le territoire de la Ville de Genève mais sur celui de Carouge. Dans une institution comme le Grand Théâtre, il y a des postes de travail qu'il faut payer, que l'on joue ou pas. Comme dans un musée, il y a des charges fixes qu'on ne peut compresser, parce qu'elles sont inhérentes à ce que produit l'institution. Quand on coupe 1,9 million de francs, il faut se rendre compte que l'on coupe 1,9 million de francs sur la création. Voilà pourquoi le mécénat a une telle importance même si les sommes sont ridicules par rapport à ce que verse la Ville de Genève. On s'attaque à l'institution qui marche le mieux à Genève, au vu de sa fréquentation qui est la plus élevée, et il faut souligner l'écho qu'elle provoque au niveau régional, européen, voire international. Dans les revues de musique, on parle de l'OSR et du Grand Théâtre de Genève.

La discussion se prolonge longuement sur les mérites ou défauts respectifs des différentes institutions culturelles subventionnées par la Ville de Genève, sans que de nouveaux arguments importants soient avancés.

C. Audition de la Fondation et de la Direction du Grand Théâtre

C.1 *Présentation de la situation par la Fondation et la Direction du Grand Théâtre*

Le président de la Fondation du Grand Théâtre, M. Demole, présente un tour d'horizon de la situation de son institution.

Chaque année, un rapport est établi qui donne des précisions sur les comptes d'exploitation du Grand Théâtre et sur l'évolution des comptes de la Fondation du Grand Théâtre. Le dernier rapport datant de janvier 1998 montre en particulier, en page 6, que depuis la saison 1988-1989 la subvention de la Ville de Genève n'a pas été indexée, ce qui a représenté pour la fondation 21 millions de francs en moins de financement soit plus de 3 millions de francs chaque année sur 10 ans, alors que les autres institutions ont commencé à ne pas être indexées que depuis 1992-1993.

La fondation s'est toujours efforcée d'équilibrer les comptes et il n'y a jamais eu de déficit. Si la subvention n'a pas augmenté depuis 10 ans, il faut savoir que pour la saison 1998-1999 la subvention obtenue de 10 307 905 francs représente 2,5% de moins ou 250 000 francs.

Au cours de la saison 1996-1997, la fondation a eu un léger excédent d'environ 18 000 francs, mais il a fallu apporter de l'argent frais pour 1,3 million afin d'équilibrer le déficit structurel.

En 1997-1998, il y a eu de nouveau un léger excédent de 14 000 francs. Le mécénat et le sponsoring ont très bien marché et le déficit structurel de 1,1 million a été couvert par ces fonds. Pour 1998-1999, le déficit est estimé à un peu plus de 2 millions, qui seront couverts par des fonds privés et par la Fondation Wilsdorf.

L'exercice qui concerne le plus la fondation est la saison 1999-2000 pour laquelle nous prévoyons un déficit de 2 743 990 francs. Ce déficit devrait être couvert en partie par la Ville de Genève avec une augmentation de la subvention de 1,4 million (qui ne représente en fait que 900 000 francs puisqu'elle a été coupée de 500 000 francs). L'ACG a promis le versement de 1 million de francs pour l'année 2000 (dont la fondation pense utiliser 500 000 francs pour équilibrer les comptes 1998-1999) et les années suivantes. La Fondation Wilsdorf serait sollicitée à raison de 850 000 francs. C'est ainsi qu'il serait possible de couvrir intégralement le déficit de l'exercice 1999-2000.

Le scénario le plus angoissant serait que la fondation dispose de 5 millions de francs de moins lors du prochain exercice. La Fondation Wilsdorf s'est engagée à nous verser 1 million à condition que la Ville de Genève ne diminue pas son financement, faute de quoi elle reviendrait sur son engagement, ce qui représenterait alors 6 millions de francs de moins.

Cela voudrait dire environ 25 places de travail en moins, chacune revenant à 80 000/85 000 francs en moyenne. Cela correspond exactement à l'effectif du ballet et du chœur. Or l'opéra ne peut pas fonctionner sans chœur.

Cela voudrait dire aussi donner le congé aux 100 personnes engagées par la fondation (personnel artistique essentiellement) et fermer le Grand Théâtre pendant 2-3 ans. La Ville de Genève se retrouverait avec 100 fonctionnaires municipaux qu'elle devrait occuper (personnel administratif et technique).

La fondation est en négociations pour trouver un successeur à M^{me} Auphan et son président a passé beaucoup de temps pendant l'été à interroger une quinzaine de personnes. Lorsque ces gens lisent dans la presse qu'on risque d'enlever 5 millions au Grand Théâtre ils n'ont pas toujours grande envie de maintenir leur candidature à un poste en Ville de Genève. En articulant des chiffres pareils, on effraie aussi les abonnés, les artistes et on crée une insécurité et une démotivation au sein du personnel qui est déjà inquiet par ce qui se passe.

La fondation a essayé depuis longtemps de mettre une structure financière en place. La fondation n'a pas réussi avec l'Etat, mais elle a réussi avec l'ACG qui a versé 1 million de franc pour la machinerie du Grand Théâtre et qui s'est engagée à maintenir son effort pour autant que le Fonds d'équipement communal continue d'être alimenté. Et la Fondation Wilsdorf n'apporterait plus son soutien si la Ville de Genève se désengageait pour une part importante de la subvention qu'elle verse.

Puis, c'est au tour de la direction du Grand Théâtre de présenter son point de vue. La directrice estime que, si on coupait 5 millions de francs, le Grand Théâtre fermerait tout de suite, indépendamment de la programmation qui est faite avec 2-3 ans d'avance.

Même si on ne supprimait qu'un million, le Grand Théâtre se retrouverait face à des difficultés insurmontables du fait qu'on serait obligé de toucher aux structures. Elle ne pourrait pas donner un préavis sur une saison qui serait basée sur une subvention diminuée et elle ne voit pas comment son successeur pourrait l'accepter. C'est vrai que le sponsoring marche bien, du fait des gros efforts que nous avons faits tous azimuts. Le problème est que le Grand Théâtre est une grande salle et qu'on ne peut pas y bricoler comme on pourrait le faire dans une petite salle. Il faut beaucoup de monde et d'employés. La subvention va essentiellement aux salaires, qui représentent actuellement 10 millions de francs.

La fondation et la direction ont examiné différentes pistes. On s'est rendu compte que ce n'était pas en diminuant le nombre de réalisations qu'on pouvait faire des économies, parce que les frais de plateau (chanteurs, orchestre), de production propre (costumes, accessoires) sont toujours là. Si on supprime un spectacle, on supprime entre 500 000 et 600 000 francs de frais de production. Pour

faire de grandes économies, il faudrait supprimer 5 à 6 spectacles, c'est-à-dire plus de la moitié. On peut difficilement envisager une maison d'opéra avec une scène qui est ce qu'elle est sans choristes. Certains autres opéras engagent des gens au coup par coup, mais cela a des conséquences sur la qualité des prestations. On entre dans une problématique différente. Le chœur, actuellement, coûte 3,7 millions, un poste de choriste représentant de 80 000 à 90 000 francs.

Le problème récurrent est celui du ballet, dont on a beaucoup parlé. Sur le plan théorique, c'est ce qui serait le plus facile de couper. Cela poserait d'autres problèmes sur le plan social, humain. Le supprimer serait une catastrophe pour la Ville de Genève et pas seulement pour le Grand Théâtre. C'est une compagnie qui a un certain renom, qui se situe dans la mouvance de la danse actuelle, ce qui veut aussi dire une certaine qualité. Le ballet porte le nom de Genève à l'extérieur.

Les économies dans le personnel, 100 employés de la fondation, une centaine de fonctionnaires de la Ville de Genève: chœur, ballet, staff technique, artistique. Où faudrait-il couper? Même si nous décidons de ne pas couper dans le vif et de nous séparer seulement du ballet, il faudrait aussi couper dans les effectifs du personnel artistique, qui n'est pas pléthorique du tout en comparaison avec d'autres maisons. Peut-être que la Ville de Genève devrait aussi envisager de se séparer d'une partie du personnel, notamment celui qui travaille dans les ateliers, la menuiserie ou autre.

C.2 Discussion générale sur le Grand Théâtre en présence de la fondation et de la direction

Un commissaire relève que, si on envisage différents scénarios, telle une coupe de 1,9 million dans la subvention du Grand Théâtre, face à la diminution des recettes de la Ville, à l'impossibilité d'augmenter les rentrées fiscales, on peut envisager aussi la fermeture du Musée des instruments de musique. En fait, il faut envisager sérieusement des scénarios extrêmement douloureux pour plusieurs institutions. Pour 1999-2000, le Grand Théâtre envisage de demander 1,4 million de francs de plus à la Ville de Genève alors que dans le même temps les prestations sociales au budget sont diminuées de 1 million de francs et que le magistrat propose des diminutions de l'ordre de 7 millions.

Le président de la fondation indique que la fondation a exprimé par courrier au Conseil administratif en décembre 1997 que si on ne trouvait pas de solution la fondation donnerait congé en juin 1998 au ballet. On a dit à la fondation que des solutions seraient trouvées, que la Ville de Genève augmenterait sa subvention, que l'ACG ferait un effort, que la Fondation Wilsdorf interviendrait. La fondation n'a donc pas donné congé au ballet puisque des pourparlers étaient en cours.

Le magistrat indique que le Conseil administratif a préféré conserver le ballet et apporter une contribution supplémentaire de 1,4 million de francs étant donné que la Fondation Wilsdorf avait proposé d'apporter un financement à condition que la subvention de la Ville de Genève ne soit pas diminuée. Cette décision a été prise en tant qu'administrateur responsable, le déficit compromettant le fonctionnement d'une institution culturelle, que ce soit le Grand Théâtre ou une autre institution. Ou nous arrêtons cette institution, ou nous rentrons en matière sur la suppression de certaines prestations. Le Conseil administratif a fait une proposition au Conseil municipal, après avoir évalué la situation.

La direction du Grand Théâtre relève qu'au sein de la CIC (commission information et coordination), lieu de rencontre entre les délégués du personnel et les membres de la fondation, l'inquiétude est extrêmement vive. Lors de la séance de juin dernier, l'atmosphère était extrêmement inquiète, voire angoissée! La direction a l'impression que même les fonctionnaires de la Ville de Genève ressentiraient la suppression du ballet comme une première étape qui finirait par les toucher à plus ou moins brève échéance.

Un commissaire indique que la proposition faite par les socialistes n'avait pas pour but de diminuer le budget de fonctionnement du Grand Théâtre. Les efforts faits par la fondation et la direction sont méritoires. Il s'agit en fait d'une solution permettant d'atteindre un nouveau mode de subventionnement. La proposition des socialistes n'est pas une surprise de dernière minute car depuis longtemps dans ses programmes ils avaient annoncé qu'au niveau de la culture en général et du Grand Théâtre en particulier des efforts provenant de la communauté cantonale devaient être plus évidents.

Le magistrat relève que dans l'échéancier des mesures prises aussi bien au printemps 1998 que cet été il a quand même eu un événement important. Les négociations avec le DIP avaient enfin débouché sur une prise en charge par l'Etat de la part que la Ville de Genève attribue à l'OSR et en échange nous pouvions libérer une somme permettant de combler le déficit du Grand Théâtre. Mais le Conseil d'Etat, lors de la table ronde, a balayé toutes ces dispositions, se refusant de donner un sou à la Ville de Genève parce que la situation du canton était encore pire que la sienne. A partir de là et comme il n'avait pas obtenu l'appui qu'il demandait depuis quatre ans, il a pris ses responsabilités d'administrateur. La solution peut convenir ou pas. Il y avait aussi l'effort attendu par l'ACG.

Un commissaire relève que les socialistes ne sont pas pour la fermeture du Grand Théâtre. Le problème pour eux est celui du financement qui n'est pas satisfaisant. Il demande au président de la fondation si ce dernier estime que le système actuel, où la Ville de Genève représente 70% du montant total des dépenses comparé à 57% de spectateurs provenant de l'extérieur, est considérée comme équitable.

M. Demole répond qu'il considère que le système de financement actuel du Grand Théâtre est anormal. Il souligne toutefois que si le taux d'effort de la Ville de Genève est bien de 68% les recettes propres sont de 32%, ce qui est la preuve que les spectacles marchent bien. Il est vrai que sur un budget de 750 millions de francs la Ville de Genève consacre 30 millions au Grand Théâtre, y compris l'OSR. C'est dans cet état d'esprit que nous avons abordé le problème.

Nous espérons que le fonds culturel de la Confédération apporterait une aide mais l'article constitutionnel a été rejeté par les cantons, d'où un autre espoir qui a dû être abandonné. Nous avons approché les communes qui ont donné 1 million pour la machinerie, plus un autre pour la période 1999-2000. Nous avons négocié avec la Fondation Wilsdorf qui a donné 3 millions pour le remplacement des fauteuils et le rafraîchissement de toute la salle et qui est prête à donner encore. Nous avançons petit à petit.

Un commissaire propose que la politique de la Fondation soit un peu plus agressive sur ce sujet et qu'elle obtienne des résultats plus rapidement.

M. Roth réplique que la seule manière est de tirer la sonnette d'alarme mais sans pour autant alarmer le personnel. Il faut utiliser ces arguments avec beaucoup de prudence parce qu'il ont un effet totalement démobilisateur. Ces réunions du personnel ne sont pas faciles.

M. Demole ajoute qu'une solution serait que la Ville de Genève renonce à l'OSR qui deviendrait purement cantonal. Il y a 5 millions pour le service lyrique.

A son avis, la Ville de Genève ne veut pas toucher à l'OSR.

Un commissaire pose la question de savoir comment les négociations ont été menées pour la cantonalisation de l'opéra de Zurich.

M. Demole indique que l'Etat de Zurich a racheté l'opéra qui a un budget de 100 millions de francs par année et un «trou» de 90 millions de francs. Genève n'a pas le même système que Zurich. Il n'y a pas de mégalomanie à Genève, pas de dépenses somptuaires.

Un commissaire pense qu'il n'y pas beaucoup de solutions et qu'il faut réfléchir à celle de laisser l'OSR à l'Etat. Cela coûtera moins cher de racheter quelques concerts à l'Etat. Il se battra pour qu'on ne supprime pas le ballet et pour ne rien supprimer au Grand Théâtre.

Un autre commissaire relève que le présent débat porte sur l'urgence qu'il y a de faire fonctionner le Grand Théâtre et la tentative de tous les partis politiques de répondre au déséquilibre du subventionnement public. La seule institution publique à s'engager est la Ville de Genève et les proportions d'engagement des

autres communes restent dérisoires vis-à-vis de l'engagement de la Ville de Genève. Une partie des propositions exprimées a comme but de dégager des sources de financement publiques autres que celles de la Ville de Genève. La solution viendra peut-être de l'ensemble des autres communes. Cela prendra du temps mais il fallait peut-être faire une proposition radicale pour que les autres communes soient alertées. A chaque fois qu'on propose une réduction de la subvention du Grand Théâtre on retombe tout de suite sur le ballet parce qu'il y a une subvention globale. Ne serait-il pas plus judicieux, dans la subvention elle-même, de différencier celle du Grand Théâtre, y compris le chœur, et une subvention particulière pour le ballet afin que cette dernière devienne visible?

La directrice répond que cette solution avait été envisagée mais qu'il ne faudrait pas pour autant enlever le montant de la subvention actuelle du ballet, parce que l'opéra finirait par en souffrir. Le ballet faisait autrefois partie de l'opéra au même titre que le chœur. Petit à petit, compte tenu des finances, le ballet est axé maintenant sur l'expression contemporaine parce qu'on peut se contenter d'une petite compagnie mobile qu'on peut facilement loger.

M. Roth indique que le conseil de fondation et le bureau ont fait une série d'études. La conclusion de ces études a fait ressortir que le sacrifice du ballet restait la seule solution viable et raisonnable, même si ce n'était pas la solution la plus facile. Ce que lui-même a pu percevoir de la maison depuis qu'il est à la fondation, c'est que le ballet n'est pas un corps étranger et la maison ressentirait très mal la disparition du ballet. Il y a une symbiose avec le personnel technique, particulièrement lors des tournées.

Un commissaire relève que la proposition de créer une ligne budgétaire pour le ballet n'est pas seulement une vision budgétaire. En lui accordant un budget spécifique, le ballet pourrait avoir une autonomie d'expression un peu comme l'OSR.

M. Duchêne indique que le ballet fait partie intrinsèque de la maison. Même s'il ne participe pas à tous les opéras, il a son activité au sein de cette maison. Il ne voit pas comment séparer les choses sur le plan psychologique ou sur le plan financier. Il voit mal comment le ballet pourrait continuer à occuper les infrastructures et le personnel. En fait, ce ne serait pas à terme une économie parce que le ballet devra avoir sa propre infrastructure, acheter du matériel technique, avoir de nouveaux locaux, ce qui occasionnerait une dépense de 3,7 millions de francs.

M. Roth ajoute que le ballet fait entièrement un service public qui doit être ancré dans le contemporain. C'est l'art vivant. Si on perdait le ballet, le Grand Théâtre serait moins un service public et il aurait par conséquent moins d'attrait, donc de subventions.

Un commissaire n'est pas persuadé que la danse contemporaine soit une mode. C'est quelque chose qui se développe depuis 15 ans de manière assez discrète par l'intermédiaire de quelques chorégraphes et qui commence à avoir un ancrage fort dans un certain public. C'est une expression artistique qui va perdurer. Il est extrêmement attaché à l'existence du ballet, d'autant plus que ce dernier a manifesté une ouverture qu'il n'avait jamais montrés auparavant, notamment en direction de la danse contemporaine et vers le tissu culturel genevois de la danse.

Cet effort est à saluer et les responsables du ballet en ont fait une grande institution culturelle de la Ville de Genève. Si la fondation devait suivre l'idée émise de désigner le ballet à l'intérieur de la subvention du Grand Théâtre en indiquant son coût, elle n'aurait pas à procéder elle-même à cette exécution car le Conseil municipal se verrait servir sur un plateau la tête du ballet. C'est pourquoi il ne votera pas cette proposition.

Le même commissaire pose la question suivante: si le déficit structurel est comblé pour les 2 ans à venir, que va-t-il se passer dans 3 ans alors que les coûts vont continuer à augmenter? Il ajoute qu'il est indécent que la Ville de Genève assume seule le coût de sa plus importante institution culturelle. La Fondation du Grand Théâtre serait-elle prête à s'investir, à expliquer aux abonnés, à toute la population et à tous les milieux qui gravitent autour du Grand Théâtre qu'on va devoir arriver à une différenciation du coût des billets afin que les gens acceptent et comprennent qu'ils vont payer leurs places plus chères?

M. Demole indique que le déficit structurel vient du fait de la non indexation de la subvention, de la différence entre ce que nous aurions dû toucher et ce que nous n'avons pas touché. Si la subvention avait été indexée il n'y aurait pas de problème et il n'y en aurait plus si elle était de nouveau indexée. Personnellement, il serait d'accord de participer à la campagne d'information. Mais comment la mettre en pratique? Avoir des passeports culturels afin que les gens se rendent compte du privilège qu'ils ont?

M. Roth est parfaitement d'accord de s'investir à titre personnel. Il semble que le dossier est suffisamment politique pour que cette affaire soit prise en charge par le Conseil administratif de la Ville de Genève et non pas par le conseil de fondation du Grand Théâtre.

Un commissaire indique que nous avons toujours été favorables à cette solution mais que nous n'avons jamais su comment la mettre en pratique.

Un autre commissaire indique que, si son groupe, les Verts, soutient le Grand Théâtre et le ballet, il doit y avoir une contrepartie politique, celle de pouvoir maintenir l'autre versant de la vie culturelle genevoise, la création indépendante,

et d'arriver à un équilibre entre les deux parties, celle des institutions de prestige et celle de la culture «off». Il demande aussi si la fondation est prête à développer et à élargir sa politique de sponsoring.

M. Demole est parfaitement d'accord quant à l'équilibre recherché entre les différentes institutions culturelles. Il explique ce que font les Amis de l'OSR et le Cercle du Grand Théâtre. Le Grand Théâtre, c'est environ 120 donateurs, dont beaucoup de sociétés.

L'OSR, c'est 2500 donateurs pour le même montant. Il estime que le Cercle du Grand Théâtre doit absolument s'ouvrir. Tous les membres du Cercle peuvent assister gratuitement aux générales.

M. Duchêne relève que lorsque les subventions baissent on dit toujours débrouillez-vous, vous devez trouver la différence auprès des privés. Mais ce sont pratiquement les mêmes sponsors qui sont approchés, soit pour le Grand Théâtre, soit pour l'OSR. Peut-être que nous nous trompons et que nous pourrions augmenter le mécénat. Il ne croit pas que cela comblerait complètement le déficit structurel dans les prochaines années. Le problème se reposera dans quatre ou cinq ans. Le passeport culturel suffira-t-il pour apporter de nouvelles recettes? Si on augmente le prix des places dans une trop forte proportion, le public ne viendra plus.

On se rend compte maintenant qu'on va toujours sonner aux mêmes portes et certaines d'entre elles subissent aussi les conséquences financières de la situation économique actuelle.

M. Demole indique que le prix des places pour 1998-1999 a en fait augmenté de 3% selon un redécoupage complet des places.

M. Duchêne indique que les frais de voyage se sont élevés en 1996-1997 à 37 307 francs. A cet effet, une somme de 40 000 francs a été portée au budget pour cette année. Il y a d'autres frais qui entrent dans les frais de production, notamment une tradition qui est d'inviter les artistes après une première.

M. Demole indique que les servitudes ont été réduites de 3% à 2-2,5%, ce qui représente une recette supplémentaire de 250 000 francs.

M. Duchêne précise que les frais de communication font l'objet d'une étude interne et que la baisse des tarifs est suivie de près. En attendant, on utilise de plus en plus l'e-mail.

En conclusion, M. Demole relève le plaisir toujours renouvelé de pouvoir communiquer avec la commission des beaux-arts. Il confirme que les membres de la fondation et de la direction sont réceptifs à toute idée, sauf en ce qui concerne une réduction de la subvention!

La fondation est heureuse de pouvoir vous présenter ses problèmes et il remercie en son nom les commissaires de l'attention qu'ils ont bien voulu leur accorder.

D. Discussions, amendements et vote final

D.1Projet de budget 1999 - pages blanches

Amendement N° 1 (page 44 du projet de budget 1999)

31 Division art et culture

3103 Art de la scène

310355 Saint-Gervais Genève

–365 Institutions privées

Suppression de la ligne.

Amendement: – 2 817 800 francs.

Discussion: un commissaire propose la suppression pure et simple de la ligne; le rapporteur souhaite une meilleure synergie entre les deux maisons que sont Saint-Gervais Genève et le Grütli.

Cet amendement est refusé par 13 non (3 L, 3 AdG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R), 1 oui (1 R).

Amendement N° 2 (page 49 du projet de budget 1999)

32 Division des musées

3202 Musée d'art et d'histoire

320206 Musée d'histoire des sciences

Suppression de la ligne.

Amendement: – 787 130 francs.

Discussion: un commissaire relève que ce musée est reconnu par tous les musées du monde entier comme disposant d'une collection exceptionnelle et particulièrement bien mise en place; c'est aussi le souvenir du passé industriel genevois, toutefois il souhaite que ce musée soit rendu plus pédagogique; un autre commissaire souhaite une réflexion sur ce musée; un autre commissaire aimerait qu'on envisage une synergie avec un autre musée et d'y rapatrier le personnel au vu de sa faible fréquentation; un dernier commissaire pense que la suppression de la ligne budgétaire ne signifie pas que l'on brade le patrimoine auquel il tient énormément.

Cet amendement est refusé par 12 non (4 L, 3 AdG, 2 Ve, 1 DC, 2 R), 3 oui (3 S).

Amendement N° 3 (page 53 du projet de budget 1999)

33 Division des bibliothèques

3302 Bibliothèque publique et universitaire (BPU)

Réduction de la ligne.

Amendement: – 1 000 000 de francs.

Discussion: aucune autre que celle dans le cadre de la discussion générale.

Cet amendement est refusé par 12 non (4 L, 3 AdG, 2 Ve, 1 DC, 2 R), 3 oui (3 S).

*D.2Projet de budget 1999 - pages jaunes (subventions)*Amendement N° 4 (page 37 du projet de budget 1999 - voir page 77)

3001 Secrétariat du département

–365 Institutions privées – culture et loisirs

Andata Ritorno

Suppression de la ligne.

Amendement: – 38 000 francs.

Discussion: un commissaire propose la suppression de la ligne; une discussion nourrie suit; de nombreux arguments sont échangés à propos de cette galerie; certains soulignent son travail qui a permis, notamment par le biais de la Bâtie Festival, de faire connaître des artistes genevois; d'autres pensent qu'aujourd'hui il est plus facile qu'auparavant pour les artistes genevois d'exposer dans leur ville, preuve en est la politique du Fonds d'art contemporain qui achète systématiquement des artistes locaux; en conclusion, soutenir financièrement une galerie qui met aux murs des tableaux pour les vendre au Fonds de décoration n'est pas une véritable politique d'aide aux jeunes créateurs qui font un travail de recherche peu commercial; une motion sur ce sujet est déposée et la discussion sur ce sujet se poursuivra à ce moment.

Cet amendement est refusé par 9 non (3 AdG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R), 4 oui (4 L) et 2 abstentions (1 S, 1 R).

Amendement N° 5 (page 37 du projet de budget 1999 - voir page 77)

3001 Secrétariat du département

–365 Institutions privées – culture et loisirs

Village alternatif du Salon du livre

Suppression de la ligne.

Amendement: – 47 500 francs.

Discussion: aucune autre que celle dans le cadre de la discussion générale.

Cet amendement est refusé par 8 non (3 AdG, 2 Ve, 3 S), 5 oui (4 L, 1 R) et 1 abstention (1 R).

Amendement N° 6 (page 37 du projet de budget 1999 - voir page 78)

3001 Secrétariat du département
-365 Institutions privées – économie publique
Publications et subventions
Réduction de la ligne.
Amendement: – 47 500 francs

Discussion: aucune autre que celle dans le cadre de la discussion générale.

Cet amendement est accepté par 9 oui (3 AdG, 2 Ve, 3 S, 1 R), 4 non (3 L, 1 R) et 1 abstention (1 L).

Amendement N° 7 (page 40 du projet de budget 1999 - voir page 78)

31 Division art et culture
3102 Art musical
310200 Administration
-365 Institutions privées

Discussion: il est proposé de conserver le montant global de 6 359 100 francs, mais de remettre toutes les lignes qui suivent à zéro jusqu'à l'obtention d'un document comparatif avec l'année précédente; le département a remis ce document corrigé (voir Tableau 4) pour le vote général du budget.

Cet amendement est accepté par 7 oui (4 L, 3 S), 6 non (2 AdG, 2 Ve, 2 R) et 1 abstention (1 AdG).

Amendement N° 8 (page 40 du projet de budget 1999 - voir page 79)

3131 Division Art et Culture
3102 Art musical
310251 Concerts populaires
-365 Institutions privées

Discussion: il est proposé de conserver le montant global de 499 000 francs, mais de remettre toutes les lignes qui suivent à zéro jusqu'à l'obtention d'un document comparatif avec l'année précédente; le département a remis ce document (voir Tableau 4) pour le vote général du budget.

Cet amendement est accepté par 7 oui (4 L, 3 S), 6 non (2 AdG, 2 Ve, 2 R) et 1 abstention (1 AdG).

Amendement N° 9 (page 42 du projet de budget 1999 - voir page 79)

31 Division art et culture

3102 Art musical

310255 Grand Théâtre

-365 Institutions privées – culture et loisirs

Réduction de la ligne.

Amendement: – 1 900 000 francs

Discussion: se référer à la discussion générale sur le Grand Théâtre.

Cet amendement est refusé par 8 non (4 L, 2 Ve, 2 R), 5 oui (3 S, 2 AdG) et 1 abstention (1 AdG).

Amendement N° 10 (page 42 du projet de budget 1999 - voir page 79)

31 Division art et culture

3102 Art musical

310255 Grand Théâtre

-365 Institutions privées – culture et loisirs

Discussion: il est proposé la création d'une nouvelle ligne pour le ballet du Grand Théâtre d'un montant de 3 000 000 de francs, somme déduite de la ligne du Grand Théâtre, ORS et autres orchestres; pour un développement des arguments se référer à la discussion générale sur le Grand Théâtre.

Cet amendement est refusé par 10 non (4 L, 3 AdG, 1 Ve, 2 R), 3 oui (3 S) et 1 abstention (1 Ve).

Amendement N° 11 (page 42 du projet de budget 1999 - voir page 79)

31 Division art et culture

3102 Art musical

310255 Grand Théâtre

-365 Institutions privées – culture et loisirs

Réduction de la ligne.

Amendement: – 3 000 000 de francs

Discussion: se référer à la discussion générale sur le Grand Théâtre.

Cet amendement est refusé par 11 non (4 L, 3 AdG, 2 Ve, 2 R), 2 oui (2 S) et 1 abstention (1 S).

Amendement N° 12 (page 43 du projet de budget 1999 - voir page 80)

31 Division art et culture
3103 Art de la scène
310352 Théâtres compagnies permanentes
-365 Institutions privées – culture et loisirs
Para-Surbeck
Suppression de la ligne.
Amendement: – 85 500 francs

Discussion: un commissaire soutient la suppression de cette ligne car cette subvention ne sert pas à l'emploi de comédiens autres que les fondateurs de ce théâtre dont les projets artistiques sont désuets, voire obsolètes et alors que cette subvention pourrait être plus utile à d'autres.

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 L, 3 AdG, 2 Ve, 2 S), 5 non (2 L, 1 S, 2 R).

Amendement N° 13 (page 43 du projet de budget 1999 - voir page 80)

31 Division art et culture
3103 Art de la scène
310353 Fonds généraux art dramatique
-365 Institutions privées – culture et loisirs
Fonds pour la création théâtrale indépendante
Augmentation de la ligne.
Amendement: + 182 000 francs

Discussion: un commissaire demande le rétablissement de l'enveloppe consacrée au fonds de la création indépendante dont plusieurs commissaires soulignent l'importance dans la vie culturelle de notre cité; cette augmentation est aussi un signe adressé aux créateurs pour leur montrer que l'importante augmentation de la subvention du Grand Théâtre ne s'est pas faite à leur détriment; un équilibre entre les parts respectives du subventionnement des grandes institutions culturelles officielles par rapport aux parts consacrées aux indépendants doit absolument être maintenu.

Cet amendement est accepté par 8 oui (3 AdG, 2 Ve, 3 S), 5 non (3 L, 2 R) et 1 abstention (1 L).

Amendement N° 14 (page 47 du projet de budget 1999 - voir page 81)

32 Division des musées

3202 Musée d'art et d'histoire

–365 Institutions privées – culture et loisirs

Centre du droit de l'art

Suppression de la ligne.

Amendement: – 9500 francs

Discussion: plusieurs commissaires soulignent le fait que cette subvention n'est pas vraiment indispensable aux activités du Centre du droit de l'art dont les activités sont reconnues comme très utiles à la communauté par une partie des commissaires.

Cet amendement est accepté par 8 oui (4 L, 3 S, 1 Ve), 4 non (3 AdG, 1 Ve) et 2 abstentions (2 R).

Vote final

Prise de position des partis:

Alliance de gauche

Compte tenu de la problématique du Grand Théâtre, le groupe AdG ne peut accepter, en l'état, le budget du département des affaires culturelles.

Parti socialiste

Le groupe socialiste ne peut pas accepter ce budget dans l'état actuel, mais sa position pourrait se modifier si les perspectives concernant le Grand Théâtre étaient modifiées.

Parti libéral

La politique du groupe libéral a consisté à ne pas entrer en matière sur le projet de budget 1999. Toutefois, après le ligne par ligne, M. Froidevaux suggère que les libéraux s'abstiennent.

Parti démocrate-chrétien

Absent au moment du vote.

Parti radical

N'ayant pas voté l'entrée en matière du projet de budget 1999, le groupe radical ne votera pas le budget du département des affaires culturelles.

Les Verts

En l'état, les Verts acceptent le budget. Ils relèvent que la diminution des postes 31 va dans le bon sens.

Au vote final, le budget 1999 du département des affaires culturelles, amendé par la commission des beaux-arts, soit augmenté de 39 500 francs, est refusé par 5 non (2 R, 2 AdG, 1 L), 2 oui (Ve) et 7 abstentions (3 L, 3 S, 1 AdG) sur 14 présents.

E. Annexes

1. Projet N° III pour le Centre genevois de la gravure contemporaine (CGGC) 1998.
2. Grand Théâtre de Genève. Statistiques sur les abonnés (1998).
3. Le rôle économique du Grand Théâtre de Genève par M. François Abbé-Décarroux (1989).
4. Musée d'histoire des sciences (MHS). Accueil des publics: principes et orientations de travail (1998).
5. Règlement du Prix de la Ville de Genève (1998).

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le projet de budget 1999 du département des sports et de la sécurité.**Rapporteur: M. Jean-Charles Rielle.**

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie les 15 et 22 octobre et le 5 novembre sous la présidence de M. Roberto Broggin. La séance de la commission des finances, présidée par M. Daniel Sormanni, traitant de ce département, s'est déroulée le 4 novembre, soit un jour avant la dernière séance de la commission des sports et de la sécurité sur le sujet!

Remarque préliminaire du rapporteur: Le rapporteur remercie les commissaires de la commission des sports et de la sécurité pour la vivacité de leurs interventions. Il a relevé un certain manque de discipline quant à la systématique de l'étude des différentes rubriques, ce qui a pu éventuellement entraîné parfois une prise de notes délicate. Il demande donc toute la compréhension desdits commissaires qui n'hésiteront pas, il en est sûr, de rectifier savamment lors de la séance plénière du budget 1999. Il remercie d'autant plus M^{me} Marie-Cécile Vérolet pour ses notes très précieuses.

Séances des 15 et 22 octobre et du 5 novembre 1998 de la commission des sports et de la sécurité

Assistent aux séances: M. André Hediger, maire, conseiller administratif, chef du département des sports et de la sécurité, M. Eric Ischi, directeur du département des sports et de la sécurité, M. Yves Nopper, chef du Service des sports, M. Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours (SIS), M. André Schmidlin, remplace le chef du Service des agents de ville et du domaine public, M. Jean-Charles Dedo, chef du Service de la protection civile (séances du 15 octobre et du 5 novembre) et M. Jean-Pierre Oetiker, chef de service adjoint du Service de la protection civile (séance du 22 octobre).

M^{me} Marie-Cécile Vérolet prend les notes. Qu'elle en soit remerciée.

Tout au long de ce rapport, nous avons adopté la signalétique suivante: Rem. = remarque – R = réponse – Q = question. Chaque fois qu'un nom n'y est pas attaché, il s'agit d'un ou d'une commissaire.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 1998

Page 27 – al. 4 – à la 5^e ligne

Q: Quels sont ces revenus non négligeables?

R de M. Hediger: Le projet de loi ASM/horizon 2000 ne prévoyait pas d'inclure la Ville de Genève. Cette loi a été renvoyée pour modification. Le nouveau projet de loi inclut la Ville de Genève et la met sur le même pied d'égalité que les communes. C'est un projet de loi très avantageux, qui permettra d'enregistrer des recettes supplémentaires.

Q: A l'époque, il y avait un seul service nommé «enquêtes et surveillances» puis il a été séparé en deux services pour être plus efficaces. Maintenant, ces services refusionnent pour avoir une meilleure synergie. Je demande quelques explications, y aura-t-il une diminution de personnel?

R de M. Hediger: La séparation de ces services engendrait des doublons. Maintenant, il n'y a plus qu'un secrétariat central et bientôt une seule unité informatique. Cette fusion n'augmente ni ne diminue le nombre de collaborateurs(trices). C'est une meilleure maîtrise des 8000 dossiers traités par an.

Rem.: D'après le président du Grand Conseil, M. Ramseyer va freiner l'opération un maximum. Il n'entend pas céder quoi que ce soit sur les recettes de la ville soit environ 30 millions. Il y aura donc un problème, car l'un n'est pas lié à l'autre.

Rem. du président: C'est un grand sujet de discussion entre l'Etat et la Ville. Ceci n'appelle aucune réponse directe. Restons concentrés sur le budget.

Q: Quel est le devenir des agents de la ville? Ils font un travail de sécurité et aussi de prévention sociale. La fusion des deux services a un aspect rationnel en termes organisationnels mais, sur le terrain, y aura-t-il une modification de l'effectif des agents de ville?

R de M. Hediger: En 1992, il y a eu la création des îlotiers. Ils rayonnent dans tous les quartiers et sont très utiles. Ils jetteront aussi un coup d'œil sur les chantiers (par exemple les vendredis, les bennes doivent être vidées). Ceci est donc un exemple de la synergie sur le terrain, mais nous n'envisageons pas une augmentation de personnel.

Page 28 – al. 3

Q: Avez-vous une réponse du département au sujet des 80 000 francs inclus dans le budget 1999? Le Canton nous met dans l'illégalité.

R de M. Hediger: Nous n'avons aucune réponse de Berne. Il y aura toujours des cours de 4 jours pour cette année, mais ce problème va se résoudre, car le Canton nous doit 90 000 francs et la Ville doit au Canton une somme identique.

Q: Les 4 jours ne coûtent pas plus cher que 80 000 francs?

R de M. Dedo: En fait, ce n'est pas 80 000 francs que nous perdons à ce jour, mais seulement 40 000 francs de subventions. Six cantons sont touchés dont le Valais. De toute façon, nous devons venir au cours de 4 jours.

Page 28 – al. 4

Q: Nous savons qu'il n'y a plus de subventions privées pour les abris, alors qu'il y a, au budget, une augmentation de 40 000 francs pour ces abris!

R de M. Hediger: C'est juste, cette somme correspond aux subventions données pour les autorisations délivrées avant 1991 qui se construisent maintenant.

R de M. Dedo: Une lettre vient de m'arriver, signée de M. Ruffieux: c'est un avis annonçant que tous les permis de construire ne seront plus renouvelés à partir de cette année. De ce fait, c'est la dernière année où les anciens permis de construire sont valables.

Q: Avons-nous une liste de ces propriétaires? Et quelle est la part de la Ville?

R de M. Dedo: Pour les permis de construire délivrés avant 1992, la participation de la Ville s'élève à 20% de la plus-value engendrée par la construction d'abris.

Q: Cette lettre est à moitié rassurante, car les permis de construire peuvent être renouvelés jusqu'à cinq fois. Avons-nous les moyens d'évaluer la somme de ces subventions pour les années à venir?

R de M. Dedo: J'ai la liste des propriétaires et nous avons la somme exacte des subventions. Cette ligne du budget sera présente jusqu'en 2000.

Page 28 – al. 5

Q: Est-ce que l'augmentation du nombre de machines à sous augmentera le nombre des joueurs?

R de M. Hediger: Vous savez que la demande des 200 machines a été refusée, la Ville reste avec 109 machines.

Avec le nouveau look du Casino et ses machines plus modernes, la fréquentation est en augmentation. Je n'ai pas encore de chiffres exacts, mais le bénéfice sera certainement plus important. Sachez que Berne prévoit d'augmenter les impôts sur les recettes de 40%, voire 50%. Le Casino sera-t-il toujours viable avec cette mesure?

Q: Quelles sont nos chances de négociations sur l'ordonnance fédérale? Obtiendrons-nous gain de cause?

R de M. Hediger: En 1997, nous avons déposé un projet d'agrandissement du Casino. Berne nous a demandé des plans précis, les 200 machines ont été refusées malgré mes démarches. Tous les recours ont été voués à l'échec, il n'y a plus aucune possibilité de négociation. L'ordonnance fédérale a trop délivré de concessions et beaucoup de problèmes sont intervenus dans les casinos en Suisse alémanique, car ils ne respectaient pas certaines règles.

Page 29

Service d'incendie et de secours

Q: Je n'ai pas compris la dernière phrase de la p. 29.

R de M. Légeret: Les salaires diminuent, mais les charges sociales augmentent, par exemple les frais de gestion pour l'AVS.

Page 30 – al. 2

Q: Je souhaite une explication sur cette phrase qui me laisse perplexe.

R de M. Légeret: En 1997, le poste «téléphones» regroupait la location, les abonnements, les taxes, plus tous les frais PTT (systèmes de mobilisations et les travaux de raccordement). Ce poste se trouvait sur une ligne budgétaire s'élevant à 300 000 francs. En 1998, il y a eu la formation d'un groupe de compétence, formé de fonctionnaires, pour l'arrivée du central de ville. Ce groupe s'occupe uniquement des locations et des abonnements. Maintenant, la ligne budgétaire s'élève à 378 000 francs et ceci me paraît surévalué. J'ai demandé une baisse de ce poste, M. Rabin le maintient, et je ne parviens pas à faire diminuer cette somme.

Rem.: L'explication de M. Légeret sera mise dans le rapport et cette question sera posée à la commission des finances (CF).

Rem.: Cette question sera aussi soulevée à la commission de l'informatique, lundi prochain.

Q: De quelle ligne budgétaire avons-nous sorti ce supplément?

Rem.: Je trouve scandaleux que l'on refuse de communiquer la clé de répartition demandée par un chef de département!

Q: Les taxes de communication viennent-elles de Swisscom ou d'autres entreprises moins onéreuses?

R de M. Légeret: Je suis coincé, je ne sais pas, il faut demander à la commission ad hoc.

Page 30

Sapeurs-pompiers volontaires

Q: Que signifie «la volonté de recruter largement»?

R de M. Légeret: Cette année, l'école de recrutement comprend 35 participants, ce qui est beaucoup. Les effectifs, depuis 25 ans, s'élèvent entre 240 et 250 volontaires. Nous avons renforcé l'instruction, car les volontaires font les gardes; il y a donc augmentation de leurs soldes et augmentation du service de formation. Par contre, les heures supplémentaires des salariés diminuent.

Page 31

Service de la protection civile

Q: Je souhaiterais que M. Dedo nous explique la problématique qu'il a rencontrée sur le terrain au sujet de l'accueil des prérequérants d'asile. Pourrait-on discuter de ce problème prochainement?

Le président propose que M. Dedo nous l'explique lors d'une autre séance.

Page 32

Service des agents de ville et du domaine public

Q: Je souhaiterais avoir une explication sur le programme informatique des agents municipaux.

R de M. Schmidlin: Globalement, c'est la meilleure affaire que la Ville ait faite depuis longtemps, le programme informatique s'appelle «Epsipol» et comprend 2 phases: 1^{re} phase terminée: elle permet au personnel de traiter les dossiers à temps, 3 personnes à plein temps. 2^e phase à venir: la gestion des dossiers, par exemple une contravention contestée fait intervenir celui qui l'a verbalisée, un tiers, un avocat et la police – le dossier est ventilé et mal géré. Par ce système informatique, nous devrions mieux maîtriser la circulation de ces dossiers.

Q: Le regroupement de ces deux services a été l'événement fort du département. Comment cela s'est-il passé au niveau des collaborateurs(trices)?

R de M. Hediger: J'ai profité de l'occasion du départ en retraite d'un des chefs de service pour fusionner ces 2 services. J'ai convoqué le personnel pour lui expliquer la fusion. Je suis venu avec un organigramme pour présenter l'organisation du service, préparer et présenter le budget. Cette mise en place faite en douceur a engendré une mise en route, sans problèmes et sans mécontentements connus de ma part.

Page 33 – al. 1

Q: Les économies engendrées par la fusion de ces deux services ne sont pas encore chiffrées actuellement, mais pourquoi cette fusion provoquerait-elle des charges supplémentaires?

R de M. Hediger: Je ne sais pas exactement pourquoi les charges augmentent. Je sais que nous avons gardé deux comptables, car il y a des traitements comptables différents et surtout certaines inconnues subsistent.

R de M. Schmidlin: Pour fusionner ces deux services, nous avons serré la vis. Il est possible qu'après une année d'expérience il faille revenir en arrière. La gestion financière du domaine public était un peu le parent pauvre.

Q: Si nous regardons les totaux des deux anciens services et du nouveau, il existe une diminution des charges. Pourrait-on avoir le tableau comparatif entre les comptes 1997 et le budget 1999?

R de M. Schmidlin: Le tableau existe et je vais vous le faire parvenir pour la semaine prochaine.

Page 43

Q: Sur quel poste la diminution de 600 000 francs des amendes des agents de ville se répercute-t-elle? Je ne la retrouve pas dans le budget.

R de M. Schmidlin: Depuis une année, on ne peut plus poursuivre les propriétaires de véhicules immatriculés à l'étranger ainsi que les frontaliers. Nous trouvons cette somme dans le poste des «recettes infractions».

Q: Le Canton pourrait-il poursuivre les étrangers?

R de M. Schmidlin: Nous envoyons toutes les amendes dans les pays concernés, mais il n'y a aucune réponse.

Q: Les amendes non encaissées par la Ville de Genève pourraient-elles être encaissées par le Canton? On pourrait proposer une motion afin de récupérer les amendes encaissées par le Canton.

R de M. Schmidlin: Je ne peux pas contrôler l'encaissement par le Canton.

Q: Ceci est une aberration totale. Cette situation est intolérable, la Ville ne peut-elle pas faire des démarches auprès du Département de justice et police?

R de M. Hediger: Les démarches ont été vaines et la balle est dans votre camp.

Rem.: Un commissaire propose de faire poser des sabots, comme en France.

Q: Le Département de justice et police pourrait-il intervenir dans les pays concernés? La Ville paye donc les agents municipaux pour mettre des amendes que l'Etat encaisse!

Rem.: Ce serait une occasion pour que le Conseil municipal soit derrière le Conseil administratif.

Projet de budget 1999

Page 56

400100 – Direction et secrétariat du département

Poste 318 – Honoraires et prestations de service

Q: Pourquoi ce poste a-t-il augmenté?

R de M. Hediger: C'est pour l'organisation d'une exposition itinérante, en association avec les villes d'Hiroshima et de Nagasaki, pour rappeler le 50^e anniversaire des bombardements. C'est surtout une exposition photographique.

Q: Cette ligne n'apparaîtra plus au budget 2000. Pourquoi est-elle affectée au département des sports?

R de M. Hediger: Car je suis le président de l'Association «Villes mondiales messagères de la paix». Les villes d'Hiroshima et de Nagasaki en font parties.

Q: C'est une question d'ordre général. Pourquoi les postes 390 sont-ils en augmentation?

R de M. Ischi: Chaque service reçoit un tableau complet des amortissements. Je peux vous faire des photocopies de ce document et le joindre au prochain PV.

Page 57

4002 – Sports - 400201 – Direction et secrétariat

Poste 306 – Prestations en nature

Rem.: Les chiffres ne correspondent pas entre le projet de budget à 3 positions et celui à 5 positions. Le département des sports et de la sécurité est le seul département où le budget des 3 positions et des 5 positions ne correspond pas et cela dure depuis deux ans. Il faudrait que, pour l'année prochaine, ce système change.

R de M. Nopper: Le budget voté est à 3 positions, le budget de gestion est à 5 positions et nous travaillons toute l'année avec et, bien entendu, les montants sont les mêmes et les totaux identiques.

Rem.: Nous examinons ce budget ligne par ligne et ce sont les lignes qui ne correspondent pas. Encore heureux que les sommes correspondent! Je demande un système pour nous simplifier la tâche.

Poste 317 – Dédommagements

Q: A quoi correspond ce poste?

R de M. Nopper: Ce sont les frais de téléphone et des véhicules qui sont fixes, et il y a 20 000 francs pour les frais de déplacements.

Poste 319 – Frais divers

Q: Que représente ce poste?

R de M. Nopper: Ce sont les dons d'honneurs; c'est-à-dire les cadeaux pour les prix remis aux différentes manifestations.

Poste 469 – Autres subventions

Q: Pourquoi il n'y en a aucune cette année?

R de M. Nopper: Pour répondre aux critères comptables, cette position se trouve dans le poste 311. C'est un compte de balance qui est nouveau. C'est la différence entre ce qui a été dépensé et ce qui a été reçu (sport toto).

Q: Pouvons-nous obtenir plus de la part du sport toto?

R de M. Hediger: Avant, nous touchions 40% puis 25% et, maintenant, le sport toto nous reverse des montants en rapport aux sommes mises à Genève.

R de M. Ischi: La somme globale varie de 1 600 000 à 1 800 000 francs par année.

Page 57

400202 – Administration

Poste 331 – Patrimoine administratif

Q: Ce poste est en diminution. Est-ce une ventilation?

R de M. Nopper: C'est la tranche d'amortissement pour la rénovation de la piscine.

Poste 334 – Pertes sur le débiteur

Q: Pourquoi il n'y en a aucune?

R de M. Nopper: Cette ligne apparaît au compte mais pas au projet de budget 1999.

Poste 305 – Assurance maladie et accidents

Q: Nous n'avons pas les mêmes chiffres. Le projet de budget 3 positions, page 57, soit: 15 657 francs. Le projet de budget 5 positions, page 162, soit: 14 632 francs.

R de M. Nopper: Il faudrait poser cette question à la commission des finances.

Poste 311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel

Q: Il y a une différence de somme entre le budget à 3 propositions et le budget à 5 positions. En 1999, il y a 100 000 francs d'achat de plus pourquoi?

R de M. Nopper: Nous avons dépensé moins qu'il était prévu par rapport au budget; de ce fait, nous avons des comptes de réserve. Nous avons une attribution annuelle du sport toto. Le «non-dépensé» vient alimenter un compte; c'est une réserve qui nous permet d'acheter quelques équipements.

Q: Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il y a ces 100 000 francs de plus.

R de M. Nopper: C'est un constat. Nous avons un équilibre entre la subvention que nous réclamons et le compte de dépense qui est budgétisé. Sur la somme que le sport toto nous alloue, on peut puiser pour acheter plus de matériel, le solde de la réserve n'est pas tarie, il s'élève à environ 100 000 francs.

Page 58

400204 – Etudes et entretien des constructions

Poste 311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel

Poste 313 – Achats de fournitures et autres marchandises

Poste 318 – Honoraires et prestations de service

Q: Ce sont toujours les mêmes problèmes! A quoi correspondent ces postes?

R de M. Nopper: Poste 311: c'est l'achat d'une machine à laver pour la buanderie de la patinoire. Postes 313 et 318: c'est lié à la nouvelle politique du garage municipal. Les frais d'utilisation sont ventilés dans les services.

Poste 311

Q: Pourquoi la machine à laver n'est-elle pas rattachée à la patinoire?

R de M. Nopper: C'est de l'entretien.

Poste 318

Q: Pourquoi y a-t-il une augmentation de 10 000 francs?

R de M. Nopper: Ce sont les frais d'expertises, les impôts et les taxes sur les véhicules.

Postes 318 des rubriques 400202 et 400204 – Pages 57 et 58

Q: Il y a un problème par rapport au budget à 5 positions. Le budget est en augmentation, va-t-il encore doubler voir tripler?

R de M. Nopper: Le budget à 3 positions est le libellé officiel du plan comptable. Les postes 318 représentent plusieurs comptes, pour avoir le détail il faut aller regarder le budget à 5 positions.

Le président constate que la commission n'a pas la même pagination et elle ne retrouve pas les mêmes chiffres avec les services concernés. Il y a donc beaucoup trop de problèmes; nous le signalerons à la commission des finances.

Rem. de M. Nopper: Il n'y a pas de problème avec le Service du budget, mais vous n'avez qu'un extrait du budget officiel; c'est pour cela que nos pages ne correspondent pas.

Page 58

400205 – Ateliers

Poste 311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel

Poste 313 – Achats de fournitures et autres marchandises

Q: Il y a une augmentation conséquente de ces deux postes soit: 28 000 et 25 000 francs. Y a-t-il une forte augmentation d'achat dans les ateliers? Nous ne demandons pas les détails des comptes mais seulement la raison.

R de M. Nopper: Je ne peux pas vous dire, par rapport aux comptes 1997, car je n'ai pas le document. Je vous le fournirai pour la prochaine séance. Il y a une ambiguïté des comptes sur le poste 311: il y a un mélange des affaires courantes et des rachats de matériel de remplacement. Nous avons un compte courant pour l'achat d'outils cassés ou usés. Nous avons aussi des achats ponctuels, par exemple le remplacement des talkies-walkies nécessaires pour les manifestations sportives.

Poste 311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel

Q: Pouvons-nous avoir des détails?

R de M. Nopper: Les détails sont dans les comptes à 5 positions pages 172 et 173.

Q: C'est une question d'ordre général. J'ai entendu qu'une machine à laver a été remplacée pour la buanderie de la patinoire, que des talkies-walkies ont été

remplacés pour le Service des sports, j'aimerais savoir quelle est la différence entre le compte de fonctionnement et le compte d'investissement. Est-ce qu'il y a une somme limite?

R de M. Hediger: Ce sont des discussions que l'on fait d'année en année.

R de M. Nopper: On pourrait trouver des règles fixes mais ce sont des appréciations. C'est à partir de 40 000 voire de 50 000 francs que ces sommes passent dans le compte d'investissement.

Page 59

400206 – Piscines

Poste 312 – Eau, énergie, combustibles

Q: Cette année, la piscine est fermée pour cause de travaux. Avons-nous une idée de l'économie que cela engendre? La dépense d'eau dans les piscines de quartier est-elle ventilée sur les deux autres piscines (Vernets et Varembe)?

R de M. Nopper: Je ne suis pas compétent pour répondre exactement à cette question; il faudrait demander à M. Macherel. C'est le Service des écoles qui s'occupe des bassins de quartiers avec une répartition globale.

Q: C'est une question au sujet du prix des entrées pour les piscines; il y a une réduction pour l'AVS, les étudiants et les chômeurs. Il n'y a pas de réduction pour les chômeurs sur les abonnements. Pourrait-on changer cela?

R de M. Hediger: C'est vrai, c'est une question à étudier.

Q: Dans le budget à 5 positions, page 174, il y a un problème de téléphone pour les piscines des Vernets et de Varembe.

R de M. Nopper: Les téléphones sont regroupés dans les réseaux de la ville de Genève. Postes 318-45, page 170, vous trouverez l'ensemble regroupé en fonction des centrales.

Q: Où se trouvent les recettes des cabines téléphoniques publiques?

Rem.: Une motion a été déposée et acceptée par le Conseil municipal. Le Conseil administratif a répondu que c'était une proposition trop onéreuse. C'est donc une affaire classée.

Poste 314 – Entretien des immeubles par des tiers

Poste 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Q: Pourquoi ces postes sont-ils en forte augmentation?

R de M. Nopper: Pour la patinoire, le poste 314 concerne le contrat d'entretien, de 60 000 francs, et 20 000 francs pour l'achat d'une unité de régulation automatique du froid, ceci offrant une meilleure sécurité du fonctionnement.

Poste 427 – Immeubles du patrimoine administratif

Q: Il y a une baisse de 40 000 francs du fermage.

R de M. Nopper: C'est une estimation de la redevance de la buvette.

R de M. Hediger: Il n'y a plus de fermage du hall de la patinoire, ce qui engendre une baisse des recettes. Ce sont maintenant les clubs qui se chargent de ce lieu.

Poste 436 – Dédommagements de tiers

Q: En 1997, il y a 80 000 francs et au projet de budget 1999 il y a 34 000 francs. Pourquoi?

R de M. Nopper: Je ferais une réponse par écrit pour la prochaine séance.

Poste 434 – Autres redevances d'utilisation et prestation de service
Poste 43304

Q: Billets d'entrée dans le budget à 5 positions?

R de M. Nopper: Nous avons budgétisé 130 000 francs en moins. C'est un manque à gagner par rapport à la fermeture de la piscine.

Q: Quelle est la prise en charge par les assurances de ce manque à gagner par les «non-entrées» de la piscine?

R de M. Hediger: C'est le service de M^{me} Burnand qui a mené les négociations avec les assurances. Les assurances ne veulent pas couvrir le manque à gagner sur les entrées, elles couvrent seulement les frais des travaux.

Q: Quelle était la prise de risque pour prévoir un investissement de 20 000 francs pour l'achat de l'unité de régulation automatique du froid? Elle vient en doublure par rapport à la première.

R de M. Nopper: L'idée est d'éviter de payer un contrat d'entretien, ceci pourrait engendrer une économie à long terme.

Page 59

400207 – Patinoire

Poste 434 – Autres redevances d'utilisation et prestation de service

Q: Est-ce une augmentation du prix des entrées qui a provoqué une baisse de la fréquentation?

R de M. Nopper: C'est un ajustement des prévisions qui ont été très optimistes. Nous n'arrivions jamais à ces chiffres. La fréquentation a faibli, mais la hausse des tarifs n'est pas la cause principale.

Rem. d'une commissaire: A l'époque, je m'étais opposée à cette augmentation.

Page 60

400208 – Stades et salles

Poste 316 – Loyers, fermages et redevances d'utilisation

Q: Pouvons-nous supprimer les 274 800 francs correspondant au terrain de Vessy?

R de M. Hediger: Je les ai gardés jusqu'à la signature des actes.

Page 60

4003 – Incendie et secours (SIS)

Poste 307 – Prestations aux pensionnés

Q: Ce poste est en augmentation de 20%. Pourquoi?

R de M. Hediger: Ceci correspond à un important départ à la retraite, et l'effectif a plus que doublé. On aura encore ce cas de figure pendant 4 voire 5 ans.

R de M. Légeret: Ce sont aussi les coûts des nouveaux engagés, mais la masse salariale a baissé.

Poste 304 – Caisses de pensions et de prévoyance

Q: L'étude est-elle été terminée, avons-nous une réponse de la CAP?

R de M. Hediger: M. Muller doit vous la donner.

R de M. Légeret: Au SIS, nous avons la retraite à 57 ans au lieu de 62. Ce n'est pas une préretraite. Si la CAP prenait en charge cette part, cela donnerait une possibilité aux autres.

Poste 311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel

Q: Il y a une augmentation de 160 000 francs par rapport au compte 1997 et au projet de budget 1999. Pourquoi ce poste est-il en augmentation?

R de M. Légeret: Ceci correspond à l'équipement de l'école de formation.

Poste 318 – Honoraires et prestations de service

Q: Pourquoi ce poste est-il en augmentation?

R de M. Légeret: Ceci correspond au groupe téléphone. Ils viennent de reconnaître leur erreur lors d'une conférence, ce matin. Il y a donc 100 000 francs de

trop sur le poste 318-45. Il y aura quand même une augmentation due à la mise en route de la centrale téléphonique.

Poste 313 – Achats de fournitures et autres marchandises

Q: Pourquoi ce poste est-il en augmentation?

R de M. Légeret: Ceci est dû à l'analyse des dépenses 1997. A cette époque, il y a eu l'introduction de la comptabilisation des stocks au budget et ceci fait une énorme différence.

Poste 441 – Parts à des recettes cantonales

Poste 450 – Confédération

Rem.: Il y a une baisse par rapport aux comptes!

R de M. Légeret: Le poste 441 correspond à la part des assurances incendie (25% pour la Ville, 35% pour les communes et 40% pour la caisse des secours des pompiers. Maintenant, la Ville ne prend plus qu'une part de 15%, voilà pourquoi cette diminution.

Pour le poste 450, c'est un phénomène rétroactif et le montant en 1997 est une exception.

Page 61

400350 – Sapeurs-pompiers volontaires

Poste 311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel

Q: Ce poste passe de moins 8000 à plus 136 000 francs. Pourquoi?

R de M. Légeret: Je dois vous donner le résultat des comptes 1997.

Le président demande une réponse écrite pour la prochaine séance et jointe au rapport.

Q: Où en est-on des discussions entre le SIS et le groupement intercommunal?

R de M. Hediger: Il n'y a plus de convention. J'ai demandé une estimation de la valeur financière du SIS, car nous ne voulons pas brader les biens de la Ville et du SIS. Où le groupement intercommunal rachète le SIS pour, environ, 40 millions ou alors il existe plusieurs scénarios, comme la location des locaux. Le groupement intercommunal a désigné un groupe de travail et le résultat sera connu fin novembre. Nous allons au devant de discussions pénibles.

Page 62

4004 – Protection civile - Poste 317 – Dédommagements

Q: De quoi s'agit-il?*R de M. Dedo:* Ceux-ci correspondent à l'indemnité de frais fixes des véhicules privés, lorsque le personnel utilise son véhicule pour le service.*Q:* Être dédommagé pour utiliser son véhicule privé pour se rendre sur son lieu de travail me semble un grand avantage.*R de M. Hediger:* C'est un règlement du Conseil administratif, le personnel utilise son véhicule privé durant toute la journée et pas seulement pour aller sur son lieu de travail.*R de M. Dedo:* Cette indemnité a été remise en question il y a cinq ans. Il existait un dédommagement au kilomètre, 50 centimes par km, mais les montants étaient très élevés. Nous sommes donc revenus à l'indemnité fixe.*Q:* Si les gens qui sont en mission ont un accident, comment cela se passe-t-il?*R de M. Dedo:* C'est entièrement à la charge du propriétaire du véhicule.*Rem.:* C'est une question globale. Suite aux articles de presse sortis sur la Protection civile, nous avons appris que les effectifs diminueront, ainsi que la limite d'âge.*R de M. Dedo:* Il y a plusieurs points:

- Abaisser l'âge de 52 à 50 ans, cette mesure réduira les effectifs.
- Fusion des deux services.
- Réduire le nombre de sections de sauvetage: réduction des effectifs donc diminution du coût. Ceci sera appliqué le 1^{er} janvier 1999. On passera donc de 355 000 hommes sur la Confédération à 300 000 hommes.

Rem.: Aimerais avoir des précisions sur la subvention fédérale attribuée aux cours de la PC.*R de M. Dedo:* Le moratoire est rentré en vigueur en juillet 1998 et il durera une année. C'est un manque à gagner, car les subventions, égales à 40 000 francs pour le premier trimestre, n'ont pas été versées. Il y aura aussi un manque à gagner de 40 000 francs par rapport au nombre de jours de formation. Nous en avons fait part à M. Cramer.

Page 63

400451 – Microfilmage

Q: un montant de 1000 francs est encore prévu. Ceci correspondait, il y a trois ans, à la finition d'un travail. Pourquoi cette ligne budgétaire est-elle encore présente?

R de M. Dedo: J'ai gardé cette somme, car la Protection civile a aussi la charge de la protection culturelle. Ces 1000 francs correspondent à l'achat éventuel de quelques microfilms, si nous avons besoin de préserver certains documents.

Page 63

4005 – Agents de ville - Poste 301 – Traitements du personnel

30119 – Salaires personnel temporaire

Q: À quoi correspond ce poste?

R de M. Hediger: Nous employons des gardes auxiliaires, car la fermeture des parcs en été se fait à 23 heures.

30133 – Prime professionnelle et de fonction

30134 – Nuisances fixes

30135 – Nuisances variables

30664 – Indemnités de repas

30665 – Indemnités de vêtements

Q: Quelles sont les différences entre ces postes?

R de M. Schmidlin:

- 30133 est une prime de fonction pour le port de l'uniforme que l'Office du personnel doit gérer.
- 30134 et 30135 sont des primes professionnelles fixes, mais je n'ai pas le détail, je peux vous le transmettre.
- 30664 et 30665 ce sont des frais pour l'entretien de l'uniforme à la charge du personnel (pressing) et l'acquisition des biens d'équipement (achat de l'uniforme).

Poste 31053 – Annonces publicitaires

Q: Pourquoi le budget de la journée chiens a-t-il doublé?

R de M. Schmidlin: C'est une journée de prévention, nous donnons des conseils aux propriétaires de chiens pour que les nuisances causées par les animaux diminuent. Nous sensibilisons les propriétaires sur plusieurs points. Un chien peut être bien éduqué et vivre sans problème en milieu urbain. Mais une journée sans information et sans moyen est inutile. Il faut donc quelques infrastructures, comme une tente, des démonstrations, de la publicité. Nous offrons aussi une collation et un concours réservé aux enfants avec un lâcher de ballons.

R de M. Hediger: Cette année, deux professeurs sont venus au Muséum pour faire une conférence sur la psychologie des chiens. Vous savez que, d'une race à l'autre, les moyens d'éducation sont différents. Ce fut un succès immense et la conférence fut passionnante. Nous avons dû dédommager, bien sûr, ces professeurs.

Rem. d'un commissaire: C'est une journée fréquentée par plus de 4000 personnes.

R de M. Schmidlin: Il y a un compte de recettes car les communes soutiennent cette activité; elles participent pour une somme de 10 000 francs.

Rem.: Le regroupement des deux services (domaine public et agents de ville) tend plutôt pour une stratégie d'économie.

Poste 31473 – Zones de verdure et de détente

Q: De quoi s'agit-il?

R de M. Schmidlin: C'est un service qui participe aux frais d'entretien et aux frais d'électricité de la plaine de Plainpalais, du quai du Mont-Blanc et du quai du Molard. Ce sont des domaines privés de la Ville qui sont sur la collectivité.

Poste 31845 – Téléphones

Q: La marché se libéralise, pourquoi ce poste augmente-t-il?

R de M. Schmidlin: Je n'ai pas d'explication réelle, lorsque je demande des réponses à ces répartitions de charge, je n'ai pas d'explication cartésienne.

Rem. d'un commissaire: Je vais relever aussi, lundi prochain, ce problème à la commission informatique.

R de M. Hediger: Pour le SIS, quel est l'argument de la DSI?

Le président remarque qu'il ne veut pas de débat technique.

Rem.: Nous avons eu un papier de la DSI, sans aucune explication, si ce n'est qu'il y a une erreur dans le budget de 100 000 francs. J'ai une autre remarque: j'aimerais que l'on modifie le libellé «nuisance du port de l'uniforme», cette dénomination a un côté négatif. Positivons plutôt le débat, enlevons le mot «nuisance».

R de M. Schmidlin: Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est la nomenclature de la Ville, nous pouvons le remplacer par le mot «prime».

Poste 31706 – Indemnités utilisation de véhicules privés

Poste 31707 – Frais de déplacement du personnel

Q: De quoi s'agit-il?

R de M. Schmidlin: Ceci correspond à des indemnités fixes, au kilomètre, à la carte orange TPG utilisée par le service.

Q: Y a-t-il, dans votre service, des personnes qui utilisent aussi leurs voitures privées?

R de M. Schmidlin: Oui, le responsable des marchés. S'il devait utiliser le bus, certains trajets prendraient plus de 45 minutes

Poste 31821 – Déplacement de véhicules

Q: A quoi correspond ce poste?

R de M. Schmidlin: Ce sont les déplacements des véhicules qui restent sur les places utilisées lors des marchés; mais ceux-ci coûtent plus cher (environ 24 000 francs). Ceci correspond aux personnes insolvables ou aux étrangers.

Rem. d'un commissaire: Je ne trouve pas acceptable que ceci nous coûte de l'argent, mettons des sabots comme en France.

R de M. Schmidlin: Ceci ne résoudrait pas notre problème, car nous n'avons aucune possibilité de paiement comptant.

Q: Une question sur l'ensemble de l'administration. Swisscom n'est plus tout seul, il y a des concurrents moins chers, avons-nous déjà abordé cette question?

R de M. Hediger: Nous n'avons pas encore discuté de ce problème.

Page 64

4006 – Domaine public - Poste 312 – Eau, énergie, combustibles

Q: Pourquoi ce poste augmente-t-il?

R de M. Schmidlin: Ce compte appartient aux énergies. Nous ne maîtrisons pas ces sommes. Il faut se référer à M. Macherel.

Poste 313 – Achat de fournitures et autres marchandises

Q: Pourquoi y a-t-il une augmentation de 14 500 francs?

R de M. Schmidlin: Ceci couvre l'ensemble des fournitures pour les véhicules et le nettoyage des bâtiments. Nous avons proposé un montant adapté car, depuis une année, nous avons sous-estimé le compte des charges.

R de M. Hediger: C'est surtout la suppression du garage municipal et la ventilation des frais d'essence dans les différents services.

R de M. Dedo: 3 sortes de frais sont à la charge des services: le carburant, l'impôt et les assurances RC.

Ces postes sont ventilés sur chaque département qui assument maintenant leurs frais.

R de M. Schmidlin: Nous avons regroupé cette dépense et nous avons la disparition du poste 31312.

Poste 436 – Dédommagements de tiers

Q: Pourquoi avons-nous une augmentation des charges, toujours par rapport aux comptes 1997, sur les postes 31, de 187 000 francs et une baisse de revenus de 840 000 francs?

R de M. Schmidlin: Le Service du domaine public a fusionné les budgets des deux autres services. La comptable a disparu et les aides comptables ont été souvent malades et absentes. J'avais donc beaucoup de points obscurs et je n'ai pas voulu faire miroiter des recettes qui n'existaient pas. La situation de ce service réunifié doit encore faire ses preuves et faudra attendre l'exercice prochain.

Le président remarque que ce service est en phase d'exploration.

Q: Je comprends la difficulté que vous avez eue, mais pourquoi avons-nous une augmentation des charges et une baisse des recettes? A la page 51 du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 1999, il y a le poste 436: diminution du remboursement énergie ou dédommagements divers, et le poste 439: diminution des émoluments des manifestations, raccordement glaciers, petits trains et divers carrousels. Ces diminutions sont en totale contradiction. Comment peut-on avoir des émoluments qui baissent alors que le nombre de fêtes est en augmentation?

R de M. Schmidlin: Je me suis basé sur des éléments que j'avais, mais je n'ai pas de recul, car j'ai pris ce poste depuis le mois d'août de cette année.

Rem.: Une commissaire demande à un commissaire de bien vérifier que toutes les charges dispensées dans les différents services soient bien en diminution par rapport au poste 318.

Poste 31473 – Zones de verdure et de détente

Q: A quoi correspond ce poste?

R de M. Schmidlin: Le libellé est trompeur, c'est la maintenance des installations électriques.

Le président remarque que cet objet a déjà été soulevé.

Rem.: Aimerais souligner que le département est entièrement responsable de ses rubriques. Les responsables doivent maîtriser entièrement leur budget.

Poste 439 – Autres contributions

Q: Que recouvre ce poste?

R de M. Schmidlin: Ce poste correspond aux restitutions des absences pour accidents et maladies. Ce sont des montants très variables selon les années.

Q: Avez-vous envisagé de mettre de l'ordre dans ce service et d'avoir une stratégie: mettre en soumission les entreprises et faire la surveillance des prestations demandées?

R de M. Schmidlin: Faites-moi la grâce de ma jeunesse au Domaine public. Je ne suis là que depuis le mois d'août. Nous avons fait le mieux possible pour rendre dans les délais le projet de budget. Ces détails seront étudiés, nous n'avons pas eu le temps de tout traiter.

Subventions – Pages jaunes

Page 83 – Fondation aide sportive suisse

Q: Pourquoi cette subvention?

R de M. Hediger: Nous payons une cotisation et cette fondation aide surtout un certain nombre de sportifs de Suisse romande. Nous étions les derniers à ne pas y adhérer et je trouve leur aide utile auprès de nos sportifs. Cette fondation se procure des recettes en éditant, par exemple, un livre sur les Jeux olympiques.

Rem. Une commissaire pense que la Ville de Genève en fait assez sur le plan sportif.

Q: Je trouve étonnant d'adhérer à cette fondation. Est-ce vraiment une nécessité? Pourrions-nous parler de redimensionnement des équipements sportifs?

R de M. Hediger: Au fil des années, cette fondation apporte vraiment un soutien aux sportifs genevois.

Q: Pourquoi le FC Saint-Jean a une subvention et pas les autres clubs?

R de M. Hediger: Le FC Saint-Jean est le club le plus important et surtout il a un rôle formateur. Pour les autres clubs, je prends dans les enveloppes. Un regroupement des juniors pour avoir un seul centre de formation est prévu. Dans une année ou deux, ce sont les premières équipes qui seront aussi rassemblées.

Page 83 – Genève-basket

Q: Genève-Versoix-basket reçoit-il des subventions des deux villes?

R de M. Hediger: La subvention est unique.

R de M. Ischi: Versoix met plus d'argent que la Ville de Genève. Nous pouvons vous transmettre la somme exacte la prochaine fois.

Page 84 – Tour de Romandie cycliste

Q: Pourquoi la subvention passe-t-elle de 35 000 à 50 000 francs?

R de M. Hediger: Cette manifestation a pris beaucoup d'importance. La retransmission en direct à la TV romande améliore les recettes, cet événement attire maintenant de grands coureurs. C'est le 5^e événement cycliste international. Voilà les raisons de l'augmentation de cette somme.

Q: La Ville de Genève peut-elle être aussi exemplaire pour la lutte contre le dopage?

R de M. Hediger: Toutes les fédérations jouent un rôle important, nous essayons tous d'être très vigilants.

Page 85 – Championnat suisse de natation

Q: Pourquoi 0 franc en 1998 et 11 000 francs en 1999?

R de M. Ischi: C'est pour l'organisation du Championnat suisse de natation, une manifestation prévue pour 1999. L'année dernière nous avions une manifestation de plongeurs qui a eu beaucoup de succès.

Q: Il s'agit d'un événement unique. Pourquoi ne prenez-vous pas cette somme dans votre cassette?

R de M. Hediger: J'ai préféré une ligne budgétaire, car c'est un événement important et je ne pouvais plus prendre cette somme sur la cassette.

Rem.: Cette ligne sera donc enlevée l'année prochaine, c'est une ligne annuelle.

Rem.: Je trouve très bien que cela figure au budget.

Page 86 – Au sujet de l'examen des subventions

Q: Examinez-vous la fortune en liquidité des subventionnés? Qui analyse les bilans?

R de M. Hediger: Tous les deux ans, j'envoie un questionnaire à tous les clubs. Chaque année, les clubs doivent présenter leurs comptes et leur bilan. Certains clubs ont une fortune, par exemple le Club alpin, mais cette réserve sert à entretenir les chalets. Dois-je donc diminuer leurs subventions? Je ne le pense pas. Les subventions attribuées sont pour les sportifs, les autres clubs n'ont pas de fortune. C'est le département qui analyse les bilans.

R de M. Ischi: Il y a aussi le Contrôle financier qui vient régulièrement. Si le club a des liquidités importantes, c'est sûr que l'on en tient compte, mais ceci est très rare.

Q: Une demande sur la forme. Pourrions-nous énumérer les subventions par type de sports, pour une meilleure clarté? J'ai une autre remarque plus sensible: le Club des patineurs reçoit 1800 francs mais, selon la répartition que nous avons eue à la commission des finances, nous nous apercevons que ce club a reçu 17 000 francs par les enveloppes.

R de M. Hediger: Sans problème, je vous la communiquerai aussi à la commission des sports et de la sécurité.

Budget des investissements – Pages vertes

Page 105

Q: Nous avons un amortissement de 3 millions pour le stade de la Praille et un amortissement pour le stade de Vessy, alors que les travaux ne sont pas commencés. Peut-on les sortir, car il n'y a pas encore d'amortissement?

R de M. Hediger: Le président de la commission des finances a posé la question hier soir. Dès l'instant où le Conseil municipal a voté le crédit, l'amortissement débute, mais il y a quelque chose de faux. Ce devrait être par rapport au début du chantier. M. Hermann du Service financier a promis de répondre par écrit.

Séance de la commission des finances traitant du département des sports et de la sécurité.

La séance de la commission des finances, présidée par M. Daniel Sormanni, traitant de ce département, s'est déroulée le 4 novembre.

Assistent à la séance: M. André Hediger, maire, chef du département des sports et de la sécurité, M. Eric Ischi, directeur du département des sports et de la

sécurité, M. Yves Nopper, chef du Service des sports, M. Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours (SIS), M. André Schmidlin, remplace le chef du Service des agents de ville et du domaine public, M. Jean-Charles Dedo, chef du Service de la protection civile, M. Eric Hermann, directeur des finances, et M^{me} Sylvie Fontaine, adjointe au chef de Service du budget.

Assistent également à la séance: M: Roberto Broggin, président de la commission sports et sécurité, M. Jean-Charles Rielle, rapporteur de ce département et membre de la commission des finances.

M^{me} Andrée Privet prend les notes. Qu'elle en soit remerciée.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget – pages 27 à 33
Page 28, premier paragraphe

Rem.: Un commissaire ne comprend pas s'il y aura des économies ou pas en détachant le SIS de la Ville de Genève.

R: M. Hediger a déjà donné des explications à la commission des sports. Une régie intercommunale peut reprendre le SIS totalement, suite à l'étude qui a été faite. Une première rencontre aura lieu le 27 novembre avec une délégation d'un groupe de travail de l'Association des communes genevoises, pour voir ce qu'elle va nous proposer. La négociation s'avérera difficile. Il ne peut pas dire de combien seront les économies pour la Ville. Il n'entend pas brader le SIS ni les statuts du personnel qui aura aussi son mot à dire. Il faut qu'il garde les mêmes statuts qu'il a à la Ville.

Q: Sur le même sujet, un commissaire rappelle qu'il a été question de certaines économies éventuelles, jusqu'à l'ordre de 20%, sur la mise en cause de toute la structure de sécurité civile. Cela lui semble-t-il quelque chose de possible? Par ailleurs, en ce qui concerne la structure du projet en cours, qui pilote cela pour la Ville?

R: M. Hediger peut dire qu'à ce jour aucune proposition n'a été faite, puisque ses collaborateurs qui pilotent le projet, de même que M. Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif, consultent beaucoup de monde. On ne peut donc pas dire qu'on arrivera à 20% d'économies. On vient de recevoir une note du Conseil fédéral et les modifications portent surtout sur les classes d'âge.

R: M. Dedo parle du programme d'optimisation de la PC 99. Le Conseil fédéral a modifié un certain nombre d'ordonnances et d'instructions afin de permettre l'entrée en vigueur de ces mesures au 1^{er} janvier 99. Ces mesures sont les suivantes:

1. abaissement de 52 à 50 ans de la limite d'âge pour l'obligation de service (cette mesure devrait permettre de réduire l'effectif total de la PC);
2. simplifier l'organisation, grâce à la fusion des services d'assistance et de protection de la population;
3. analyser les besoins, sur le plan cantonal, des formations de sauvetage nécessaires à l'aide en cas de catastrophe en temps de paix. Cet examen devrait avoir pour conséquence une diminution du nombre des sections de sauvetage, laquelle déboucherait sur une réduction des effectifs et surtout des frais d'instruction et d'acquisition de matériel;
4. sur le plan de l'instruction, mettre l'accent principal sur la maîtrise des catastrophes naturelles, techniques et autres situations de crise.

Après ces mesures d'optimisation, on n'a pas attendu les mesures fédérales, puisque la PC a déjà pris des mesures. En 1990, l'effectif de la PC était de 70 personnes. A ce jour, il est de 49 et le 1^{er} avril 1999, il sera de 46.

Page 30

Q: Un commissaire demande s'il est possible de connaître le nombre, par région, d'interventions en ville et hors de la ville.

R: M. Légeret répond que, en 1997, ce sont 3481 interventions sur Genève et 2125 dans les communes.

Projet de budget 1999 – Pages 56 à 65.

Page 56

Cellule 400100 – Poste 318 – Explication 219

Q: S'étonne de l'augmentation importante de ce poste.

R de M. Hediger: Il s'agit d'une exposition. Ce sont les frais de maquettes et on a réservé le Bâtiment des Forces Motrices et le hall de l'ONU, puis un autre endroit.

Page 56

Cellule 400150 – Cidec.

Rem.: Un commissaire relève une économie de 20 000 francs sur les charges.

R: M. Hediger précise que le Canton a fait un groupement intercommunal. On est la commune la plus grande au niveau des déchets. Dans le budget de Cidec, il a fallu prévoir une réserve pour la construction d'un bâtiment. C'est contre le principe du budget qui doit être voté, pense M. Mouron.

R: M. Hermann informe que, dans les comptes de Cidec, il y a une provision pour faire une réserve. Si on veut respecter l'orthodoxie, ce n'est pas orthodoxe.

A la demande du président, le détail du projet de budget du Cidec sera communiqué à la commission, par écrit.

Page 57

Cellule 400201 – poste 313: diminution de 4,3%

Cellule 400202 – poste 311: diminution de 20 000 francs, soit 7,8%

Q: Demande d'explication.

R: M. Nopper, concernant le poste 313, précise que ce sont des achats de produits de nettoyage ainsi que l'achat courant de produits chimiques. C'est adapté au strict nécessaire mais, effectivement, en hausse et cela d'abord sur une augmentation d'achat de produits qui sont revendus. Les recettes sont en page 59, rubrique 400207, poste 435, «ventes». On a un budget par section à 3 positions, mais on travaille sur un budget à 5 positions qui est plus détaillé. Dans le cadre appelé section de la direction, il y a le groupe «stock - achat» qui regroupe toute l'activité. On parle d'achats courants pour l'ensemble du service et on a regroupé, dans ce groupe, toute la problématique du stock des produits d'entretien.

Concernant le poste 311, cela comprend essentiellement et uniquement les mouvements du sport toto. On a un versement qui revient à la Ville sur la base d'une demande. Il y a d'un côté une recette qui correspond à ce versement et, de l'autre côté, il y a ce qu'on espère recevoir de la commission cantonale du sport toto. Un certain nombre d'acquisitions sont faites et cela ne correspond pas toujours à la somme qui a été attribuée, de sorte que l'on a une réserve versée à un compte de bilan qui permet d'avoir une petite réserve constituée du non dépensé de certaines années.

R: M. Hediger reprend le poste 469, autres subventions, de la cellule 400202, et dit qu'il n'y a pas de réserve d'une année à l'autre. C'est en fin d'année qu'on reçoit le montant du sport toto. En ce qui concerne le sport toto, la Ville de Genève, comme toutes les autres communes et associations, présente un certain nombre de revendications concernant ses réalisations, y compris nos entretiens et nos relations sportives. On ne peut pas dire quelle sera la part que le sport toto voudra nous verser. Durant plusieurs années, on recevait 40%, ensuite c'est descendu à 25% et, depuis une dizaine d'années, on est aligné comme tout le monde. Aujourd'hui, quand on dit recevoir 230 000 francs, ce n'est pas acquis, mais on espère avoir cet argent. On a des projets qui représenteront entre 60 000 et 100 000 francs, et on attend de savoir ce que le sport toto va nous verser. L'argent reçu est intégralement utilisé pour les institutions sportives.

R: M. Hermann relève le fait que le poste 380 de la cellule 400202 n'a pas de budget. Mais, aux comptes 1997, il y avait 89 891,35 francs en ce qui concerne l'attribution aux financements spéciaux. Ce qui n'est pas dépensé passe dans les financements spéciaux.

Rem.: C'est la position 1997, mais cela disparaît.

Page 58

Cellule 400205 – Ateliers

Q: On voit que, dans ce service, on travaille avec 390 500 francs de fournitures et autres marchandises. Que fait-on avec cet argent dans ces ateliers et avec ce matériel?

R de M. Hediger: C'est pour l'entretien courant de leurs différentes installations. Les ateliers ne font que de l'entretien.

R: M. Nopper dit qu'il y a aussi une petite part dans le cadre des constructions.

Page 58

Cellule 400204 – Poste 311 – Explication 220

Q: Pourquoi ce n'est pas au Service des achats?

R: M. Nopper dit que c'est la buanderie du service située à la patinoire des Vernets qui traite beaucoup de choses. Il s'agit d'un faible montant, soit 15 000 francs par machine. Au-dessous d'un ordre de grandeur on considère que cela peut passer dans le budget. Cela fait partie de l'activité du service. Le poste 318 correspond à des frais d'expertise et des impôts, ainsi que des tâches pour les voitures de service. Il y a maintenant ventilation dans les services.

Q: Un commissaire revient sur les piscines, cellule 400206, poste 312. Il demande une explication sur l'augmentation.

R de M. Hediger: Ce sont les prévisions du Service de l'énergie. L'étude a été faite par M. Macherel pour espérer des économies assez importantes.

Page 60

Cellule 400208 – Poste 312

Rem.: Augmentation de 4000 francs constatée avec peine par un commissaire.

R: M. Hediger dit qu'il y a aussi les éclairages de Vessy, et une consommation assez grande de l'énergie sur les terrains de sports, piscines et patinoires.

Page 61

Cellule 400350 - Poste 311

Q: Pourquoi une dépense négative en 1997 et, maintenant, une dépense de 136 000 francs?

R.: M. Hermann rappelle que, au boucllement des comptes 1997, les stocks ont été mis pour la première fois au bilan. Cela a diminué les charges du compte de fonctionnement. Dorénavant, il y a la gestion des stocks, ce qui sera acheté rentrera dans le stock et tout ce qui sera utilisé en sortira.

Page 62

Cellule 4004 – Poste 461 – Explication 228

Rem.: Espère que l'on reçoive plus d'argent pour organiser des cours.

Poste 471

R de M. Dedo: Ce sont les sommes que nous verse le Canton quand on réalise une construction. Les contributions de remplacement versées par le Canton sur le poste 471 nous permettent de payer les entreprises. Quant au poste 461, le montant indiqué de 145 000 francs, c'est la subvention cantonale. On avait encore la possibilité, jusqu'au 1^{er} octobre, d'apporter des modifications au budget 1999. Suite au moratoire de M. Cramer de suspendre certains cours de la PC, on a diminué ce poste de 10 000 francs, et ceci a entraîné également une diminution du poste 460 de 40 000 francs qui correspond aux subventions fédérales.

Q: Un commissaire a une question plus générale par rapport à la PC. Elle a eu à faire un énorme effort pour accueillir des requérants d'asile. Cela a certainement occasionné des dépenses. A-t-elle pensé prévoir quelque chose?

R: M. Hediger a écrit à M. Gerber en disant que l'on voudrait récupérer nos dépenses en les communiquant à la Confédération. Il a copié de la lettre envoyée au Conseil d'Etat et au Conseil administratif. Le Conseil administratif a donc décidé de faire des dépassements de crédits, mais rien n'est prévu pour 1999.

Rem.: Il manque 400 places à Genève, d'après un avis de la presse.

R de M. Hediger: On continue notre effort.

R: M. Dedo informe que, ce matin, ils ont eu une séance avec le secrétaire adjoint de M. Ramseyer en présence de toutes les associations qui travaillent pour ces requérants. Nous devons donner une facture intermédiaire des frais engagés à envoyer à M. Koller. En ce qui nous concerne, les frais s'élèvent déjà à 15 000 francs, sans parler des autres frais d'électricité et du personnel. En ce qui

concerne les personnes à reloger, on a suffisamment de places à Genève pour les prendre en charge mais nous n'avons pas le personnel nécessaire d'encadrement. On fait des tournus de 3 x 8 heures. Chaque soir, ils accueillent 140 requérants dont 30 à 40 nouveaux auxquels il faut faire passer une visite sanitaire. A la séance de ce matin, on a parlé d'un point important, c'est-à-dire d'assurer la relève des médecins et du personnel professionnel d'encadrement des requérants, et ceci assez rapidement, soit dès le 1^{er} décembre prochain.

R: M. Hediger apporte un complément. Aujourd'hui, d'entente avec ses collègues, il a écrit à M. Cramer pour avoir une aide des communes. Une deuxième démarche a été faite avec M. Légeret pour que le bataillon des sapeurs-pompiers nous donne un coup de main. Le plus difficile sera le passage de fin d'année.

Q: Pourrait-on mettre un service de bénévoles en place?

R de M. Dedo: Il faut aider l'Armée du salut qui prépare les repas et qui nous aide beaucoup. Tant mieux si nous avons des bénévoles.

Rem.: Dit que la PC est assez exceptionnelle dans ce qui a été fait et a permis à la Ville d'avoir la tête haute dans cette affaire.

Rem. de M. Hediger: On a été un exemple mondial et Genève a été citée en exemple.

Q: Intervient sur l'affaire des constructions pour la PC. A-t-on estimé, auprès de M. Moutinot, combien il y a de demandes qui datent de 1991 pas faites mais renouvelées? On devrait essayer de savoir les prochaines années le montant qu'on aura.

R: M. Dedo indique que la somme que l'on doit payer en 1999 correspond à 6 immeubles. On donne le détail et l'adresse des immeubles construits. Avec cet avis, qui date du 1^{er} octobre, on aura une diminution, car toutes les demandes d'autorisation seront supprimées si on dépasse les cinq ans.

M. Hediger va essayer d'obtenir ces documents auprès de M. Moutinot pour les comptes.

Pages jaunes: subventions et allocations de la Ville de Genève
Pages 82 à 87

Q: On constate une augmentation de subventions. Peut-on nous expliquer pourquoi il n'y a pas de diminution?

R de M. Hediger: Au niveau des augmentations, on les retrouve dans les pages. Ainsi, le Tour de Romandie passe de 35 000 à 50 000 francs, page 84. On a aussi le Championnat suisse de natation, page 85, avec une subvention de

11 000 francs et rien en 1998. Ce sont les différentes augmentations. Il indique que la fusion hommes et femmes en gymnastique a été acceptée pour être dans une association cantonale.

Q: Il y a intérêt de maintenir certains clubs sportifs. Or, pour les fanfares populaires, on a diminué les subventions. Quel est l'avis du magistrat sur ce comportement par rapport aux subventions?

R de M. Hediger: En 1997, on a réduit les subventions aux clubs sportifs, mais il les a reconduites pour 1999. Il rappelle que tous les deux ans il envoie un formulaire aux clubs pour connaître le nombre de leurs membres et on s'aperçoit que c'est en évolution dans tous les clubs. C'est normal de continuer le développement du sport.

Pages vertes.

Page 104.

Q: En ce qui concerne les centres sportifs de Vessy et de Trembley, les crédits ont-ils déjà été votés? Même demande pour les stades des Charmilles et de Balexert qui ont déjà des amortissements prévus pour 1999.

R de M. Hermann: Sur le principe, on a pris en compte les crédits votés jusqu'au 18 mai 1998.

Page 154 – Personnel occupé

Q: On note 20 postes temporaires. Combien, dans ceux-ci, sont dans les trois ans et qui après occuperont les postes? Il aimerait avoir un descriptif de ces postes.

R: M. Hediger précise que les postes temporaires sont notamment pour la saison d'été et pour la saison d'hiver, lesquels ne sont jamais les mêmes.

Rem.: Un commissaire fait part à M. Hediger qu'en ce qui concerne les frais de police il croit que, dans une convention, si une des deux parties dénonce quelque chose, il doit y avoir une discussion. Il ne comprend pas pourquoi ils continuent d'accepter d'avoir 11,4 millions de frais dans les comptes, alors que cela ne correspond pas aux frais de police. Par ailleurs, dans la mesure où la police cantonale vient chez nous alors qu'elle ne s'occupe pas de nos routes, pourquoi ne pas leur louer la place qu'elle utilise afin de facturer le parcage des véhicules?

R: M. Hediger rappelle qu'il a eu des entrevues avec M. Ramseyer pour trouver une solution, mais l'Etat refuse d'entrer en matière.

Commission des sports et de la sécurité - Débat et amendements

Débat

Un tour de table est proposé pour les remarques générales.

Pour les libéraux: le vote se fera au Conseil municipal, en séance plénière. Ici, ce n'est qu'un préavis

Pour les radicaux: nous avons confié la tâche à la commission des finances qui présentera en séance plénière. Ce sont les commissions qui font les amendements.

Pour les Verts: le budget est bien ficelé et est donc acceptable.

Pour le PDC: nous ne votons pas à la sauvette, nous avons des amendements à faire.

Pour les socialistes: nous avons aussi des amendements, ce vote est un vote indicatif et non décisionnel.

Pour l'AdG: le budget nous convient.

Propositions d'amendements

Une commissaire propose deux amendements globaux:

1. 2% sur le groupe 31: $10\,845\,700 \times 2\% = 216\,914$ arrondi à 217 000
soit:
 - 100 000 francs SIS 4003, poste 318, page 61
 - 117 000 francs poste 31
- Total des économies
 - 217 000 francs
 - 100 000 francs du SIS qui sont déjà retirés
- L'amendement porte donc sur – 117 000 francs

Remarque: La commission a accepté de prendre en compte, vu les efforts faits par le magistrat de ce département, l'erreur de comptabilité de 100 000 francs au SIS dans la proposition des 2%. D'où l'amendement qui porte sur seulement 117 000 francs. Il s'agira «techniquement» de rapporter ces 117 000 francs sur l'ensemble du groupe 31.

Vote: 9 oui (3 L, 2 R, 1 DC, 3 S), 3 non (3 AdG), 3 abstentions (2 Ve, 1 L).

Proposition acceptée

2.a) Aucune augmentation de subvention 400201 – Poste 365 – Page 57
Fr. 3 639 840 (budget 1999) – Fr. 3 606 840 (budget 1998) = Fr. 33 000

Page 83	Fondation aide sportive suisse	7 000 francs
Page 84	Tour de Romandie cycliste	15 000 francs
Page 85	Championnat suisse de natation	<u>11 000 francs</u>
Total des économies		33 000 francs

b) Un commissaire demande une proposition globale sans définir les subventions

Vote de la proposition a): 1 oui (1 S), 9 non (4 L, 2 Ve, 3 AdG), 5 abstentions (2 R, 1 DC, 2S)

Proposition refusée

Vote de la proposition b) (sans définir les subventions): 4 oui (3 S, 1 DC), 3 non (3 AdG), 8 abstentions (4 L, 2 R, 2 Ve)

Proposition acceptée

Une autre commissaire propose des économies

Poste 313	achats de fournitures et autres marchandises	Fr. 1 660 000
Poste 311	mobilier, machines, véhicules, matériel	Fr. 1 387 000
Poste 310	fournitures de bureau, imprimés, publicité	Fr. 460 000
Enveloppe du magistrat		<u>Fr. 800 000</u>
Total des économies		Fr. 4 307 000

Demande d'une réduction de 20%, soit arrondi à 800 000 francs, qui correspond, selon la commissaire, à la moyenne des réductions des budgets des familles genevoises.

Rem.: Un commissaire est très sensible aux remarques de cette commissaire. Malheureusement, l'administration a des prestations et cela laisse entendre que les services doivent continuer à fonctionner avec des moyens diminués. Faire des économies, soit, mais linéaires comme celles-ci, je n'y adhère pas. Sur le plan politique nous dérapons, car toucher aux postes 311 équivaut à ne pas faire de choix précis.

Rem. d'un autre commissaire: Cette proposition est à la limite du choquant, disons plutôt étonnante. Voir l'aspect social, pourquoi pas, mais la promotion des sports est aussi utile au bon équilibre des enfants.

Q: Le PDC propose-t-il cela aussi aux autres commissions?

R de la commissaire: C'est seulement sur du matériel et des fournitures de bureau, ceci n'atteint pas la valeur qualitative des prestations. Je ne vois rien de choquant.

Rem. d'un autre commissaire: Nous nous opposons à des réductions linéaires.

Vote: 3 oui (1 DC, 2 R), 8 non (2 Ve, 3 S, 3 AdG), 4 abstentions (4 L).

Proposition refusée

Vote final

La commission des sports et de la sécurité a voté le projet de budget amendé

	Fr.
Projet de budget 1999	105 576 762
Diminution de 2% du groupe 31	– 117 000
Pas d'augmentation des subventions	– 33 000
Total des charges	<u>105 426 762</u>
Les recettes restent inchangées à	42 253 680

Vote: 5 oui (3 S, 2 Ve), 4 non (2 R, 1 L, 1 DC), 6 abstentions (3 AdG, 3 L).

Merci de votre lecture!

PS: Le projet de loi 7661, modifiant la loi sur la police et concernant les agents municipaux (dépôt: 14 mai 1997) peut être demandé au Secrétariat du Conseil municipal. Il n'a volontairement pas été annexé à ce rapport par souci d'économie.

Annexes:

- Correction de – 100 000 francs de la rubrique 31845 du SIS (400303), montant prévu dans la nouvelle rubrique 31865.
- Demande de prorogation d'autorisation de construire abris de protection civile dans les immeubles et villas et facture N° 32002572 du 30.12.97 du Service cantonal de la protection civile.
- Factures du Service cantonal de la protection civile – instruction 1997 – matériel acquis 1997 – matériel livré 4^e trimestre 1996.
- Budget 1999 – Comptes de charges du 30102 au 39040 – Comptes de revenus du 42315 au 45201 – Service des agents de ville et du domaine public.
- Compte 400206.436 Piscines, dédommagements de tiers – Réponse à la question de M^{me} Olivier sur la différence entre les montants au projet de budget 1999 et aux comptes 1997.
- Compte 4003 318 Honoraires et prestations de service du SIS.

Rapport de majorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 1999 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement**Rapporteur: Hélène Ecuyer.**

La commission s'est réunie les 1^{er}, 8 et 22 octobre, 5 et 12 novembre 1998 sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Jacqueline Meyer, qu'elle soit remerciée pour la qualité de ses prestations.

Préambule

L'étude de ce projet de budget 1999 pour le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a suscité de nombreuses questions dont les réponses nous sont parvenues tardivement, certaines même lors de la séance du 12 novembre. Le débat final et les votes n'ont pu avoir lieu que pendant cette séance; nous n'avions pas officiellement les modifications de dernière minute du magistrat, qui veut en réserver la primeur «officielle» à la commission des finances le 17 novembre 1998. Nous avons donc fait ce que nous avons pu pour étudier le mieux possible le projet de budget 1999 de ce département et respecter les délais de restitution du rapport.

La motion N° 311 de M^{mes} Corinne Billaud, Nicole Bobillier, Marie Vanek, MM. Didier Bonny, Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Pascal Perler: «Aides sociales de la Ville de Genève: quelles solutions pour l'avenir?» devait faire l'objet d'un rapport spécifique qui aurait dû être déposé pour être à l'ordre du jour du 19 décembre 1998, avec le budget comme cela avait été fait une année pour le rapport sur la petite enfance. Les chiffres donnés dans des tableaux comparatifs semblant être difficilement comparables et manquer d'explications claires, nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de conclure sur cet objet. Ce rapport sera donc à l'ordre du jour d'une séance ordinaire du Conseil municipal de l'année prochaine.

Les séances et auditions*Séance du 1^{er} octobre 1998*

Lors de cette séance, la commission a passé rapidement en revue le projet de budget afin de préparer les questions pour l'audition de M. Michel Rossetti,

conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement et de ses chefs de service. Il apparaît que, dans l'ensemble, il n'y aura que peu de propositions d'amendements des commissaires; seules les lignes concernant la prévoyance sociale, notamment celle des «Allocations sociales» et celle des «Prestations municipales», devraient faire l'objet d'une discussion politique de fond; d'autres peut-être seront un peu plus «sentimentales» ou concerneront des sommes moins importantes.

Séance du 8 octobre 1998

Audition de M. Michel Rossetti, conseiller administratif, accompagné de M. P. Aegerter, directeur du département, M. R. Beer, chef du SEVE, M^{me} Borello Ménétrey, adjointe de direction, M^{me} M.-F. de Tassigny, déléguée à la petite enfance, M. M. Mermillod, administrateur du SEVE, M. A. Nasel, chef du Service des écoles, M^{me} K. Pretlot, administratrice du Service social, et de M. J.-C. Schaulin, chef du Service des pompes funèbres.

Les réponses aux questions posées lors de cette séance n'ont pas toutes été apportées ce jour-là, mais par souci de clarté je les ai mises ici.

Lors de cette audition, M. Michel Rossetti nous annonce une modification importante: la suppression pure et simple de la ligne des prestations municipales destinées aux personnes bénéficiaires de l'OCPA! L'an dernier, cette proposition n'avait été retenue, ni par la commission, ni par le Conseil municipal; cette année une étude fiscale plus fine a été faite et il a été constaté que les bénéficiaires de l'OCPA auraient un revenu disponible plus élevé que des personnes actives ayant le même revenu brut. De plus, le RMR, revenu minimum de réinsertion, entrera en vigueur en l'an 2000, ce qui remettra en cause les aides financières actuelles.

D'autre part, il nous informe que la plate-forme des représentants des villes du canton a décidé, à l'unanimité, de supprimer toutes les prestations financières régulières, en maintenant les allocations ponctuelles. Cette proposition va encore être modifiée par la suite, nous en reparlerons plus tard.

Il nous fait également remarquer, chiffres à l'appui, que ce budget n'est pas un budget électoraliste. Puis, après d'autres remarques, nous passons aux questions.

A une question lui demandant pourquoi le budget 1999 n'a pas été basé sur les comptes 1997, il est répondu que cet exercice n'aurait conduit à rien: par exemple, en 1997, la crèche des Charmilles avait été budgétisée pour une somme de 400 000 francs et, en 1998, c'est 1 million de francs de plus qu'il a fallu inscrire, puisque la crèche avait fonctionné toute l'année. Il cite aussi le cas du parascolaire, que la Ville de Genève subventionne à raison de 5% supplémentaires par

année. Il confirme toutefois que les consignes pour l'établissement de ce budget étaient bien de se référer aux comptes 1997, mais ces chiffres étaient plus élevés qu'en 1998.

Nous passons à l'examen «page à page» du budget.

5001 - Direction et secrétariat

Poste 319 - Frais divers

La diminution importante remarquée, avec les comptes 1997, est due au coût, en 1997, de l'horloge solaire laser: une contrepartie apportée par un sponsor figure comme recettes (poste 439).

5002 - Petite enfance

Poste 300 - Autorités et commission

L'augmentation se justifie par des jetons de présence supplémentaires versés à la commission qui doit se réunir plus souvent. En effet, suite à une étude approfondie sur la petite enfance, le rapport Bari, une réflexion importante est menée pour restructurer ce secteur en pleine mutation.

5003 - Ecoles et institutions pour la jeunesse

Poste 319 - Frais divers

La diminution pour les promotions, qui date de 1998, n'avait pas pu être budgétisée. En effet, la décision formelle de modifier la cérémonie des promotions n'était pas encore prise au moment de la publication du budget 1998. Un bilan de cette fête, comme chaque année, est en préparation.

Poste 314 - Entretien d'immeubles par des tiers

Les coûts d'entretien ne varient pas; vu la conjoncture, les interventions sont limitées et liées à la sécurité. Cette ligne a tout de même progressé. Elle touche 55 groupes scolaires et 80 immeubles. Les salaires des concierges ne sont pas compris dans cette ligne. Ce poste est utilisé pour des achats de peinture, matériel électrique et autre.

Poste 391 - Logistique et conciergerie

La question est posée de savoir s'il y a des concierges dans tous les établissements scolaires de la Ville. En effet, à l'Etat, pour les écoles supérieures, ce sont des entreprises privées qui nettoient les bâtiments.

M. Michel Rossetti répond qu'il y en a partout, à part dans une seule école.

5004 - Espaces verts et environnement

Poste 434 - Prestations de service en faveur de tiers

Les revenus de cette rubrique sont variables; ils proviennent, pour 450 000 francs, de l'entretien d'espaces verts en faveur de tiers; ce sont des espaces verts privés dont le SEVE a la charge, comme la place des Nations, Uni-Dufour, la FIPOI, etc. La facturation du SEVE est basée sur le temps effectif consacré à l'entretien des diverses parcelles. Le tarif est celui de la Fédération patronale de la construction de Genève pour les travaux en heure de régie, référence communiquée par le service d'architecture.

La différence avec les comptes 1997 provient de l'obtention de deux subventions fédérales pour la création de deux biotopes: pour celui des Franchises, il s'agit d'une subvention de 45 000 francs et pour celui du Plonjon, d'une de 6300 francs. Une livraison de fleurs aux SIG a rapporté un montant de 8000 francs.

Poste 435 - Ventes

La vente de deux gros engins usagés, une balayeuse et une nacelle, a rapporté la somme de 16 000 francs. D'autre part, le SEVE livre du bois pour des tiers et vend des arbres; par exemple, en 1995, il a fourni, pour une somme de 28 800 francs, douze tilleuls à la Fondation des parkings, pour le parking souterrain de l'avenue des Tilleuls.

Poste 436 - Dédommagement à la suite de dégâts

Le SEVE a facturé également au comité des Fêtes de Genève un montant de 19 405 francs en 1997, comme dédommagement à la suite de dégâts, les frais de remise en état des pelouses, mais en 1998 la facture s'élèvera à 91 151 francs. Ces exemples expliquent la difficulté de prévoir ces différentes recettes.

Poste 331 - Patrimoine administratif

La différence de ce poste d'une année à l'autre s'explique par le fait que la direction des finances ventile certains coûts dans les services: ajustement de l'amortissement du parc des Minoteries, du financement des contrats de culture, de la parcelle de la Terrassière, de l'espace autour des Schtroumpfs, ou de l'étanchéité de la dalle du parc des Minoteries.

5007 - Service social

M. Michel Rossetti nous informe que le Service social a été repris par son directeur et qu'il fonctionne bien. Il souhaite continuer le travail de proximité. Il

faudra prévoir une augmentation de 193 000 francs pour payer le loyer de trois CASS, Centre d'action sociale et de santé, les actuelles antennes sociales de quartier étant trop petites pour accueillir les nouvelles structures qui se mettent en place en ville de Genève.

Il existe 22 CASS dans le canton, dont 8 en ville. Ce sont des centres où sont regroupées trois unités distinctes: le Service social de la Ville, l'Hospice général et le Service d'aide et de soins à domicile; un coordinateur responsable fait le lien entre ces différents secteurs. Chaque entité a son comité dans lequel sont représentés les organismes concernés, des associations du quartier ainsi que, pour la Ville, un conseiller municipal, ce qui devrait permettre un meilleur travail de proximité. Ceci pour expliquer, en raccourci, ce que sont ces CASS.

Avant de passer aux pages jaunes des subventions, d'autres questions d'ordre plus général sont abordées.

Entretien du matériel informatique

L'entretien du matériel informatique par des tiers est géré par la DSI; il s'agit principalement de contrats de maintenance de progiciels et de matériel par les fournisseurs.

Loyers

Des baisses de loyers en relation avec les baisses des taux hypothécaires sont négociées chaque fois que cela est possible. Une baisse, il est vrai exceptionnelle, de près de 50 % a été obtenue à la rue du Lac.

Subventions (pages jaunes)

Les subventions sont de différents types et attribuées selon certains critères. Chaque association qui en bénéficie doit présenter ses comptes, son rapport d'activités, son projet de budget, etc. La somme dépend de plusieurs facteurs: par exemple, pour les colonies de vacances, il s'agit d'un montant fixe par journée/enfant, pour d'autres, on tiendra compte du loyer, d'un éventuel salaire, de la fortune ou des autres subventions que reçoivent ces associations. Chacune d'entre elles est soigneusement examinée; une subvention n'est donc pas automatiquement renouvelée. D'autres ne sont pas exactement des subventions, mais plutôt des prestations que la Ville doit honorer, comme c'est le cas pour la buanderie. Des fiches détaillées sont mises à jour dès que les comptes sont parvenus à l'administration.

5001 - Secrétariat et direction (p. 87)

Coopération

M. Michel Rossetti rappelle le vote d'un règlement qui vise un taux d'effort de la Ville de 0,2% pour l'aide humanitaire. Ce taux ne peut pas toujours être respecté; ces dernières années, il tournait autour de 0,17%.

Soutien de divers projets

L'augmentation de cette rubrique se justifie par le soutien à des projets déjà engagés et à des projets proposés par le SIS (annexe 1).

Comité genevois du Jeune fédéral

Cette ligne a été remise parce que sa suppression a valu des observations négatives au magistrat.

5002 - Délégation à la petite enfance (p. 87)

M. Michel Rossetti nous explique que la Ville n'est pas partenaire de la convention collective. Elle a simplement garanti que les prestations seront payées. Il a annoncé qu'il fallait réaliser une certaine économie et limiter la garantie de la Ville à une enveloppe. Face à cette position, la fédération a déclaré qu'elle devra dénoncer la convention collective si les fonds sont réduits. Pour l'éviter, la Ville a signé un protocole d'accord. Le personnel a accepté le gel des mécanismes salariaux. Dès lors, il voit mal que le Conseil municipal ne procède pas de la même manière avec le personnel de la petite enfance. La somme que représenterait la levée du gel des salaires serait de 831 000 francs.

L'incidence d'une éventuelle fermeture le mercredi dans les jardins d'enfants est difficile à évaluer; cette année, il y a des fluctuations de fréquentation plus importantes. En cas de fermeture de l'institution, il faudrait négocier avec le personnel. (Voir annexes 2 - 3 et 4 pour le détail et le protocole d'accord.)

5003 - Ecoles et institutions pour la jeunesse (p. 88)

M. Michel Rossetti aborde la question des enveloppes qui revient régulièrement. Il considère qu'elles sont indispensables, car c'est la seule manière, pour le magistrat, de pouvoir intervenir rapidement, de répondre à des situations de crises et de faire preuve d'imagination dans le cadre de partenariat. Le jour où les enveloppes seront supprimées, il n'y aura plus de raison d'avoir des conseillers administratifs.

Courses scolaires

Le montant qui avait été supprimé représentait un reliquat du temps où la 7e année faisait partie de l'enseignement primaire. La Ville avait accepté de subventionner ce 7e degré, ce qu'elle ne fait plus.

Eclaireurs, clubs d'échecs...

Ces lignes ont été mélangées, elles sont sans changement par rapport à 1998, il faut donc lire:

	Fr.
Clubs d'échecs divers	45 000
Eclaireurs et éclaireuses	81 000
Groupe de liaison des associations de jeunesse	36 000

La ventilation concernant les centres de loisirs, centres aérés, ludothèques et restaurants scolaires nous a été fournie, mais ne peut faire l'objet d'une publication. Ces chiffres dépendent des activités que ces associations vont recevoir et les sommes qui seront réellement attribuées seront très certainement différentes de celles inscrites actuellement au projet budget.

Pour les centres de loisirs, la somme comprend une partie des salaires des animateurs que la Ville paie à l'Etat; cela va de 1/2 poste à 2 postes par centre. La formation exigée pour être animateur est soit un diplôme d'éducateur spécialisé, soit d'animateur socioculturel ou encore une formation jugée équivalente. Ces centres dépendent d'associations privées et leurs horaires varient d'un lieu à l'autre en fonction des besoins. Les ateliers, comme Créatelier, ne sont pas soutenus financièrement pour le matériel tel que terre, bois, etc., qui doit être couvert par une participation des parents, mais le matériel nécessaire tel que tour ou autre sera financé par la Ville.

Les activités des centres aérés sont principalement des journées passées dans des locaux ou sur des terrains à l'extérieur de la ville, des sorties à skis ou des petits camps. Le coût de transport grève de manière importante le budget de ces activités, et les bus de la Protection civile ne pourraient pas être utilisés dans ces cas: ils ne sont ni assez gros, ni assez nombreux, ces sorties ayant lieu toutes en même temps, soit les mercredis et pendant les vacances scolaires. Les parents participent à raison de 18 à 20 francs par jour pour ces activités. En 1996, cette ligne ne comprenait pas les transports, c'est pourquoi la différence est importante.

L'augmentation de la ligne pour les ludothèques se justifie par l'ouverture, prévue en 1999, de la ludothèque de l'Europe. Quant aux restaurants scolaires, leur subvention correspond à la participation de la Ville de 1,10 franc par repas/enfant. Certaines de ces associations s'occupant de restaurants scolaires

existent depuis de très nombreuses années, et il arrive qu'elles possèdent une fortune qui fait diminuer un peu la somme attribuée. Il est signalé qu'aucun enfant se présentant au repas de midi ne sera rejeté, même s'il n'a pas les moyens de payer; l'association ou la Ville en couvrira les frais. Il n'existe pas de règle générale pour la fixation des prix des repas; ceux-ci varient, selon les lieux, de 5 francs environ à 9 francs. Ces tarifs dépendent de la présence ou non d'un cuisinier salarié ou bénévole, du fournisseur des repas chauds ou à réchauffer, selon les installations des cuisines.

5006 - Pompes funèbres (p. 90)

Frais des obsèques gratuites

La bonne qualité des services rendus est relevée, et rien d'autre n'est à signaler dans ce domaine, si ce n'est le libellé peu adéquat de cette ligne. Il est proposé de le remplacer par: «Prise en charge des obsèques gratuites».

5007- Service social (p. 90-91-92)

Buanderie Trajectoire

Cette buanderie fonctionne bien: 1860 kg de linge sont traités, en moyenne, par semaine, dont la moitié pour les prestataires du Service social, l'autre moitié étant constituée principalement du linge de corps des patients de Belle-Idée. En plus du personnel qualifié, des personnes handicapées travaillent dans la buanderie. Le budget de cette institution se monte à 1,5 million de francs pour 20 postes. Cette rubrique est plutôt un achat de prestations qu'une subvention, car il y a une convention et la somme ne peut pas être diminuée.

Prestations municipales

La suppression de la ligne, qui était de 7 412 000 francs, pourrait être compensée par une somme de 2 000 000 de francs à prendre sur la succession Zell, destinée à venir en aide aux personnes âgées, et par 1 000 000 de francs qui seraient gardés pour les personnes qui en auraient vraiment besoin, et qui en feraient la demande. Il faut diminuer le déficit, et l'augmentation des allocations municipales dépend d'une décision politique du Conseil municipal, qui devra tenir compte de tous les paramètres.

Discussion de la commission

Séance du 15 octobre

Le président, qui aurait souhaité pouvoir discuter sur le budget, nous annonce qu'il n'a malheureusement reçu aucune réponse.

La commission décide de faire un tour de table pour voir quels sont les amendements que les différents partis ont à proposer.

Les Verts annoncent une modification globale des postes 31, mais ils en feront la proposition à la commission des finances.

L'Alliance de gauche aimerait remettre les prestations municipales à une hauteur de 8 millions de francs. Par prudence, les socialistes préfèrent ne pas entrer en matière sur ce sujet ce soir.

Le Parti démocrate-chrétien propose des amendements de principe sur les postes 31, le but étant de les ramener au niveau des comptes 1997; quant aux libéraux, ils viendront avec des propositions à une séance ultérieure.

Dans l'attente de réponses, les différentes modifications annoncées ne peuvent être votées. Toutefois, un débat s'instaure autour des prestations municipales.

Bien qu'il conçoive que ce n'est pas la bonne année pour changer les lignes des allocations sociales et des prestations municipales, le Parti démocrate-chrétien propose de les passer toutes les deux à 4 millions de francs.

Les Verts proposent de supprimer la ligne des prestations municipales et de reporter la somme sur celle des allocations sociales. Ils se rendent compte que les services sociaux auront plus de travail puisque le versement des allocations n'est pas automatique. Ils ne sont pas d'accord avec le Parti démocrate-chrétien; les bénéficiaires de l'OCPA ayant, selon le règlement actuellement en vigueur, droit aux prestations municipales s'ils en font la demande et la somme de 4 millions de francs sera dépassée.

Le Parti démocrate-chrétien pense que le budget tient compte de la réalité, la demande ayant diminué; en effet, les personnes qui arrivent à l'AVS maintenant touchent le deuxième pilier. Le règlement concernant les prestations municipales devra être modifié et la somme allouée diminuée de moitié. Sa proposition a aussi pour but de provoquer le débat.

Une socialiste trouve que n'accorder que la moitié de 155 francs donne un montant trop faible et qu'il serait plus logique de cibler l'aide.

Cette discussion sera reprise dans le cadre de la motion N° 311, actuellement à l'étude de notre commission.

Séance du 5 novembre

Le président nous communique les chiffres avancés par le magistrat lors de la séance de la commission des finances de la veille, mais toujours pas officiels. Ce sont:

	Fr.
Prestations municipales	4 250 000
Allocations sociales	2 100 000

Les versements, trimestriels, s'élèveraient à 240 francs pour les trois mois, soit 80 francs par mois, alors que maintenant ils s'élèvent à 155 francs par mois: en fait, il s'agit d'une diminution de près de 50%!

La commission n'ayant pas reçu toutes les réponses demandées, pas plus que les modifications du magistrat, refuse, à une très large majorité, de continuer la discussion et repousse le vote du budget à la séance suivante.

Séance du 12 novembre

Le président accueille M. Aegerter qui nous apporte les réponses développées plus haut, sur les centres aérés, les centres de loisirs, les ludothèques et les restaurants scolaires.

La commission se penche enfin sur les propositions et les votes des différents amendements.

5002.310 - Petite enfance - p. 66

1. Une diminution est proposée par le Parti démocrate-chrétien pour revenir aux comptes 1997; ce sera fait ainsi pour tous les postes 31.

Amendement: – 3300 francs

Vote: 11 oui (4 L, 2 R, 1 DC, 2 Ve, 2 S) - 3 non (AdG) -1 abst. (S)

Amendement accepté.

5002.365 - Petite enfance - p. 67 et p. jaune 87

2. Amendement du Parti démocrate-chrétien qui n'est pas satisfait des réponses obtenues et qui trouve qu'une telle réserve n'est pas acceptable. (Voir annexes sur la petite enfance)

Amendement: – 400 000 francs

Vote: 7 oui (4 L, 2 R, 1DC) - 5 non (3 AdG, 2 Ve) - 3 abst. (S)

Amendement accepté.

5004.311 - Espaces verts - p. 68

3. Diminution proposée par le Parti démocrate-chrétien:

Amendement: – 41 500 francs

Vote: 5 oui (2 L, 1 DC, 2 Ve) - 4 non (3 S, 1 L) - 6 abst. (1 L, 2 R, 3 AdG)

Amendement accepté.

5004.313 - Espaces verts - p. 68

4. Diminution proposée par le Parti démocrate-chrétien:
Amendement: – 62 000 francs
Vote: 10 oui (4 L, 1 DC, 3 AdG, 2 Ve) - 5 abst. (2 R, 3 S)
Amendement accepté.

5006.313 - Pompes funèbres - p. 69

5. Diminution proposée par le Parti démocrate-chrétien:
Amendement: – 50 000 francs
Vote: 11 oui (3 L, 2 R, 1 DC, 3 AdG, 2 Ve) - 1 non (1 L) - 3 abst. (S)
Amendement accepté.

5007.313 - Social - p. 70

6. Diminution proposée par le Parti démocrate-chrétien:
Amendement: – 3000 francs
Vote: 10 oui (4 L, 2 R, 1 DC, 3 AdG) - 2 non (S) - 3 abst. (S)
Amendement accepté.

*Subventions - pages jaunes*5001.365 - Comité genevois d'action du Jeûne fédéral - p. 66 et p. jaune 87

7. Diminution proposée par le Parti socialiste:
Amendement: – 5000 francs
Vote: 10 oui (1 R, 1 DC, 3 AdG, 3 S, 2 Ve) - 4 non (3 L, 1 R) - 1 abst. (L)
Amendement accepté.

5001.365 - Subventions et allocations diverses - p. 66 et p. jaune 87

8. Diminution proposée par l'Alliance de gauche pour remettre la ligne au niveau de 1998:
Amendement: – 15 000 francs
Vote: oui à l'unanimité
Amendement accepté.

5001.365 - Cap Vert - p. 66 et p. jaune 87

9. L'Alliance de gauche propose de remettre une ligne à cette association qui a été auditionnée par la commission, et dont le travail mérite d'être reconnu et

cette somme permettrait de financer, entre autres, le déplacement annuel d'un responsable qui suit l'avancement d'un projet de construction de réservoirs d'eau dans ce pays et la parution d'un bulletin annuel.

Amendement: + 7000 francs

Vote: 9 oui (3 AdG, 3 S, 2 Ve, 1 DC) - 1 non (1 L) - 5 abst. (3 L, 2 R)

Amendement accepté.

5001.365 - Soutien de divers projets - p. 66 et p. jaune 87

10. Diminution proposée par le Parti libéral:

Amendement: - 50 000 francs

Vote: 9 oui (4 L, 1 R, 2 S, 2 Ve) - 3 non (AdG) - 3 abst. (1 S, 1 DC, 1 R)

Amendement accepté.

5004.365 - Concours roses nouvelles - p. 69 et p. jaune 89

11. Suppression proposée par l'Alliance de gauche. Il doit être possible de trouver des sponsors pour financer ce genre d'activités.

Amendement: - 21 400 francs

Vote: 9 oui (1 DC, 3 S, 3 AdG, 2 Ve) - 6 abst. (4 L, 2 R)

Amendement accepté.

5007.365 - Association pour l'accueil des réfugiés - p. 70 et p. jaune 90

12. L'Alliance de gauche propose de remettre une ligne à cette association qui a été auditionnée. Il faut la soutenir pour indemniser l'enseignante et le juriste qui viennent à temps partiel. L'Alliance de gauche ne veut plus, comme proposé lors d'une autre séance, diminuer la ligne de l'AGER, dont le travail n'est pas comparable.

Amendement: + 12 000 francs

Vote: 3 oui (AdG) - 10 non (4 L, 1 DC, 3 S, 2 Ve) - 2 abst. (R)

Amendement refusé.

13. Une autre proposition est faite par le Parti démocrate-chrétien, qui pense que cette ligne avait probablement été supprimée parce que cette association dépend de Caritas, qui a des moyens importants à disposition. Lors de son audition, un responsable a déclaré que la somme pour couvrir le salaire de l'enseignante suffirait à l'association.

Amendement: + 9 000 francs

Vote: 12 oui (3 L, 1 DC, 3 S, 3 AdG, 2 Ve) - 1 non (L) - 2 abst. (R)

Amendement accepté.

La ligne de l'Association genevoise d'entraide aux réfugiés (AGER) ne sera pas modifiée.

5007.365 - APMH - p. 70 et p. jaune 90

14. Les socialistes modifient leur proposition antérieure, qui était de remettre cette ligne à 80 000 francs. Leur souhait est surtout de recréer cette ligne.

Amendement: + 50 000 francs

Vote: 7 oui (2 L, 3 S, 2 Ve) - 3 non (AdG) - 5 abst. (2 L, 2 R, 1 DC)

Amendement accepté.

5007.366 - Prévoyance sociale - p. 70 et p. jaune 92

Ce sont ces lignes qui ont provoqué le plus de débat; tous se rendent compte qu'il faut revoir ces règlements, mais chacun apporte une solution différente.

Plusieurs propositions différentes d'amendements concernant les prestations municipales, les allocations sociales, les allocations sociales exclusion et les secours d'urgence ont été faites. S'agissant de transferts de lignes, elles ont été votées par groupe. Les différentes aides sont expliquées en annexe (annexe 5).

15. Le Parti démocrate-chrétien ne veut pas modifier la somme totale des lignes des prestations municipales, des allocations sociales et des secours d'urgence et propose les modifications suivantes:

Amendements:

Allocations sociales: + 700 000 francs

Prestations municipales: - 741 000 francs

Secours d'urgence: + 50 000 francs

Sa première proposition de mettre les deux premières lignes à 4 millions de francs n'est pas réalisable. Par contre, il est possible de changer le règlement des allocations sociales, afin de dépenser plus, pour un public mieux ciblé. Une motion dans ce sens sera présentée.

La proposition est jugée intéressante, mais le moment n'est pas opportun pour changer ces prestations. Jusqu'en l'an 2000, les bénéficiaire de l'OCPA ont droit à ces prestations et, s'ils en font la demande, il sera impossible de les leur refuser.

Le Parti démocrate-chrétien comprend ces arguments, mais pense que c'est le seul moment où on peut discuter de ces problèmes; si on change les lignes, le règlement devra obligatoirement être changé.

16. L'Alliance de gauche propose d'autres modifications pour relever la ligne des prestations municipales à 8 millions. De plus, en l'absence d'un nouveau règlement, il est exclu de diminuer cette ligne.

Amendements:

Allocations sociales: – 100 000 francs

Prestations municipales: + 588 000 francs

Secours d'urgence: – 100 000 francs

17. Les Verts refusent l'automatisme pour les bénéficiaires de l'OCPA; ils font donc la proposition suivante :

Amendements:

Prestations municipales: – 7 412 000 francs

Allocations sociales: + 7 412 000 francs

Votes des propositions 15 - 16 - 17

15. Amendements du Parti démocrate-chrétien

Allocations sociales: + 700 000 francs

Prestations municipales: – 741 000 francs

Secours d'urgence: + 50 000 francs

Vote: 1 oui (DC) - 10 non (4 L, 3 S, 3 AdG) - 4 abst. (2 R, 2 Ve)

Ces amendements sont refusés.

16. Amendements de l'Alliance de gauche

Allocations sociales: – 100 000 francs

Prestations municipales: + 588 000 francs

Secours d'urgence: – 100 000 francs

Vote: 5 oui (3 AdG, 2 S) - 7 non (2 L, 2 R, 1 DC, 2 Ve) - 3 abst. (2 L, 1 S)

Ces amendements sont refusés.

17. Amendements des Verts

Prestations municipales: – 7 412 000 francs

Allocations sociales: + 7 412 000 francs

Vote: 4 oui (2 L, 2 Ve) - 8 non (1 L, 1 DC, 3 S, 3 AdG) - 3 abst. (1 L, 2 R)

Ces amendements sont refusés.

5007.366 - Actions sociales exclusion, secours d'urgence - p. 70 et p. jaune 92

18.-19. Amendements proposés par le Parti libéral: il s'agit de remettre ces lignes à leur niveau de 1998.

Actions sociales exclusion

Amendement: – 110 000 francs

Vote: 4 oui (4 L) - 6 non (3 S, 3 AdG) - 5 abst. (2 R, 1 DC, 2 Ve)

Amendement refusé.

Secours d'urgence

Amendement: – 110 000 francs

Vote: 4 oui (4 L) - 11 non (3 AdG, 3 S, 2 Ve, 2 R, 1 DC)

Amendement refusé.

Aucune des modifications concernant la prévoyance sociale n'est acceptée par la commission sociale; toutes ces lignes resteront telles que proposées dans le projet de budget 1999 c'est-à-dire:

Allocations sociales: 1 100 000 francs

Prestations municipales: 7 412 000 francs

Actions sociales exclusion: 200 000 francs

Secours d'urgence: 200 000 francs

Le montant total des amendements acceptés est de – 585 200 francs.

Vote final

Le projet de budget 1999 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement amendé par la commission est proposé au vote.

L'Alliance de gauche déclare qu'elle l'acceptera, la ligne des prestations municipales, dont dépendait sa décision, n'ayant pas été modifiée.

Par 8 oui (3 S, 3 AdG, 2 Ve) - 4 non (1 L, 2 R, 1 DC) - 3 abst. (L), le projet de budget amendé de ce département est accepté.

Les annexes :

- 1) Détail de la ligne: «Soutien à divers projets»
- 2) Délégation à la petite enfance: gel des salaires
- 3) Délégation à la petite enfance: réponses à diverses questions
- 4) Délégation à la petite enfance: protocole d'accord
- 5) Prestations financières du Service social

Rapport de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 1999 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Rapporteur: Didier Bonny.

Lors de sa séance du 12 novembre 1998, la commission sociale a voté le budget des affaires sociales contre l'avis du PDC. Le présent rapport de minorité a pour objet d'expliquer ce refus qui est motivé par le fait que la proposition du PDC relative à une répartition différente pour 1999 des prestations financières du Service social n'a pas été suivie.

Introduction

Lors de la présentation du budget 1999 au mois de septembre, les trois lignes budgétaires qui concernent ces prestations financières se montaient à:

1. allocations sociales: 1,1 million
2. prestations municipales: 7, 412 millions
3. secours d'urgence: 200 000 francs

Total: 8, 712 millions

Pour le PDC, il n'est pas question de toucher au montant global attribué aux aides financières. Par contre, nous proposons de dépenser cette somme différemment afin de mieux cibler les bénéficiaires. Mais, avant d'en venir à cette proposition, il ne paraît pas inutile de rappeler la situation actuelle.

Les aides financières

Il y a actuellement 4 types d'aides financières municipales qui sont définis par le règlement du Conseil administratif relatif aux prestations financières du Service social du 17 décembre 1986.

1. Les prestations municipales

Elles sont destinées aux personnes âgées, orphelins ou invalides recevant les prestations complémentaires cantonales (PCC). Les personnes qui souhaitent obtenir cette prestation doivent en faire la demande et être domiciliées sur la Ville de Genève d'une manière ininterrompue depuis 5 ans dans les 7 années qui précèdent la demande.

Les montants mensuels de l'aide se montent à 155 francs pour une personne seule, 235 francs pour un couple, 270 francs pour 3 personnes, puis 40 francs de plus par personne supplémentaire.

Il est à noter qu'une personne seule à l'AVS et bénéficiaire des prestations complémentaires cantonales a un revenu garanti de 21 727 francs, à quoi il faut ajouter le loyer payé jusqu'à concurrence de 12 000 francs par an, les assurances maladie prises en charge et l'abonnement gratuit des TPG. Les 155 francs de la Ville soit 1860 francs par an s'ajoutent à ce revenu de 21 727 francs.

Pour un couple, le revenu garanti est de 32 591 francs auxquels s'ajoutent les 235 francs mensuels de la Ville de Genève soit 2820 francs par an.

En 1997, 5259 personnes touchaient ces prestations.

2. *Les allocations sociales*

Elles sont destinées aux personnes ou groupes familiaux (non AVS) ayant un revenu restreint mais n'étant toutefois pas dans les barèmes d'assistance publique. Cette aide est également soumise au délai de séjour et à une demande.

Les montants mensuels varient en fonction du barème, soit de 90 à 155 francs pour une personne seule et de 135 à 235 francs pour un couple.

Il est à noter qu'à titre de comparaison avec une personne seule prestataire qui touche 155 francs par mois de la Ville de Genève, une personne également seule aura ce même montant si son revenu annuel n'excède pas 19 679 francs. Sa situation est donc moins favorable (le loyer n'est pas payé, les assurances maladie ne sont que partiellement payées et l'abonnement TPG n'est pas gratuit) que celle d'une personne prestataire de la Ville de Genève.

En 1997, 772 personnes touchaient ces allocations.

3. *Les allocations sociales complémentaires*

C'est un complément aux allocations sociales destiné aux familles monoparentales et familles ayant au moins deux enfants en formation.

Le montant mensuel est de 50 francs par mois par enfant de moins de 25 ans dès le 2^e enfant et une famille monoparentale a le droit à un échelon supérieur du barème auquel son revenu lui donnerait normalement droit à condition de ne pas déjà se trouver à l'échelon supérieur.

Il est à noter qu'à titre de comparaison avec un couple de prestataires qui touche 235 francs par mois de la Ville de Genève, une famille monoparentale aura

ce même montant si son revenu annuel ne dépasse pas 29 519 francs. Sa situation est donc également moins favorable (le loyer n'est pas payé, les assurances maladie ne sont que partiellement payées et l'abonnement TPG n'est pas gratuit) que celle d'un couple prestataire de la Ville de Genève.

En 1997, 166 personnes touchaient ces allocations sociales complémentaires.

4. *Les aides financières ponctuelles*

Elles dépannent ponctuellement pour des situations d'urgence (poursuite, aide alimentaire, expulsion, avances ou couvertures de factures plus importantes).

En 1997, 207 personnes ont bénéficié de cette aide.

A la lumière de ces éclaircissements sur les aides financières de la Ville de Genève, nous pouvons constater que les prestataires ont un revenu supérieur aux allocataires et qu'il serait souhaitable, du point de vue du PDC, de mieux équilibrer les deux lignes budgétaires.

Ce constat nous ne sommes certes pas les seuls à le faire puisqu'en 1996 M. Michel Rossetti mandatait le professeur Flückiger pour qu'il puisse évaluer les conséquences d'un changement de règlement qui viserait à supprimer l'aide automatique aux bénéficiaires des prestations complémentaires cantonales, lesquels seraient soumis à l'examen des revenus, au même titre que ceux qui demandent une allocation sociale. Ce rapport faisait suite à une proposition des assistants sociaux qui, constatant une augmentation sensible des demandes provenant des familles en général et des familles monoparentales en particulier, pensaient qu'il fallait apporter des modifications au règlement de 1986. Mais les conclusions du rapport laissaient apparaître que si le règlement était changé dans le sens de la proposition de 1996, le budget de la Ville se situerait entre 24 et 29 millions de francs! Le règlement est donc resté inchangé.

Il faut également préciser que l'Etat va proposer une loi qui, si elle est acceptée par le Grand Conseil, permettra l'entrée en vigueur du Revenu minimum de réinsertion (RMR) qui transformera les prestations d'assistance publique en un revenu minimum avec contre-prestation. Il est donc fort probable que le système d'aide va changer en 2000 et que cela aura des répercussions sur les aides des communes.

Est-ce cependant une raison pour ne rien changer en 1999?

Ce n'est pas l'avis du PDC qui, dans le cadre du budget 1999, souhaite faire des propositions qui doivent permettre aux familles dans le besoin domiciliées en

ville de Genève de bénéficier d'une meilleure aide. L'étude que Caritas a présentée le 11 novembre dernier intitulée «ils sont pauvres et ils travaillent» montre d'ailleurs que «les enfants contribuent au risque de tomber dans la pauvreté», ce qui n'est pas acceptable dans une société comme la nôtre qui malgré ses problèmes budgétaires est riche.

Les propositions du PDC

Dans un premier temps, nous avons pensé à équilibrer les lignes prestations municipales et allocations municipales, mais ce n'était pas réaliste, car il aurait alors fallu que le Conseil administratif change de fond en comble le règlement sans pouvoir connaître les répercussions budgétaires exactes de ces changements.

C'est pourquoi, après avoir pris des renseignements, il paraît possible avec une volonté politique de mieux cibler les aides dans le sens que nous souhaitons tout en n'opérant que des modifications légères au règlement.

Concrètement cela signifie que:

- a) la ligne «prestations municipales» est ramenée à 6,671 millions soit une diminution de 10% ou 741 000 francs par rapport au projet de budget déposé par le Conseil administratif à fin septembre. Si cette modification était acceptée ceci reviendrait à dire que l'aide mensuelle passerait en chiffres ronds de 155 à 140 francs pour une personne seule et de 235 à 210 francs pour un couple (modification de l'article 8 du règlement).

Nous pensons que cette diminution est supportable pour les bénéficiaires des prestations complémentaires cantonales qui ont un revenu minimum assuré bien supérieur à celui des allocataires de la Ville de Genève, comme nous l'avons montré ci-dessus.

- b) la ligne «allocations sociales» passe quant à elle de 1,1 million à 1,8 million soit une augmentation de 700 000 francs. Pour dépenser cette somme supplémentaire, il ne faudrait modifier que 3 points du règlement.

1. L'article 11 qui dit actuellement ceci:

A droit aux allocations sociales municipales toute personne majeure ou toute famille remplissant les conditions relatives:

- a) au délai de séjour en ville de Genève;
- b) à la fortune;
- c) au revenu.

Il faudrait rajouter au point a) de l'article 11: au délai de séjour en ville de Genève à moins que les requérants ne soient déjà au bénéfice d'une aide de leur commune précédente.

En effet, il se trouve que des personnes qui avant leur déménagement sur notre territoire avaient une aide de leur précédente commune ne peuvent plus en avoir pendant 5 ans et que cela peut les mettre en sérieuses difficultés.

2. *L'article 23, alinéa 1, qui dit actuellement ceci:*

Lorsque l'allocataire est une personne sans soutien avec un ou plusieurs enfants, elle reçoit une allocation sociale municipale correspondant à l'échelon supérieur du barème auquel son revenu déterminant lui donnerait normalement droit.

Il faudrait rajouter à cet alinéa: Lorsque l'allocataire est une personne sans soutien avec un ou plusieurs enfants, elle reçoit une allocation sociale municipale correspondant à l'échelon supérieur du barème auquel son revenu déterminant lui donnerait normalement droit. *Si elle se trouve déjà à l'échelon supérieur de son barème, elle reçoit alors une allocation sociale municipale augmentée de 50 francs par mois.*

En effet, si le règlement actuel est satisfaisant en permettant aux familles monoparentales de «gravir un échelon», il ne l'est pas pour celles qui sont déjà à l'échelon supérieur et qui ne bénéficie donc pas d'une aide supplémentaire d'où cette proposition d'une augmentation de 50 francs par mois qui correspond en moyenne à la différence qu'il y a entre deux échelons.

3. *L'article 23, alinéa 2, qui dit actuellement ceci:*

Lorsque le groupe familial allocataire comprend au moins deux enfants en formation (scolarité, études supérieures, apprentissage), il reçoit une allocation sociale municipale complémentaire de 50 francs par mois par enfant de moins de 25 ans.

Cet alinéa 2 devrait être modifié comme suit: *le groupe familial allocataire reçoit une allocation sociale municipale complémentaire de 100 francs par mois par enfant de moins de 18 ans ou de 25 ans si celui-ci est en formation (études supérieures, apprentissage).*

En effet, si la Ville de Genève entend apporter son aide aux familles, il est indispensable premièrement de l'accorder dès le premier enfant et dès sa naissance et deuxièmement de doubler le montant de 50 francs qui remonte aux années 70!

Avec ses trois modifications, la Ville de Genève pourra venir en aide beaucoup plus efficacement auprès des familles et c'est ce que le PDC veut!

- c) la ligne «secours d'urgence» passe de 200 000 à 250 000 francs, de manière à permettre au Service social de faire toujours mieux son travail de proximité en venant très rapidement en aide à ceux qui ne peuvent ou ne veulent attendre que l'administration leur vienne en aide.

Conclusion

La commission sociale n'étant pas entrée en matière sur les amendements du PDC développés ci-dessus, son représentant a donc refusé le budget des affaires sociales.

Le Parti démocrate-chrétien espère que la commission des finances et le Conseil municipal, lors du vote du budget, changeront cet état de fait.

Si tel devait être le cas, il faudrait également, nous semble-t-il, voter une motion qui demanderait au Conseil administratif de modifier le règlement dans le sens proposé ci-dessus.

Motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuillon, Arielle Wagenknecht, MM. Didier Bonny, Alphonse Paratte, Robert Pattaroni, Guy Savary et Pierre-André Torrent: «Modification du règlement du Conseil administratif relatif aux prestations financières du Service social».

PROJET DE MOTION N° 369

Considérant les explications du rapport de minorité de la commission sociale concernant le budget 1999 sur les aides financières municipales,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier les articles 8, 11 et 23 du règlement du Conseil administratif relatif aux prestations financières du Service social dans le sens des propositions du rapport de minorité de la commission social concernant le budget 1999.

6. Modifications au projet de budget apportées par le Conseil administratif

Après que les commissions ont étudié le projet de budget et rendu leurs rapports, le Conseil administratif, le 17 novembre 1998, représenté par MM. Pierre Muller et Michel Rossetti, accompagnés de M. Pierre Roehrich, est venu présenter devant la commission des finances les modifications qu'il entendait apporter à son projet de budget. Ces modifications, nous dit M. Muller, sont apportées par les différents services.

Globalement les effets de ses modifications diminuent le déficit de 3,86 millions.

<i>Budget de fonctionnement:</i>	<i>P.B. 99</i>	<i>P.B. 99 modifié</i>
Total des revenus nets	698 938 805	699 522 845
Charges	684 850 969	681 411 302
Amortissements	65 366 217	65 530 362
Excédent de charges présumé	51 278 381	47 418 819

Les investissements nets augmentent de 1 million par rapport à la première version du budget, mais leur structure subit des changements, car les investissements du patrimoine administratif passent de 112,2 millions à 96,7 millions et les investissements du patrimoine financier de 20,4 millions à 37 millions ce qui aura une incidence sur les amortissements futurs et par conséquent sur le 18^e budget financier quadriennal. L'autofinancement prévu passe quant à lui de 14 millions à 18,1 millions.

Le nouveau budget financier quadriennal se présente avec un excédent des recettes dès 2001 et respecte la règle de la dérogation accordée à la Ville par le Conseil d'Etat.

<i>Année</i>	<i>Résultat (Mio)</i>	<i>P.B.Q.99</i>
	<i>P.B.Q.99</i>	<i>modifié</i>
1999	- 51,3	- 47,4
2000	- 27,9	- 24,4
2001	0,0	+ 6,3
2002	- 2,9	+ 7,5

Les modifications, dont le détail est donné dans le journal des modifications du budget, portent essentiellement sur les points suivants:

En ce qui concerne le département des finances et de l'administration générale, les modifications concernent l'ajustement des intérêts et des frais d'émissions d'emprunts. Le projet de budget ayant été établi au mois de juin, il devait être actualisé. De plus, le Conseil administratif ayant décidé de réduire les investissements dans le patrimoine administratif, il a fallu répercuter l'incidence de cette décision sur les amortissements et les intérêts dans les années futures.

Ont été comptabilisés également les intérêts sur la participation de la Ville, à hauteur de 15 millions, au capital de dotation des TPG, qui sont portés à la cellule 100152, rubrique 426, et qui s'élèvent à 525 000 francs.

Une subvention pour participer au cinquantenaire des conventions de Genève a été prévue à hauteur de 100 000 francs. La budgétisation des honoraires d'avocats augmente également de 80 000 francs.

Le département des affaires culturelles, quant à lui, corrige les lignes concernant le personnel temporaire pour les rendre conformes aux directives du Conseil administratif. Il présente également une augmentation salariale (253 000 francs) et une augmentation des frais de fournitures de bureau et imprimés (110 000 francs), correspondant à la mise en place (plus de 20 000 volumes) et à la préparation de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque de Saint-Jean qui est prévue à l'automne 2000. Le remplacement d'un piano au Victoria Hall est également prévu.

La modification la plus importante est présentée par le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Elle réside dans la modification des sommes allouées aux prestations et allocations sociales.

Les prestations diminuent de 7,412 millions à 4,450 millions et les allocations sociales augmentent de 1,1 million à 2,1 millions, soit une économie globale de 1,962 million.

M. Rossetti fonde sa décision de diminuer les prestations sociales sur l'étude fiscale qu'il a demandée sur les bénéficiaires des prestations.

L'étude, rédigée par M. Flückiger, montre que, à revenu égal, les bénéficiaires de l'OCPA et donc des prestations complémentaires municipales arrivent à un revenu net disponible, après impôts, supérieur à celui des personnes actives.

Toute cette opération, estime-t-il, vise à obtenir un meilleur ciblage des prestations.

Les conséquences de ces modifications sont exposées en détail en annexe.

M. Rossetti est persuadé que cette nouvelle disposition continuera de permettre de prendre en compte tous les besoins des personnes qui doivent être aidées par la Ville de Genève. Au cas où les sommes budgétisées pour les allocations seraient insuffisantes, il ne craindra pas d'aller en dépassement, une somme de 2 millions supplémentaires de recettes en provenance du fonds Zell ayant été portée au budget à cet effet, entre autres.

M. Rossetti explique que les prestations complémentaires municipales vont diminuer de toute façon; en effet, la table ronde cantonale aura pour effet de diminuer le nombre de prestataires de l'OCPA.

L'article 183 a) du PL 7894 fixe le revenu minimum cantonal d'aide sociale garanti aux bénéficiaires d'une rente ou d'une prestation complémentaire fédérale de l'AVS ou de l'AI qui vivent à domicile, après paiement du loyer et des primes de l'assurance obligatoire des soins, aux sommes suivantes:

- Personne seule: 21 727 francs, la part de la fortune supérieure à 25 000 francs étant convertie en revenu au taux de 50%.
- Couple: 32 591 francs, la part de la fortune supérieure à 40 000 francs étant convertie en revenu au taux de 50%.

De plus en plus de rentiers bénéficient d'un deuxième pilier et ont des revenus déterminants qui dépassent le RMCAS.

L'économie due à l'application de l'article 183 du PL 7894 est évaluée à 500 000 francs environ (voir annexe).

Le désir de traiter d'une manière égalitaire tous les prestataires du canton a amené à la formulation d'un projet de loi, qui entrera vraisemblablement en vigueur le 1^{er} janvier 2000. Ce projet de loi prévoit de prendre en compte, pour le revenu déterminant des prestataires, les prestations municipales, qui viendront donc en diminution des prestations cantonales. Il sera absurde dès ce moment-là de continuer à payer des prestations municipales.

C'est pour cette raison que l'action de la Ville devra se transformer, l'aide ponctuelle ne pouvant pas être considérée comme un revenu. Pour rendre cette action possible et efficace, il faudra modifier les règlements.

7. La question des amortissements

La question des amortissements, en augmentation par rapport au budget 1998 de 14,15 millions a préoccupé la commission des finances qui s'est demandée à quelle logique obéissait cette augmentation.

Le département des finances nous explique qu'à part quelques ajustements mineurs, toujours possibles, les amortissements présentés obéissent aux normes légales en vigueur et aux annuités votées par le Conseil municipal. Il nous explique également que la Ville, qui avait sous-amorti ses investissements par dérogation du Conseil d'Etat en 1991, 1992 et 1993, doit aujourd'hui encore les rattraper. Ce sous-amortissement cumulé s'est élevé à environ 44 millions.

Ces amortissements à rattraper, les bouclements de crédits en 1997 et 1998 et les nouveaux crédits votés expliquent cette augmentation de 14 millions.

Les règles appliquées pour le budget de la Ville sont en annexe.

La commission a tenu à auditionner M. Jean Suter, directeur de la surveillance des communes, sur d'éventuelles modifications des méthodes d'amortissements fixées par le Grand Conseil.

M. Suter nous commente l'article 34 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (annexe).

Il expose également à la commission les différentes techniques d'amortissement, ainsi que les propositions qui émanent du NMC et du groupe de travail mis en place par l'Etat.

La technique préconisée par le groupe de travail est l'amortissement linéaire: il se calcule chaque année sur la valeur initiale de l'investissement et permet la comptabilisation d'un amortissement annuel constant, sur une durée que l'on adapte à la vie théorique du bien. Il permet:

- de connaître la situation de chaque crédit d'investissement;
- d'opérer un amortissement stable dans le temps;
- d'obtenir un amortissement élevé dès l'année qui suit le vote du crédit;
- d'informer le Conseil municipal sur le coût de fonctionnement annuel d'un crédit d'investissement;
- il facilite la tenue d'un fichier des investissements;
- il favorise la transparence du budget.

Les taux ou durées d'amortissements ont été fixés à:

- 10% ou 10 ans au plus pour le mobilier, les machines, les véhicules, les équipements, l'éclairage public, les installations techniques, les subventions d'investissement, les participations;
- 3,33% ou 30 ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions, y compris la valeur du terrain, les cimetières, les parcs et autres parcelles aménagées, à l'exception des terrains de réserve (non amortissables);
- 2% ou 50 ans au plus pour les ouvrages de génie civil importants.

Les taux maximum sont libres, ce qui permettrait à une collectivité d'amortir intégralement ses investissements l'année de leur réalisation. A part cette dernière disposition, il n'y a donc pas de changements notables à attendre.

Le taux moyen pondéré se situe entre 5% et 12% de la valeur initiale des investissements.

M. Suter nous a également transmis un document, émanant de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. La conférence

recommande l'utilisation de quatre indicateurs harmonisés pour permettre les comparaisons intercommunales. Je me suis permis de demander au département des finances de calculer ces indices pour la Ville de Genève, ce qu'il a fait dans des délais très brefs. Ces documents sont en annexe et je laisse à chaque parti le soin de les interpréter. Leur publication annuelle permettrait de mesurer les efforts entrepris par la Ville pour assainir ses finances et de comparer sa situation à l'ensemble des communes genevoises.

Commentaires sur les amendements

5. Il s'agit d'une nouvelle ligne budgétaire. Un fonds de 250 000 francs est mis à disposition du Conseil administratif afin de pouvoir venir en aide, en cas d'urgence, à des collectivités publiques victimes de catastrophes naturelles. Il est à souligner que la proposition de création de ce fonds, d'abord prévu à hauteur de 300 000 francs, a été faite en même temps que la proposition d'économies équivalentes sur d'autres activités de la Ville. La somme de 250 000 francs correspond aux économies acceptées par la commission des finances.
6. Il s'agit de la création d'un poste de contrôleur au Contrôle financier.
7. Il s'agit de diminuer les mandats externes du Contrôle financier, qui voit son effectif se renforcer.
9. La question des postes 31 a à nouveau occupé la commission des finances. La méthode du regroupement des lignes 31 au niveau de la direction de chaque département est possible légalement, elle crée cependant une dépendance des services qui peut nuire à leur bon fonctionnement, la commission des finances, après un vote, a renoncé à cette manière de faire. La solution la plus praticable techniquement lui a semblé être la diminution linéaire. Ce que désire la commission des finances, c'est que l'objectif de diminution de 250 000 francs soit atteint. Elle acceptera des dépassements dans certains services, mais ces dépassements devront être compensés par des économies dans d'autres afin que l'objectif général soit atteint. Au magistrat de veiller à sa réalisation.
10. Il s'agit de postes prévus pour le passage à l'an 2000. La commission estime que la DSI est suffisamment pourvue de collaborateurs pour assumer ce passage sans engagements nouveaux.
14. à 26. Il est souhaité un retour aux comptes 1997 ou, si cela est plus, favorable au budget 1998.
30. Il s'agit du refus d'augmenter la subvention au Salon du livre, la commission estime que la Ville n'a pas à soutenir une opération commerciale.
- 33.-34. Ces amendements visent à créer une situation de déficit au Grand Théâtre qui aurait dû, pensent les proposants, créer une situation obligeant d'autres collectivités publiques à entrer dans son financement. La commission des finances, qui adhère à l'objectif, pense que de telles décisions doivent être le résultat de négociations et souhaite que les démarches entreprises auprès du Canton, des communes et de mécènes, et qui ont amené déjà des résultats, continuent.

35. Cet amendement vise l'introduction d'un tarif différencié, indigène – non-indigène, au GTG. La commission des finances l'a refusé, elle pense qu'une telle opération doit être évaluée avant d'être introduite. Elle souhaite également qu'elle soit étudiée pour toutes les grandes institutions culturelles et équipements sportifs que la Ville offre à l'ensemble de la population du canton.
38. Cet amendement, qui semble en contradiction avec l'amendement 37, fait partie du paquet qui a permis la création du fonds municipal d'aide humanitaire (amendement 5).
- 39.-40. Ces deux amendements demandent un retour aux comptes 1997.
41. Faisait partie du paquet qui a permis la création du fonds municipal d'aide humanitaire (amendement 5).
43. Cet amendement qui proposait la mise à zéro de toutes les lignes budgétaires du Musée d'histoire des sciences, sauf les lignes 331 et 390, visait à la fermeture du musée.
44. Il s'agit ici du refus du crédit permettant l'élaboration d'un nouveau concept muséologique au Musée d'histoire des sciences.
45. Cet amendement est motivé par les mêmes arguments que les amendements 33-34.
46. Diminution linéaire du groupe 31. La commission des finances acceptera des dépassements dans certains services, mais ces dépassements devront être compensés par des économies dans d'autres afin que l'objectif général soit atteint. Au magistrat de veiller à sa réalisation.
- 49.-50. Faisaient partie du paquet qui a permis la création du fonds municipal d'aide humanitaire (amendement 5), ce qui explique sa limitation à 250 000 francs.
51. Diminution globale de subventions, charge au département de faire les choix correspondants. Ces choix ont été faits et figurent dans le journal des modifications. Il s'agit de:
- Suppression de la subvention à la Fondation d'aide sportive suisse: – 7000 francs;
 - Diminution de la subvention Tour de Romandie: – 15 000 francs;
 - Suppression de la subvention au Championnat suisse de natation: – 11 000 francs.

55. Cet amendement concerne la désormais célèbre question des frais de police.
56. La somme encaissée au titre des amendes à été portée au niveau des comptes 1997.
57. Diminution linéaire du groupe 31. La commission des finances acceptera des dépassements dans certains services, mais ces dépassements devront être compensés par des économies dans d'autres afin que l'objectif général soit atteint. Au magistrat de veiller à sa réalisation.
- 59.-64. Faisaient partie du paquet qui a permis la création du fonds municipal d'aide humanitaire (amendement 5).
- 76.-80. Salaires prévus pour l'ouverture de la bibliothèque de Saint-Jean. La commission a estimé qu'il était prématuré de prévoir ces sommes au budget.
81. Fournitures prévues pour l'ouverture de la bibliothèque de Saint-Jean. La commission a estimé qu'il était prématuré de prévoir ces sommes au budget.
- 82.-83. La commission se prononce pour la solution prévue au moment du dépôt du projet de budget, et refuse les modifications du Conseil administratif.

Recommandation de la commission des finances.

La commission demande que les subventions du département des affaires culturelles continuent d'être présentées groupées mais que le détail figure sur le budget. Cette recommandation a été acceptée par 8 oui (3 AdG, 2 R, 3 L) 4 non (2 Ve, 1 S, 1 DC) et 3 abstentions (2 S, 1 L). Ceci devrait être la règle pour tous les départements

10. Position des partis

Le Parti démocrate-chrétien

Le Conseil administratif a présenté un budget de gouvernement irresponsable. C'est le Conseil municipal qui devrait faire des choix, le Conseil d'Etat a montré quelle devait être la méthode à suivre. Dans ce budget, il n'y a pas de perspectives, les options politiques du Conseil administratif ne sont pas visibles.

Il ne votera pas le budget, car son déficit est bien au-delà de ce qu'il serait correct de présenter aujourd'hui.

Le Parti libéral

Ressent une très grande frustration au terme des travaux sur le budget. Tant de réunions, tant de débats pour une modification qui s'élève finalement à quelques centaines de milliers de francs. Ce budget est le budget du Conseil administratif et de l'Alternative qui le soutient. On lui avait promis l'imagination au pouvoir et il se retrouve empêtré dans un exercice comptable sans valeur politique. Les objectifs du retour à l'équilibre s'éloignent, il ne voit pas comment ce qui n'a pas été possible en huit ans va pouvoir se réaliser demain.

Les socialistes

Ils ont été très critiques à l'entrée en matière sur le budget et ont été tentés de renvoyer la copie au Conseil administratif. Les modifications apportées par le Conseil administratif n'ont fait qu'empirer le projet. Ils ont appréhendé le budget avec l'intention de proposer des réformes de fond. Les commissions spécialisées et la commission des finances ont fait le meilleur travail possible et un certain nombre de modifications ont été apportées au budget. Le déficit a légèrement baissé et s'il n'avait tenu qu'à eux cette diminution aurait été bien plus forte. Malheureusement, il y a eu des points noirs, et leurs propositions de réformes, en particulier la remise en question du financement des grandes institutions culturelles comme le GTG et la BPU, n'ont pas été suivies. Ils déplorent notamment la position du Parti libéral qui se plaint du manque de réformes mais qui les refuse lorsqu'on les lui propose. Ils voteront le budget en commission, mais avec de grandes réserves et sans préjuger de quelle sera la position de leur groupe en plénière.

L'Alliance de gauche

Votera le budget qui lui paraît à peu près satisfaisant. Pour l'Alliance de gauche, le retour à l'équilibre n'est pas un dogme et le déficit est supportable s'il permet de maintenir les prestations à la population. La diminution du déficit devrait se faire par une augmentation des recettes. L'Alliance de gauche aurait souhaité une diminution de la subvention du GTG et se réserve de revenir sur certains points en séance plénière.

Les radicaux

Soutiendront le budget, mais regrettent que la proposition du magistrat radical concernant les prestations municipales et allocations sociales n'ait pas été retenue.

Les Verts

Certes, la situation financière de la Ville est mauvaise, et l'on peut regretter que des réformes, des restructurations indispensables ne soient pas plus avancées.

Il faut pourtant admettre que ce n'est pas au moment de la discussion sur le budget que des changements importants peuvent être introduits.

Le retour à l'équilibre est une obligation qui nous est faite par la loi, cet objectif ne peut donc pas être discuté, ce sont les moyens d'y parvenir qui divisent les partis et le Conseil municipal. Il serait souhaitable que des consultations préliminaires aient lieu entre le Conseil administratif et les partis politiques, le Conseil administratif doit impérativement s'assurer que ses propositions sont soutenues par une majorité.

Pour l'exercice 1999, la situation se présente d'une manière acceptable, la petite enfance, les prestations sociales ont été préservées, un fonds d'entraide humanitaire a été créé, le déficit a été réduit par rapport à la proposition initiale. Le GTG, la BPU, conservent les moyens de fonctionner, mais la question de leur financement s'est posée d'une manière cruciale et devra être résolue pendant l'année 1999. Les tarifs indigènes pour les grandes institutions culturelles et équipements sportifs ont été évoqués et cette piste devra également être étudiée en 1999 et déboucher sur des propositions concrètes.

Cette année encore, un accord minimum semble avoir été trouvé en commission des finances, cela s'est fait en agissant encore une fois sur les groupes 31, biens services et marchandises. Cela ne peut en aucun cas être une méthode reproductible, les services doivent pouvoir compter sur les moyens adéquats à leur fonctionnement.

Dans la situation présente, les Verts estiment que le budget doit être soutenu.

11. Votes des arrêtés**Arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement****Article premier - Budget de fonctionnement**

Cet article est accepté par 9 oui (3 AdG, 2 V, 3 S, 1 R); 4 non (3 L, 1 DC).

Article 2 - Budget des investissements

Cet article est accepté par 13 oui (3 AdG, 2 V, 3 S, 1 R, 1 DC, 3 L), unanimité.

Article 3 - Mode de financement

Cet article est accepté par 12 oui (3 AdG, 2 V, 3 S, 1 R, 3 L); 1 non (1 DC).

Article 4 - Compte de variation de fortune

Cet article est accepté par 9 oui (3 AdG, 2 V, 3 S, 1 R); 4 non (3 L, 1 DC).

L'arrêté 1 dans son ensemble est accepté par 9 oui (3 AdG, 2 V, 3 S, 1 R); 4 non (3 L, 1 DC).

Arrêté 2. – Centimes additionnels

L'arrêté 2 dans son ensemble est accepté par 13 oui (3 AdG, 2 V, 3 S, 1 R, 1 DC, 3 L), unanimité.

Arrêté 3 – Emprunts

L'arrêté 3 dans son ensemble est accepté par 13 oui (3 AdG, 2 V, 3 S, 1 R, 1 DC, 3 L), unanimité.

Les libéraux annoncent un rapport de minorité.

PROJETS D'ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77, de la loi sur l'administration des communes,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à 812 732 594 francs sous déduction de 77 345 730 francs représentant les imputations internes soit 735 386 864 francs et les revenus à 777 458 575 francs sous déduction de 77 345 730 francs représentant les imputations internes soit 700 112 845 francs.

L'excédent de charges présumé s'élève à 35 274 019 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Les dépenses du budget d'investissements sont estimées à 137 808 479 francs et les recettes à 4 098 479 francs.

Les investissements nets présumés s'élèvent à 133 710 000 francs.

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets de 133 710 000 francs sont autofinancés à raison de:
Fr. 65 530 362 par les amortissements inscrits au budget de fonctionnement
Fr. 35 274 019 sous déduction du déficit du budget de fonctionnement
Fr. 30 256 343 au total

Le solde non couvert au montant de 103 453 657 francs est financé par le recours à l'emprunt.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 35 274 019 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Arrêté 2. – Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 1999, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 1999 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 1999.

Arrêté 3. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 1999 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 100 000 000 de francs.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 1999, les divers emprunts ou prêts de la Caisse d'assurance du personnel qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

B. Rapporteur de minorité: M. Jean-Luc Persoz.

Avertissement

Le lecteur est prié de se reporter à la lecture du rapport général pour le déroulement des travaux de la commission, du détail du projet de budget, ainsi que du détail des amendements. Il convient ici de saluer le travail du rapporteur général.

Avant-propos

Le rapporteur tient à souligner ici la complexité de l'étude d'un projet de budget en commission. Le Conseil municipal est un conseil de milice. La commission des finances et les commissions spécialisées ne disposent que d'un mois pour examiner et se prononcer sur ce projet. De plus, pour beaucoup, la tentation est grande de jouer les comptables et de commencer à analyser ligne par ligne un budget de près de 750 millions de charges.

Introduction

Ce rapport de minorité est avant tout celui du groupe libéral qui, faut-il le rappeler, fait partie de l'opposition au Conseil municipal de la Ville de Genève depuis trois ans et qui est confronté à un Conseil administratif à majorité de gauche depuis sept ans.

Déjà lors du débat d'entrée en matière, le groupe libéral, avec l'ensemble de l'Entente genevoise, n'entendait pas accepter ce projet de budget, constatant qu'aucun choix ou option politique visant à atteindre l'objectif de l'équilibre budgétaire en 2001 n'étaient proposés par le Conseil administratif.

Constats

La simple opération qui consiste à reprendre les comptes 1997 et le budget 1998 et à utiliser les fonctions «copier-coller» de son ordinateur pour présenter le projet de budget 1999 ne peut être considérée comme un acte de gestion de politique financière satisfaisant et responsable.

Quel choix a donc fait le Conseil administratif avec ce projet de budget?

- S'agit-il, comme relevé par le magistrat aux finances, d'un projet de veille d'élection?
- Fallait-il donc ne faire aucun choix pour ne perdre le soutien d'aucun lobby et ne froisser personne?

- Fallait-il que ce budget n'en ait que le titre, qu'il ne soit associé à aucune politique, renvoyant questions, réponses et déficits aux prochaines législatures?

Faute d'options politiques claires, le Conseil administratif démontre sa totale incapacité à essayer de remédier à la déconfiture des finances de la Ville de Genève. C'est un aveu de faiblesse, un aveu d'échec de la politique de gauche menée par le Conseil administratif.

Au lieu de promouvoir l'emploi, l'Alternative s'est attelée à la rédaction d'un rebutant et rébarbatif Plan d'utilisation du sol (PUS) dont les effets néfastes sautent maintenant aux yeux de tous.

Au lieu de définir des conditions cadres favorables aux artisans et aux entrepreneurs, créateurs d'emplois, l'Alternative a développé la «démocratie de quartier», version genevoise des soviets de quartier, dont les effets se sont montrés désastreux pour n'avoir été utilisés qu'à dresser les citoyens contre des projets pourtant indispensables et porteurs d'avenir, comme par exemple l'aménagement des grandes places de notre ville...

La Ville de Genève est aujourd'hui livrée, pieds et poings liés, au clientélisme de l'Alternative. Squatters chouchoutés contre locataires et commerçants; artisans et entrepreneurs contre Artamis; retraités et chômeurs contre requérants.

Les plateaux de la balance sont déséquilibrés.

Le Conseil administratif devait nous présenter un projet de budget avec un excédent de charges de 31,3 millions de francs. Cela était techniquement et politiquement possible. Pour atteindre cet objectif, il fallait de la volonté et du courage. Il fallait oser dire que telle prestation était abandonnée, que telle autre était recen-trée, que telle autre encore était maintenue voire augmentée et expliquer pourquoi.

Le Conseil administratif a préféré ne pas choisir, reconnaissant par là même qu'il ne gère pas la Ville de Genève.

Nous n'oublions pas, nous libéraux, que nous sommes représentés au sein de ce Conseil administratif. Nous n'oublions pas également que, lorsque le magistrat responsable des finances fait des propositions au Conseil administratif, il est battu au vote et prié de retirer ses propositions tout en gardant une attitude consen-suelle. Et si par extraordinaire le Conseil administratif fait des propositions que les libéraux peuvent accepter, c'est l'Alternative parlementaire qui les refuse.

- Ce fut le cas, lorsque le Conseil administratif a déposé son rapport sur l'évo-lution de l'administration municipale entre 1997 et 2001 et les résolutions fai-sant partie de ce projet, l'Alternative s'y est opposée.

- Ce fut le cas lors des négociations avec le personnel de la Ville de Genève pour le blocage des mécanismes salariaux, l'Alternative s'y est opposée.
- Ce fut le cas lors des discussions pour la réforme de l'aide municipale, l'Alternative s'y est opposée.
- Ce fut le cas encore lors de la refonte vers plus d'équité du règlement de la Gérance immobilière municipale, l'Alternative s'y est opposée.

Suggestions

Il nous paraît dangereux de faire de la politique sans se préoccuper de l'équilibre budgétaire. Le Conseil administratif nous propose de croire le contraire. Il s'agit là d'une illusion car, ce que nous suggère le Conseil administratif, c'est bien de ne faire aucun choix, de ne prendre aucune décision.

Pourtant, à nos yeux, pour retrouver un budget en conformité avec le 17^e BFQ, ce sont les postes 31 Biens, services et marchandises et 36 Subventions et allocations qui sont ceux sur lesquels le Conseil administratif dispose d'une certaine marge de manœuvre.

Pour le poste 30, Charge du personnel, la baisse de 2,3% de la masse salariale n'est pas la conséquence d'une option du Conseil administratif, mais le résultat d'une présentation comptable conforme à la réalité.

En effet, jusqu'ici, les postes étaient budgétisés pour la totalité de la masse salariale. L'expérience a pourtant enseigné que, à la faveur de vacance sur certains postes, il existait toujours une différence positive entre les montants budgétisés et ceux effectivement payés. Cette différence ne constitue donc nullement une économie, mais la constatation qu'une certaine partie de la masse salariale n'était pas dépensée, ce dont le budget tient maintenant compte.

Pour le surplus, le personnel municipal ayant accepté le blocage des mécanismes salariaux à la veille du budget 1998, il n'y a plus lieu d'y revenir.

Le poste 31, Biens, services et marchandises, est maintenu au niveau des charges réelles de 1997. C'est un renoncement du Conseil administratif, dans la mesure où ce dernier affirmait dans le 17^e BFQ (projet de budget 1998) que la réduction de ce poste constituait l'un de ses objectifs afin d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2001 au plus tard.

Se contenter de ne pas dépenser plus n'est pas une économie! Pour le budget 1999, le poste 31, qui représente une dépense totale de 124,5 millions, est en augmentation de 4,6 millions par rapport au budget 1998 et représente 15% du total des charges de la municipalité.

Pour le groupe 36, Subventions et allocations, là encore le Conseil administratif prône la stabilité.

Il nous paraît possible, à nous libéraux, de réduire ce poste en tenant compte de certains paramètres.

- Eviter les coupes linéaires qui sont injustes.
- Réduire les subventions municipales destinées aux associations dont les tâches sont d'importance cantonale.
- Supprimer les doubles subventions Ville-Etat.
- Regrouper les subventions pour une même activité.
- Eviter d'accepter continuellement de nouvelles obligations au détriment de celles existantes.
- Accepter la disparition des activités subventionnées qui ne correspondent plus à aucun besoin.

Conclusions

Une des volontés clairement exprimées par le Conseil administratif, que nous partageons, est le maintien des centimes additionnels à 45,5.

Ceci quand bien même cette décision n'est pas une décision de politique du budget 1999, le souverain refusant toute augmentation d'impôt sous quelques formes que ce soit si elle n'est pas assortie d'un effort de réforme.

Prétendre ou affirmer le contraire est politiquement suicidaire.

Le rôle d'un parti d'opposition confronté à un si mauvais projet n'est pas de le corriger, mais de le condamner et d'éclairer chacun sur cette nécessité. C'est à la majorité de prendre ses responsabilités et de faire des propositions, nous indiquant par là même quelle politique cette majorité entend conduire en Ville de Genève.

En l'état, il nous paraît pratiquement impossible que le groupe libéral puisse voter le budget 1999, non pas tant en raison du déficit lui-même qu'en raison des causes profondes de ce déficit.

Et, s'il est accepté, il faudra impérativement trouver 50 millions d'économies en deux ans. Comme ce budget prouve que nous n'en prenons pas le chemin, c'est donc une augmentation de l'impôt qui à l'évidence est programmée par le seul effet de la loi. Comment la justifier dès lors qu'elle sera consacrée à la survie de la commune et non pas au maintien ou au développement de prestations?

Le président. Tout d'abord, je donnerai la parole au président de la commission, au rapporteur général de majorité, au rapporteur de minorité. Ensuite, pour le premier débat, je donnerai la parole à une personne par parti politique. Enfin, lors du deuxième débat, avant chaque département, je donnerai la parole au rapporteur du département concerné. Nous pouvons commencer notre débat sur le budget.

M. Daniel Sormanni, président de la commission des finances (S). J'aimerais tout d'abord remercier les magistrats, les hauts fonctionnaires qui ont obligeamment – même si c'est leur devoir – présenté le budget 1999 et répondu à toutes les questions des commissaires, aussi bien au sein des commissions spécialisées qu'à la commission des finances. Il n'est pas inutile de rappeler que le budget 1999 n'a été transmis à ladite commission des finances qu'à la fin du mois de septembre et que, en conséquence, cela n'a laissé aux commissions spécialisées et à la commission des finances que deux mois, deux petits mois pour traiter ce budget. S'en est ensuivi un travail considérable, dense, dans un temps très court pour tous les commissaires, mais particulièrement pour le rapporteur général, M. Antonio Soragni, que je tiens à remercier tout particulièrement pour son excellent travail et son très bon rapport.

Mesdames et Messieurs, l'étude du budget a montré, une fois de plus, la difficulté, pour un parlement de milice, d'appréhender, avec suffisamment d'éléments, l'étude d'un budget et la difficulté d'effectuer les bons choix en matière budgétaire. Depuis plusieurs années, certains groupes politiques, la plupart d'ailleurs, appellent de leurs vœux des modifications de la gestion administrative et, par conséquent, de l'élaboration et de la présentation budgétaire. En effet, les groupes politiques veulent pouvoir définir des objectifs politiques à l'administration et ne pas se contenter de jouer «aux comptables» dans les commissions. Malheureusement, au jour d'aujourd'hui, on est presque contraint à cela. En conséquence, il faut travailler autrement, travailler par objectif politique et mettre en place, bien entendu, les indicateurs qui permettront aux politiques du Conseil municipal de contrôler lesdits objectifs. Cependant, pour cela, il est nécessaire de posséder une comptabilité analytique et un contrôle de gestion qui soient effectifs. Le Conseil administratif, tout récemment, nous a assurés que cela se concrétisait enfin. Pour l'instant, concrètement, nous n'avons pas encore vu grand-chose. Mais nous gardons espoir! On nous annonce d'ailleurs la création d'un deuxième poste au contrôle de gestion, interne au département des finances, ce qui est très bien. Je vous rappelle cependant qu'il s'agit de «controlling» et non de contrôle de gestion tel que l'entendait la commission des finances. On pourrait s'interroger sur la situation du fameux mandat confié à l'IDHEAP, en vue de traiter tous les autres aspects évoqués, notamment l'audit de management et l'évaluation des politiques publiques. Silence radio depuis que ce rapport a été rendu

au Conseil administratif, il y a maintenant plus d'un an. Le Conseil municipal, dans sa très grande majorité, veut du concret dans ce domaine, c'est la raison pour laquelle – ce n'est qu'un aspect des choses – il a voté à nouveau, dans ce budget, un poste supplémentaire au Contrôle financier.

Mesdames et Messieurs, la commission des finances, malgré le temps réduit, malgré ses moyens limités, a fait son travail et l'a bien fait. Une majorité a défini certaines priorités politiques et les a traduites dans les lignes budgétaires par des votes. C'est ainsi que les prestations municipales ont été rétablies: plus 1,9 million. Cependant, grâce à des diminutions dans d'autres secteurs, voir les postes 31, contestables en soi – tout est toujours contestable – le déficit prévu le 17 octobre, après les modifications du Conseil administratif, n'a pas été aggravé, bien au contraire.

Pour terminer, je souhaiterais ajouter deux choses. La première concerne la diminution opérée sur les frais de police au département des sports, moins 11,4 millions. C'est une réaction d'humeur de la commission des finances, qui exige que le Conseil administratif renégocie, avec le Conseil d'Etat, les fameuses conventions sur les frais de police, les droits des carburants et l'entretien des routes. Ces dispositions sont d'un autre âge et ne correspondent plus aux réalités d'aujourd'hui. Faudra-t-il, un jour, se résoudre à supprimer la contrepartie, à savoir les 12 millions de recettes au département des constructions et accepter de perdre une fois 600 000 francs pour que, enfin, le Conseil administratif accepte la renégociation de ces conventions avec l'Etat? Il faut, bien entendu, être deux pour négocier, et donc que l'Etat y consente, mais peut-être serait-ce une solution.

Je voudrais, deuxièmement, rappeler fermement que les lignes votées dans le budget à trois positions sont des autorisations de dépenses, mais que ces dépenses ne peuvent être supérieures aux montants qui seront fixés, ce soir, lorsque nous aurons voté le budget. En aucun cas, ces lignes ne peuvent être dépassées, sauf dans les cas d'urgence qui sont, d'ailleurs, spécifiés dans la LAC. Les dispositions de la LAC, son règlement d'application et les directives ayant trait au nouveau modèle de comptes sont clairs et n'autorisent pas de dépassement des lignes votées. En conséquence, la commission des finances entend bien que le budget voté soit respecté. Si un dépassement s'avère nécessaire, le Conseil administratif, comme d'habitude, devra présenter un crédit extraordinaire au Conseil municipal, respectivement à la commission des finances, pour une éventuelle approbation.

Le président. Je salue à la tribune du public notre ancienne collègue M^{me} Marie-Thérèse Engelberts.

La parole est maintenant au rapporteur général, M. Soragni.

M. Antonio Soragni, rapporteur général (Ve). Merci, Monsieur le président. Dans quelques heures, nous aurons probablement un budget, ce qui, par les temps qui courent, est pour moi une source de satisfaction. Cela, vous le savez, n'aura pas été sans mal. Ce budget est le dernier de la législature. Il est également le premier d'une nouvelle dérogation, valable quatre ans, accordée par le Conseil d'Etat et nous autorisant à présenter un budget déficitaire avec un déficit à hauteur, au maximum, des amortissements, déficit qui doit être assorti d'un plan de redressement des finances municipales sur quatre ans, qui vous est présenté dans le 18^e budget financier quadriennal dont j'aurai l'occasion de parler tout à l'heure.

Comme l'a dit le président de la commission des finances, M. Sormanni, le travail n'a pas été simple. Le budget a été envoyé en commission très tard, puisque le Conseil administratif devait attendre la fin des travaux du Conseil d'Etat sur la table ronde des finances cantonales pour savoir quelle serait l'incidence exacte des transferts que l'Etat comptait réaliser sur les finances municipales et pour nous présenter un budget conforme à la loi cantonale. Le travail n'a pas été simple non plus parce que, si vous vous souvenez du débat d'entrée en matière, vous savez comment ce budget a été reçu par les différents partis politiques. Je rappellerai qu'il a failli être renvoyé à son expéditeur et a été sauvé in extremis, après une interruption de séance. Il a finalement été envoyé, pour étude, en commission.

Ces retards et la position des partis ont, évidemment, créé une tension lors des travaux en commission et imposé un rythme de travail difficilement soutenable pour un parlement de milice. Par conséquent, comme vous devez vous en douter, le travail est imparfait. Je tiens évidemment à remercier les Services du département des finances, notamment le Service du budget, pour leur disponibilité tout au long des travaux en commission. Pour donner une idée des délais, je vous apprendrai peut-être, bien que je pense que tout le monde le sait, qu'une dernière réunion a eu lieu mercredi, à l'initiative du Conseil administratif, réunion pendant laquelle le Conseil administratif nous a présenté de nouvelles propositions. Ces nouvelles propositions n'ont pas pu être prises en compte par la commission des finances, car les délais étaient vraiment trop courts pour permettre une discussion sérieuse.

Les méthodes que nous utilisons ont montré leurs limites et, comme tous les ans, je souhaiterais que nous arrivions le plus rapidement possible à une gestion par objectif, que nous disposions d'une comptabilité analytique, ce qui nous permettrait d'effectuer un vrai travail politique, lors du débat budgétaire, et non pas comptable, comme c'est trop souvent le cas, d'autant plus que nous n'avons pas les moyens techniques d'effectuer sérieusement ce travail comptable.

Venons-en au budget lui-même. Le déficit du budget, tel qu'il ressort de la commission des finances, s'élève à un peu plus de 35 millions, mais si nous inté-

grons les frais de police qui, vraisemblablement, vont être présentés, par un amendement, par le Conseil administratif – et je vois mal ce Conseil municipal refuser cet amendement – le déficit réel s'élève à 46,7 millions pour ce projet de budget. Les amortissements s'élèvent à 65 millions et le déficit, qui était inscrit dans le projet du budget du Conseil administratif, s'élevait à 47,4 millions. Le budget établi par la commission des finances respecte à la fois la loi sur l'administration des communes, notamment l'article 74 évoqué par le conseiller administratif Pierre Muller, et la dérogation du Conseil d'Etat, puisqu'il est largement inférieur aux amortissements. Les investissements s'élèvent à 133,7 millions. La structure des amendements a été un peu modifiée par les propositions de modifications du Conseil administratif, avec un déplacement des investissements vers le patrimoine financier, ce qui aura des incidences sur les amortissements dans les futurs projets de budget. L'autofinancement s'élève à 18 millions, ce qui représente 13% des investissements. C'est un taux faible, mais tout le monde connaît la situation de la Ville.

En ce qui concerne le détail des débats, je vous renvoie évidemment au rapport. Chacun aura la possibilité d'intervenir sur les sujets qui lui tiennent à cœur. Je relèverai simplement les quatre sujets d'importance qui ont été, de mon point de vue, soulevés en commission des finances. Il s'agit, tout d'abord, de la proposition faite par le Conseil administratif lors de ses propositions de modifications du budget. Il s'agit donc d'une proposition qui n'a pas pu être étudiée par les commissions spécialisées, puisqu'elle a été rendue publique après que les commissions spécialisées eurent rendu leur rapport. La première de ces modifications concernait la diminution des prestations sociales et l'augmentation des allocations sociales, ce qui, globalement, générerait une économie de 1,9 million. La commission des finances, dans sa majorité, a rétabli cette somme, estimant qu'il n'était pas nécessaire de l'introduire cette année, puisque, très prochainement, une nouvelle loi instaurant un revenu minimum d'insertion entrerait en vigueur et que tout le problème des prestations sociales serait revu. Il sera temps, à ce moment-là, de revoir le rôle de la Ville dans le domaine des prestations sociales.

Un autre sujet d'importance – qui avait d'ailleurs été abordé, lors de l'entrée en matière, par le Parti socialiste, avec une série de pistes, il faut le dire, assez radicales – a occupé et les commissions spécialisées et la commission des finances. Il s'agit des diminutions de subventions des grandes institutions culturelles, en premier lieu le Grand Théâtre, mais aussi le Musée des sciences et la BPU. Je me réjouis que, au terme du débat en commission, ces institutions aient été sauvées, car je crois que ce n'est pas en bradant ces institutions que la Ville pourra amener d'autres collectivités publiques à participer à leur financement. Je crois que tout le monde est d'accord sur l'objectif à atteindre, c'est-à-dire élargir le financement de ces institutions culturelles qui jouent, évidemment, un rôle au-delà de notre municipalité dans notre République. Tout le monde est d'accord

avec cet objectif, mais nous divergeons un peu sur les moyens de l'atteindre. Le problème du financement de ces institutions va être un problème très important qui devra être débattu et repris rapidement pendant l'année 1999.

Troisième sujet d'importance: les amortissements. Les explications que nous avons eues au sujet de ces amortissements concluent toutes au fait que rien ne peut être changé, que ces amortissements sont parfaitement conformes à la loi, qu'ils constituent des obligations légales pour la municipalité. Le Conseil municipal ne dispose pas d'instrument pour contredire cette affirmation, mais des doutes subsistent. En effet, mercredi dernier, le Conseil administratif est venu nous annoncer que, finalement, il était possible de réaliser une économie de 1,3 million sur les amortissements. Nous prenons acte de cela. Je ne sais pas si le Conseil administratif présentera un amendement dans ce sens, mais, enfin, tout cela nous conforte dans l'idée que la question des amortissements est une question importante qui demanderait, peut-être, de la part du Conseil municipal, une plus grande attention. Le prochain Conseil municipal devrait peut-être charger le Contrôle financier de lui donner une vision claire de ce que sont ces amortissements et s'ils sont vraiment justifiés.

Un sujet de satisfaction personnelle est la création d'un fonds d'entraide humanitaire d'urgence destiné aux collectivités publiques. Il s'agira d'une aide de ville à ville, qui sera financée à hauteur de 250 000 francs. Je me réjouis doublement, car ce fonds a été créé en même temps que des propositions d'économie étaient proposées. La Ville propose d'aider d'autres collectivités en se privant elle-même d'un certain nombre de moyens d'action. Je trouve que cela devrait être la règle en ce qui concerne l'aide humanitaire; elle n'acquiert de l'importance que si elle correspond à une certaine privation de la part de celui qui l'octroie.

Il a évidemment fallu financer ces modifications, puisque le déficit ne pouvait pas être augmenté. Ces sommes ont été prises sur le groupe 31. Le groupe 31 se voit diminuer d'environ 2 millions. Il faut bien convenir du fait que cela ne peut pas être une solution à terme, puisque le groupe 31 regroupe finalement la substance qui permet à notre municipalité d'agir sur son territoire et à notre administration de fonctionner. Il est évident que cette coupe de 2 millions pourra, dans un certain nombre de cas, être absorbée sans trop de difficulté par l'administration mais, dans d'autres cas, la mettre en difficulté. Charge au Conseil administratif de revenir en cours d'année avec des demandes de crédits budgétaires complémentaires en justifiant ses demandes, en ce qui concerne ces groupes 31.

Le 18^e plan financier quadriennal prévoit un retour à l'équilibre en 2001. Ce retour à l'équilibre est basé sur la diminution des charges, liée au succès des discussions sur les transferts de charges qui auront lieu avec le Conseil d'Etat et l'ensemble des communes, et également sur une augmentation des recettes, qui table sur une croissance du produit intérieur brut, évaluée à 2% pour les pro-

chaines années. Il s'agit d'un acte de foi; cette prévision est, de mon point de vue, optimiste. On ne peut pas baser le retour à l'équilibre de nos finances sur ces espoirs de recettes supplémentaires, il faudra bien agir sur les charges, c'est-à-dire envisager de restructurer notre administration.

Enfin, ce budget présente quand même un certain nombre de sujets de satisfaction: la petite enfance et les prestations sociales sont préservées, comme je l'ai dit, un fonds humanitaire a été créé, les grandes institutions culturelles ont été sauvées. Comme je l'ai dit, tout cela a été pris sur le budget du groupe 31. Ce travail n'est donc pas totalement satisfaisant. Je réitère la proposition déjà présentée l'année dernière, et reprise par la plupart des groupes ici présents. Elle consiste à demander au Conseil administratif d'organiser, à l'avenir, des rencontres avec les partis politiques au moment de la préparation du projet de budget, pour que des accords politiques soient trouvés avant que le Conseil administratif dépose son projet de budget. Il est clair que, dans l'année qui vient, le Conseil administratif – en tout cas le nouveau Conseil administratif désigné lors des prochaines élections – devra s'atteler à mettre sur pied une série de réformes, et je l'exhorte à nous présenter des projets qui conduiront à une modification de nos charges, ce qui devient de plus en plus pressant. J'exhorte également le nouveau Conseil municipal à accepter ces projets. On assiste, depuis quelque temps, à un drôle de jeu dans ce Conseil municipal: l'exécutif et le législatif se défaussent mutuellement l'un sur l'autre et, lorsque l'un présente une proposition, l'autre la refuse. Évidemment, cela ne crée pas les conditions optimales à la naissance de solutions en ce qui concerne nos finances. Voilà, je crois que les débats ont eu lieu en commission des finances et entre les partis, les prémices sont bonnes, je pense que nous aurons un budget, dans quelques heures, et j'invite tous les conseillers à le voter.

M. Jean-Luc Persoz, rapporteur de minorité (L). J'aimerais, tout d'abord, me joindre aux remerciements du président de la commission des finances. J'aimerais aussi remercier, particulièrement, le rapporteur de majorité qui, tout au long du travail d'étude de ce projet de budget, même si cela a dû aller vite, nous a grandement facilité la tâche, par ses tableaux lors des amendements, par ses résumés et par son humour. Ce qui a fait que, finalement, cette commission a travaillé dans une ambiance tout à fait sympathique.

Mesdames et Messieurs, ce rapport de minorité est principalement le rapport du groupe libéral et il s'agit là, vous l'aurez compris, d'un rapport politique. L'Entente genevoise – et manifestement elle n'était pas seule – ne voulait pas entrer en matière lors de la présentation de ce projet de budget. Elle voulait renvoyer ce mauvais projet au Conseil administratif, jugeant que, après le pénible débat budgétaire de l'an passé, les habitants de la Ville de Genève étaient en droit d'attendre autre chose que le simple recopiage du précédent budget. Aucun

choix, si ce n'est le statu quo, n'a été fait par le Conseil administratif, et si le Conseil administratif alternatif prend une décision, c'est sa majorité alternative – et M. Soragni vient de le relever – qui l'annule, soit ici dans cette enceinte, soit en lançant un référendum. Il s'agit là, à nos yeux, du principal aveu d'échec de cette politique de gauche menée par l'Alternative. Nous sommes opposés, nous, libéraux, à la politique du Conseil administratif alternatif, parce que nous ne partageons pas la même vision, les mêmes ambitions, le même projet de société pour notre ville.

Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif devait nous présenter un projet de budget qui comportait, selon le budget financier quadriennal, son BFQ, un déficit d'environ 30 millions. Cet objectif nous paraissait, à nous, libéraux, et nous paraît toujours humainement et techniquement possible. Au cours du débat de l'an passé, la majorité du Conseil administratif et de nombreux membres de ce Conseil se sont exprimés sur l'urgence à prendre des mesures, afin d'atteindre l'objectif de l'équilibre. Le Conseil administratif nous expliquait combien il était temps de faire des choix, de prendre clairement des décisions et de déterminer quelle serait la politique menée en Ville de Genève ces prochaines années. Force est de constater que rien, mais absolument rien, n'a été fait dans ce sens.

Je dois souligner ici – et cela a été fait de nombreuses fois déjà ce matin – que nous devons nous remettre en question, nous, Conseil municipal, sur notre méthode de travail en matière budgétaire. Nous ne pouvons plus, effectivement, continuer d'étudier un projet de budget aussi important et complexe de cette manière. Cela a déjà été dit, je le rappelle, par Pierre Losio, il y a deux ans, alors président de la commission des finances, Jan Marejko, l'année dernière, rapporteur de minorité, et plusieurs d'entre nous, ce matin. Nous sommes nombreux ici, à partager ce constat, c'est même quasiment le seul point sur lequel tout le monde est d'accord, tout le monde s'accorde à dire, je le souligne: «Notre parlement de milice n'est plus en mesure de travailler convenablement, faute de temps et de moyens, sur ce budget.» Les libéraux interviendront tout à l'heure sur ce point, mais il devient urgent de se poser enfin cette question de méthode et de tenter d'y trouver une réponse, et cela sans attendre le prochain débat budgétaire.

Mesdames, Messieurs, il nous paraît dangereux de faire de la politique sans se préoccuper de l'équilibre budgétaire. Nous sommes conscients, nous, libéraux, que la rigueur budgétaire n'est pas le programme le plus enthousiasmant. Nous savons qu'il est toujours plus difficile de résister à la tentation du déficit, mais nous constatons aussi combien il est impossible de définir une politique et de la conduire au sein d'une collectivité en pleine déconfiture financière. Nous savons et nous n'oublions pas que le magistrat responsable des finances est libéral, nous profitons d'ailleurs de cette tribune pour lui confirmer qu'il a toute notre confiance et l'entier de notre soutien. Mais nous savons aussi, parce que nous avons une grande expérience en matière de magistrat responsable des finances,

que sa marge de manœuvre est pour le moins réduite dans une démocratie organisée comme la nôtre. Il a, certes, la responsabilité des prestations techniques en matière d'élaboration budgétaire, mais il n'a ni priorité ni autorité supérieure sur aucun de ses collègues en matière d'élaboration du budget des différents départements.

Les suggestions émises dans mon rapport de minorité concernent le groupe 31, Biens, services et marchandises, et le groupe 36, Subventions. Je me bornerai maintenant à parler du groupe 31 qui, M. Soragni l'a souligné tout à l'heure, est maintenu au niveau des charges réelles de 1997. Il s'agit là, à nos yeux, d'un renoncement du Conseil administratif, dans la mesure où ce dernier affirmait dans le 17^e BFQ, celui qui concernait le budget 1998, que la réduction de ce poste constituait l'un de ses objectifs, afin d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2001, au plus tard.

Mesdames, Messieurs, se contenter de ne pas dépenser plus n'est pas une économie. Pour ce budget 1999, le poste 31, qui représente une dépense totale de 124,5 millions, est en augmentation de 4,6 millions par rapport au budget 1998, et représente 15% des charges de la municipalité. Je sais que des transferts se sont opérés, et sachez que j'y suis sensible, que le prix des énergies augmente et je sais enfin que, en francs constants, cela représente même une légère diminution par rapport à 1993, sauf erreur. Mais tenter de me faire croire, comme cela a été le cas en commission des finances, qu'une réduction, même modeste, de ces postes risquerait de paralyser l'administration est, de la part du Conseil administratif, une preuve de mauvaise foi à la limite de l'arrogance.

Cela étant, et pour conclure, si nous voulons, enfin, respecter le BFQ, il nous faudra trouver 50 millions d'économies ou de recettes supplémentaires ces deux prochaines années. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce budget n'en prend pas le chemin et que nous nous dirigeons, d'une façon presque automatique, vers une augmentation de la fiscalité. Nous ne sommes déjà guère concurrentiels en matière fiscale, mais si la fiscalité augmente encore, cela risque fort de créer un exode et les libéraux ne peuvent accepter cela comme une fatalité.

Les libéraux refuseront sûrement le budget tout à l'heure. Conscients de l'embarras que peuvent provoquer des douzièmes provisionnels, un refus nous paraît, à nous, libéraux, moins grave qu'une municipalité dirigée par une majorité de gauche incapable de prendre ses responsabilités, majorité qui ne sait ni ce qu'elle veut ni où elle va.

Premier débat

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nous entamons le dernier débat budgétaire de la législature

1995-1999, soit le dernier avant le XXI^e siècle. Mon intervention sera factuelle et comportera quatre chapitres: rappel des principales caractéristiques du projet de budget 1999, rappel des dispositions légales applicables, notamment les nouvelles dispositions, quelques commentaires et précisions concernant le rapport de majorité et de minorité et un bref bilan de cette législature.

Les options fondamentales de ce projet de budget 1999 étaient les suivantes, lors de son dépôt devant votre Conseil en septembre: maintien des centimes additionnels à 45,5, chiffre inchangé depuis 1984; limitation du déficit à 51 millions; maintien des charges de fonctionnement direct, sans les amortissements, au niveau des comptes 1997. Les autres options étaient, en ce qui concerne le personnel: gel des annuités ordinaires et extraordinaires, de la progression du treizième salaire et des promotions, conformément aux délibérations votées le 10 février 1998; réduction globale de la masse salariale de 2,3%, ce qui correspond à 50% des postes vacants. En ce qui concerne les Biens, services et marchandises, maintien au niveau des charges réelles de 1997, à l'exception des cas particuliers, par exemple les nouvelles antennes du Service social engendrant des coûts supplémentaires: loyers, fournitures, etc., et du fait de la modification de l'enregistrement des prestations du Service des pompes funèbres. Pour le groupe 36, Subventions et allocations: augmentation de l'aide personnalisée aux locataires et du budget de la petite enfance. Les investissements étaient prévus à hauteur de 132 millions, en augmentation de 14 millions par rapport à 1998. Rappelons que la présentation de ce projet de budget a été retardée en raison, ou à cause, de la table ronde. On sait maintenant que, en cas d'accord demain, les effets sur la Ville de Genève seront relativement marginaux.

Il est évident que ce projet de budget 1999 n'était, et de loin, pas le plus satisfaisant sur le plan du principe. Il était le reflet d'une fin de législature et l'on sait bien que les fins de législature ne sont pas propices à l'innovation et à la créativité politique. Il maintenait, dans les grandes lignes, les charges aux montants résultant des comptes 1997, notamment la masse salariale et les différentes prestations assurées par la Ville. J'en profite pour remercier, une fois de plus, et féliciter le personnel de l'administration municipale qui a accepté le gel des mécanismes salariaux. En tenant compte des modifications au projet de budget, présentées au mois de novembre par le Conseil administratif, on aboutit à un déficit d'un peu plus de 47 millions. Les charges augmentent, en définitive, d'un peu plus de 6 millions entre le projet de budget 1999 et les comptes 1997, soit un peu plus de 1%. Cela représente un maintien, non pas une régression des charges, ce qui aurait dû être l'objectif raisonnable.

Même si je donne l'impression de me répéter, je considère comme essentiel de rappeler, comme je le fais chaque année – parfois en pure perte d'ailleurs – le cadre légal dans lequel nous devons établir le projet de budget: article 77, ali-

née 1, de la LAC: «Le budget de la commune doit être équilibré.» Article 77, alinéa 2, de la LAC: «Toutefois, la commune peut présenter un budget comportant un excédent de charges, à concurrence maximale de ses amortissements, pour autant que cet excédent soit couvert par sa fortune nette.» Article 52, alinéa 2, du règlement d'application de la LAC: «L'établissement d'un plan financier est obligatoire pour les communes qui présentent un budget comportant un excédent de charges, selon l'article 77 précité.» L'alinéa 3 de cet article 52 dit: «Dans ce cas, le plan financier est transmis pour approbation au département.» Il s'agit du DIAE. L'article 53 dit: «Pour les communes présentant un budget comportant un excédent de charges selon l'article 77 de la loi sur l'administration des communes, le plan financier doit en outre démontrer le retour à l'équilibre budgétaire dans un délai de quatre ans.» L'article 53, alinéa 3, du règlement de l'application dit la chose suivante: «Pour les communes visées à l'alinéa 2 – la Ville de Genève – du présent article et dont le budget de fonctionnement excède 500 millions de francs, le Conseil d'Etat peut proroger le délai de retour à l'équilibre budgétaire de quatre ans au plus.» C'est ce que nous avons vécu l'année dernière.

Il convient d'ajouter une modification importante de la LAC, qui entre en vigueur aujourd'hui, c'est celle que je vous ai présentée tout à l'heure. En effet, un nouvel article 74, alinéa 6, de la LAC a été adopté dont la teneur est la suivante: «En approuvant le budget, le Conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixée par le maire ou le Conseil administratif sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement. L'emprunt ne peut être considéré comme une couverture financière.»

En d'autres termes, Mesdames et Messieurs, si votre Conseil veut augmenter le montant des charges proposé par le Conseil administratif, il devra en prévoir la couverture par une augmentation des revenus. A cet égard, je vous signale que, au vu des dernières informations en ma possession, les estimations de recettes fiscales peuvent être maintenues telles quelles. Cette modification de la LAC est logique et ne fait que reprendre une disposition identique existant déjà pour le Grand Conseil.

Le projet du budget 1999 présenté par le Conseil administratif n'a pas soulevé un enthousiasme délirant au sein de la commission des finances, c'est le moins que l'on puisse dire en lisant les pages 16 à 19 du rapport général. Il en ressort une méfiance et un scepticisme certains envers le Conseil administratif. De cette entrée en matière difficile, on peut, entre autres, relever que le «must» de cette année a failli être la question des amortissements. On a bien senti la volonté d'une partie de la commission des finances de reporter les amortissements, ou de les étaler sur des durées plus longues. Heureusement, et notamment à la suite de l'audition du responsable de la surveillance financière des communes au DIAE, ces propositions ont été rejetées.

Il me semble indispensable de rappeler que les taux et durées d'amortissements ne sont pas le fruit de décisions arbitraires ou du hasard, ils doivent au contraire refléter la durée de vie économique prévisible des biens. Je vous renvoie ainsi à l'article 31 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, applicable, de par son article 4, aux communes, qui dit ceci: «L'amortissement est une charge qui a pour but de compenser la dépréciation d'un investissement consécutif à son utilisation.» Etaler les amortissements ou les reporter ne fait que reporter le problème, c'est l'exemple type de la mauvaise économie et donc d'une mauvaise gestion. Au contraire, l'amortissement a pour but de dégager de la trésorerie afin d'autofinancer, autant que faire se peut, les investissements. Je rappelle ce qu'a dit M. Soragni tout à l'heure, le taux d'amortissement est de l'ordre de 12%. En augmentant exagérément, et sans raison, la durée de l'amortissement, on ne fait que diminuer son taux d'autofinancement. Partant, on augmente son endettement et, en conséquence, ses charges financières. Ainsi, on finit par encore plus grever le budget de fonctionnement que l'on croyait, naïvement, soulager.

Il n'y a donc aucun excès de zèle, comme semble le laisser croire le sous-rapporteur de la commission des finances pour mon département. Ce n'est d'ailleurs pas la seule affirmation dudit rapporteur dont j'aurais grand plaisir, et aussi une facilité, à démontrer la fausseté tant il est vrai que ses affirmations sont, souvent, le fruit d'un doux mélange d'ignorance et de mauvaise foi. Dans son sous-rapport, il accuse le Conseil administratif de faire preuve de manque d'audace, notamment en n'utilisant pas les possibilités offertes par la LAC. Il est certes justifié de favoriser le temps partiel, qui est, en effet, une des formes de travail amenée à se développer, de manière importante, ces prochaines années. Je me sens bien placé pour en parler, puisque le poste de contrôleur de gestion est partagé en deux. La tendance vers un aménagement, réaménagement du temps de travail, notamment par une annualisation, doit, à mon avis, être encouragée. Cette pratique, et non pas une réduction autoritaire et arbitraire de X heures du temps de travail hebdomadaire, permettra le maintien, voire la création de nouveaux postes.

Le même sous-rapporteur rappelle, à juste titre, qu'une demande avait été déposée auprès du Conseil d'Etat en vue d'une réévaluation de la valeur des actifs au bilan pour plus de 800 millions de francs. Le Conseil d'Etat vient de nous répondre qu'il nous était loisible de le faire avec une restriction d'importance: la Ville de Genève doit respecter l'article 66, alinéa 1, de la loi générale sur l'administration des finances dont la teneur est la suivante: «Les actifs figurent au bilan au plus pour leur prix d'achat ou de revient, déduction faite des amortissements et des provisions commandés par les circonstances.» En pratique, cela signifie qu'il est possible d'avoir un immeuble à l'actif du bilan de la Ville de Genève, au plus pour son prix d'achat et non pour sa valeur vénale actuelle. Or, en ayant procédé en 1996 à l'extourne intégrale des amortissements sur le patrimoine financier, les

actifs de la Ville de Genève ont été portés à leur valeur d'achat. Il n'est donc pas possible d'augmenter la valeur des immeubles au bilan, par exemple à leur valeur vénale. Pour votre information, cela correspond à la teneur de l'article 665, du Code des obligations – M. Ziegler le connaît – concernant la société anonyme. Cette voie se referme donc pour la Ville.

Autre commentaire peu clair et dénotant une mauvaise connaissance du dossier: celui concernant le contrôle de gestion. Il est parfaitement logique de rattacher le contrôle de gestion à la direction du département des finances et non pas au Contrôle financier. L'interprétation contraire est sans doute due à une mauvaise traduction, le terme «contrôle» est la traduction du terme anglais «controlling» qui a plutôt la signification de supervision, plutôt que du contrôle au sens français du terme.

Pour le surplus, sachez que cinq services pilotes ont été désignés pour l'introduction du contrôle de gestion, un pour chaque département: département 1: DSI; département 2: Service de l'énergie; département 3: Muséum; département 4: SIS; département 5: SEVE. Le but est de concrétiser le projet, dans chacun de ces services, d'ici la fin de l'an 2000. Le Conseil administratif a aussi accepté le principe de l'introduction du contrôle de gestion dans tous les services, mais à un horizon de cinq ans. Il a aussi accepté le principe d'introduire des tableaux de bord pour le Conseil administratif, ce qui suppose notamment la définition d'objectifs politiques et, donc, stratégiques, clairs et simples. Cette démarche est le pendant, par le haut, de la démarche, par le bas, du contrôle de gestion, qui s'applique à la gestion opérationnelle.

Enfin, le département des affaires culturelles a été chargé de mettre en place des moyens permettant de suivre, d'évaluer, de mettre en cause, de modifier, de supprimer, de réorienter l'attribution de subventions, ce qui induira notamment, inévitablement, la conclusion de contrats de prestations avec les subventionnés. Une information plus détaillée à ce sujet vous sera donnée avec la réponse que j'apporterai à l'interpellation N° 792 de M. Froidevaux, intitulée: «Contrôle de gestion, que devient le mandat d'étude confié à l'IDHEAP?»

Le commentaire final du sous-rapporteur sur mon département appelle des remarques plus générales. Il en ressort, de façon sans doute sommaire, que toutes les prestations assumées par la Ville sont indispensables, qu'il conviendrait d'augmenter les impôts, mais que cela est difficile vu les circonstances actuelles, et qu'il faut que d'autres collectivités assument une partie des charges assumées par la Ville de Genève. Loin de moi l'idée que tout cela est faux, mais c'est d'une extrême imprécision et cela n'amène rien. Cela fait irrésistiblement penser aux pistes dont certains se gargarisent à longueur d'année, mais en matière d'objectifs clairs, politiques, précis, mis à part la préservation, rien!

Cela n'autorise certainement pas le sous-rapporteur à nous faire la morale. Contrairement à ce qu'il pense et suppose, j'ai déjà eu l'occasion de faire un certain nombre de propositions au Conseil administratif dans le but de redresser durablement les finances municipales. J'y reviendrai lors de l'intervention que je ferai tout à l'heure sur un plan personnel. Parfois, mais rarement, mes propositions ont été acceptées; le plus souvent, et cela est logique au vu de la majorité actuelle, elles ont été refusées. Il est normal que, dans un esprit de collégialité, j'assume et présente un budget dont on peut bien deviner qu'il ne traduit pas complètement mes opinions. Mais si le sous-rapporteur attend de moi que je fasse des propositions qui sont contraires aux idées que je défends, sur lesquelles j'ai été élu, qu'il se détrompe. Seules la cohérence et la rigueur sont à même d'inspirer la crédibilité.

Pour le reste, le montant du déficit, tel qu'il ressort du vote de la commission des finances, ressemble étrangement à celui résultant des modifications du Conseil administratif, soit 46 millions. J'y inclus bien évidemment les 11 millions de frais de police. La commission a refusé les modifications des prestations sociales proposées par le Conseil administratif, mais a proposé des économies, notamment dans le groupe 31. C'est son choix, même si cela est un peu une solution de facilité.

Je souhaite maintenant procéder à un rapide bilan de cette législature et, pour ce faire, je commencerai par quelques chiffres. Déficit des comptes 1995: 48 millions; budget 1996, toujours déficit: 33 millions; comptes 1996: 64 millions de déficit; budget 1997: 16 millions de déficit; comptes 1997: 27 millions de déficit; budget 1998: 51 millions de déficit. Le moins que l'on puisse dire est qu'il n'y a pas eu de grands progrès dans le rétablissement des finances municipales.

Je vous rappelle que, normalement, nous aurions dû rétablir l'équilibre en 1998 et ce n'est que grâce à la mansuétude de l'ancien Conseil d'Etat que le délai a pu être prolongé jusqu'en 2001. Le plus inquiétant n'est pas tant la persistance du déficit que le fait que la tendance n'est, en aucune manière, vers le rétablissement. On s'achemine plutôt vers un maintien d'un déficit, plus ou moins constant, s'échelonnant entre 30 et 50 millions de francs. Cela changera avec le nouveau BFQ. Mais ce fait n'a rien d'étonnant, car, en réalité, cette législature aura été marquée par une attitude accentuée de non-décision. On ne veut pas modifier ou supprimer des prestations, mais on n'ose pas augmenter les centimes additionnels, on se contente de faire – permettez-moi l'expression – du bricolage, ce qui produit quelques économies éparées, mais tout cela est parfaitement inutile tant qu'il n'y aura pas un large consensus sur la donnée de base suivante. La Ville, comme l'Etat d'ailleurs, vit au-dessus de ses moyens. La situation n'est pas très différente de celle d'un ménage: on ne voit pas ce dernier dépenser 1500 francs, alors qu'il ne dispose que de 1000 francs. Cela doit être la même chose pour une

collectivité publique: à partir d'une somme donnée, on devrait être capable de déterminer quelles sont les priorités. A partir de ce constat, il faut effectuer des choix entre les prestations pour maintenir celles jugées indispensables et effectuer parallèlement des réformes structurelles.

Les résolutions déposées par le Conseil administratif, en juin 1997, démontraient, certes de manière sommaire et peut-être imparfaite, la volonté réelle du Conseil administratif de redimensionner notre municipalité, afin d'adapter son train de vie à ses ressources. Elles constituaient, par ailleurs, une suite logique aux 101 propositions. Or, force est de constater que, après le passage à la CADHER, cet objectif n'est pas devenu plus précis, mais, au contraire, plus flou. Je dois bien constater qu'une majorité de ce Conseil n'entend pas effectuer des choix, mais accumuler des prestations à la charge de la Ville.

Permettez-moi de rappeler ce que j'avais dit pour la présentation du projet de budget de 1996. Il me semble fondamentalement erroné qu'une collectivité publique, quelle qu'elle soit, ait un compte de fonctionnement déficitaire, qui l'oblige à trop emprunter et, donc, à augmenter inutilement et excessivement ses charges financières. Cela entrave l'accomplissement normal de ses tâches, dont celle de venir en aide à ceux qui en ont réellement besoin. L'augmentation de la dette est un cadeau empoisonné pour les générations futures: on ne peut vivre indéfiniment à crédit. Hélas, ces propos sont encore d'actualité! Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons pas continuer comme cela, il faut décider quelles sont les prestations qui doivent être assumées, par quelles collectivités et à quels prix.

M. Guy Dossan (R). En septembre dernier, lors du débat d'entrée en matière sur le budget, j'avais indiqué que le groupe radical était pour le moins déçu de ce que le Conseil administratif nous présentait, qu'aucune piste réelle d'économie n'avait été explorée et que l'on ne voyait pas comment le Conseil administratif allait parvenir à l'équilibre budgétaire. Il nous semblait même que c'était reprendre les chiffres de l'an passé pour les mettre au goût du jour pour 1999. Le groupe radical avait donc très logiquement refusé l'entrée en matière. La majorité alternative de ce parlement de milice ayant toutefois décidé de s'attaquer à l'étude du budget en réalisant, en un mois environ, ce que le Conseil administratif et tous ses services municipaux n'avaient pu faire en presque six mois, le groupe radical a donc participé avec curiosité et grand intérêt à cette étude, pour voir de quoi elle allait accoucher. Bien que l'on soit à l'approche de Noël, aucun miracle ne s'est produit. Quoi qu'on ait pu en voir ces derniers temps, puisque le Conseil administratif, qui nous avait dit que son budget était incompressible et qu'il n'y avait pas moyen de réaliser des économies, a quand même réussi à en trouver 1,3 million en l'espace d'une petite semaine ou de 15 jours. Aujourd'hui, nous

nous retrouvons pratiquement à la case départ, à quelques tout petits détails près. Les commissions spécialisées et des finances ont dû travailler dans l'urgence. De plus, depuis plusieurs années, cela devient une habitude de ne pas obtenir, ou au compte-gouttes, les informations souhaitées. Le travail n'a, une fois de plus, pas été vraiment efficace et satisfaisant.

Cette année, il est vrai que la table ronde de l'Etat a fourni une excellente excuse pour renvoyer encore plus tardivement que d'habitude le budget à ce Conseil. Pourtant, en préambule du rapport, on nous dit que cette table ronde n'a eu que très peu d'influence sur les finances de notre Ville. Alors pourquoi avoir attendu si longtemps pour nous remettre ce budget, puisque les points concernant notre municipalité n'étaient pas pléthoriques? Le capital de dotation des TPG et ses intérêts et la non-reprise de l'OSR ne constituaient pas vraiment des surprises ou des nouveautés.

Venons-en au budget lui-même. Le Conseil administratif doit remplir trois conditions pour avoir la possibilité de déposer un budget avec un excédent de charges, sans augmenter la fiscalité. Deux de ces conditions, soit un déficit limité aux amortissements totaux et une fortune nette permettant d'absorber le déficit, sont remplies. Il est vrai que, en ce qui concerne la seconde condition, son accomplissement n'est que passager, puisque, au rythme où les déficits grignotent la fortune municipale, nous n'aurons bientôt plus la capacité d'y faire face. La troisième condition, quant à elle, n'est pas tout à fait remplie, nous dit-on, puisque, si le Conseil administratif prévoit bien un retour à l'équilibre en 2001, il prévoit quand même un déficit de 2,9 millions en 2002.

Mesdames et Messieurs, de qui se moque-t-on? Depuis plusieurs années, le Conseil administratif nous propose un budget dont le déficit avoisine les 50 millions. Cette année, il approchera très probablement les 47 millions, soit 4 millions de moins que 1998; quelle évolution spectaculaire! J'aimerais donc que l'on m'explique, car je ne suis de loin pas un spécialiste de la finance, comment, en deux ans, nous allons arriver à ce fameux équilibre budgétaire. Ce d'autant plus que, malgré les options prises par le Conseil administratif, les charges augmentent, les subventions aussi, de même que le nombre de postes fixes et temporaires, même s'il ne s'agit évidemment pas de grandes augmentations. De plus, les postes 31, seuls postes où il y avait encore une marge de manœuvre, sont désormais incompressibles, nous assure-t-on, si l'on ne veut pas paralyser le fonctionnement de notre administration. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, sans toucher la masse salariale qui représente 40% des charges de notre municipalité, ni les subventions, ni les prestations à la population, que l'on veuille bien me dire comment nous allons arriver à zéro franc, zéro centime de déficit dans deux ans.

Il faudra, en outre, compter sur une erreur, dans le 18^e budget financier quadriennal, sur la prévision des rentrées fiscales, qui annonce fièrement une évolu-

tion du taux d'imposition évoluant de moins 0,06% à plus 4 1/2% en 2002. Ces prévisions, plus qu'optimistes, ne semblent en tout cas pas faire l'unanimité parmi les divers instituts financiers. Dans quel gouffre se dirige-t-on si cette prévision ne se réalise pas? L'on nous avertit qu'une variation, même minime, de l'un des paramètres du budget financier quadriennal aura de grandes répercussions sur les budgets futurs, et je vous rappelle que les rentrées fiscales représentent 74% de nos revenus.

On compte aussi beaucoup, pour notre avenir, sur la bonne volonté de l'Etat et des communes pour restructurer et clarifier certaines charges et compétences. Mais c'est un leurre de croire, Mesdames et Messieurs, que certaines collectivités publiques vont accepter de reprendre quelques-unes des charges que nous assumons et faire ainsi une fleur à la Ville, puisque ces collectivités connaissent les mêmes problèmes financiers que nous. J'ajouterai que, lorsqu'on voit le sort réservé aux résolutions du Conseil administratif, renvoyées à la CADHER, pour autant qu'elles ressortent de cette commission, résolutions qui, pourtant, comportent quelques pistes intéressantes, il ne faut pas s'attendre à des restructurations profondes et, par conséquent, à des économies, avant longtemps.

Il est évident que notre Conseil administratif ne souhaite pas effectuer les choix lui-même et qu'il préférerait que ceux-ci soient opérés par notre Conseil, ce qui, bien évidemment, le rendrait moins impopulaire. Le Conseil administratif n'a pas non plus tenu compte, avant mercredi dernier, du souhait, exprimé par les partis politiques, d'être consultés et associés à l'élaboration de ce budget ou, alors, de mettre en place une table ronde. Aujourd'hui, on aboutit à un budget insatisfaisant. Budget, certes, électoral comme l'avait dit le magistrat aux finances lors de sa présentation à la presse, mais qui ne peut, en tout cas, pas convenir à la situation de crise que vit notre municipalité.

Le groupe radical avait prédit, l'année dernière, lors du débat sur le budget 1998, que l'étude du budget 1999 serait encore plus difficile, puisque le Conseil administratif ne se résolvait pas à effectuer des choix vraiment probants et efficaces, et il avait raison. Le Conseil administratif ne veut pas choisir. Très bien, il en assume la responsabilité, mais le groupe radical se refuse à se substituer au gouvernement municipal et à prendre les décisions à sa place. Pourquoi le ferions-nous d'ailleurs au moment du budget, puisque tout au long de l'année le Conseil administratif ne cesse de nous rappeler nos compétences respectives et de nous répéter qu'il est hors de question que nous piétinions ses plates-bandes. Pour une fois, le groupe radical accédera au désir du Conseil administratif.

Le travail en commission n'a pas non plus été satisfaisant et n'a pas donné de résultats, comme il fallait d'ailleurs s'y attendre, puisque les quelques propositions d'économies émises par le Conseil administratif, comme la réduction des prestations sociales, n'ont pas été retenues. Il serait temps que le Conseil adminis-

tratif songe à renégocier – comme l’a dit tout à l’heure le président de la commission des finances – la convention avec l’Etat au sujet des routes, afin que notre collègue Gilbert Mouron n’ait pas prêché dans le désert pendant si longtemps pour rien.

Si les choix que les uns et les autres veulent opérer ne sont pas clairs, voire inexistant, en revanche, la situation vers laquelle nous tendons est, quant à elle, parfaitement limpide. Ce sera, à plus ou moins long terme, une augmentation de la fiscalité, une diminution des amortissements, qui nous permettra ainsi de reporter sur les générations futures les largesses dont nous avons fait preuve ou les erreurs que nous avons commises, la diminution, voire la mise à zéro, de la fortune de la Ville, et enfin – mais cela a déjà débuté – l’utilisation à outrance des divers legs, que certains vont finir par regretter de nous avoir fait et qui dissuadera d’autres donateurs potentiels, pour autant qu’il y en ait encore.

Pour toutes ces raisons, le groupe radical ne montera pas dans ce bateau. On ne s’amuse pas dans cette croisière municipale, elle ressemble plutôt à un naufrage, version *Titanic*, sans les effets spéciaux. On nous présente aujourd’hui le budget de l’Alternative, que cette dernière l’assume. Le Parti radical, quant à lui, ne s’y reconnaît pas et, par conséquent, le refusera.

Le président. J’ai le plaisir de saluer à la tribune M. Olivier Moreillon, ancien président de notre Conseil. (*Applaudissements.*)

Pour l’Alliance de gauche, la parole est maintenant à M^{me} Bisetti.

M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG). Pour l’Alliance de gauche, ce budget est acceptable, je dis acceptable, car, en considérant les contraintes budgétaires avec lesquelles nous avons dû travailler, nous avons réussi à préserver l’essentiel. La première contrainte à laquelle nous avons été soumis est, bien sûr, la loi sur l’administration des communes. Si, l’an dernier, la limite du déficit pour la Ville avait déjà pesé de tout son poids dans nos discussions et dans nos débats sur l’élaboration du budget, cette année, avec la nouvelle modification de l’article 74 de la LAC, on ajoute encore une pression supplémentaire sur les économies que la Ville devrait faire. Elle donne également un pouvoir supplémentaire au Conseil administratif, brimant, d’une certaine manière, le législatif dans ses choix et dans ses décisions. En matière de politique budgétaire, en fin de compte, c’est la collectivité qui en subit les conséquences. Autre contrainte: la table ronde cantonale, qui, si elle n’a pas induit directement de charges supplémentaires pour la Ville, a coupé court à des négociations qui auraient allégé le budget de la Ville, par exemple sur l’OSR.

Si nous considérons ce budget comme acceptable, mais pas satisfaisant, c'est aussi qu'il nous faut bien constater qu'il réalise des économies, directes ou indirectes, que nous avons, de toute façon, et pour la plupart, déjà refusées, notamment en ce qui concerne le personnel de la Ville. Nous nous sommes toujours opposés au gel des salaires, comme nous nous opposons également au gel de 50% des postes vacants.

Ensuite, le fait que les subventions culturelles ne soient pas indexées, pour la plupart, constitue une économie, qui n'est pas non plus tout à fait acceptable. Un certain nombre de ces subventions auraient dû être indexées.

Les charges des postes 31 ont toutes été maintenues au niveau des comptes 1997. Ce genre d'économie établi en vue de parvenir à notre fameux équilibre budgétaire, me semble un peu artificiel et aléatoire. Toujours est-il que l'AdG votera quand même ce qui a été décidé en commission des finances.

Enfin, à plusieurs reprises, l'AdG s'est prononcée sur ce fameux retour à l'équilibre budgétaire en 2001. Nous déclarons, une fois encore, que cet équilibre n'est pas un dogme pour nous. Certaines des pistes proposées dans le budget financier quadriennal sont intéressantes, notamment la clarification des compétences entre Ville, Canton et communes. Il nous faudra bien les examiner à nouveau, particulièrement dans le domaine culturel. Mais certaines réformes proposées dans ce fameux budget financier quadriennal nous apparaissent comme étant le bradage de certains services de la Ville. Il faudrait, peut-être, aborder d'une autre manière le problème du déficit, ou sous d'autres angles, par exemple poursuivre nos démarches pour obtenir une réévaluation des actifs de la Ville ou rediscuter la hauteur du centime additionnel.

Pour conclure, l'AdG acceptera le budget, car, sur un certain nombre de points, il nous paraît satisfaisant et va dans le sens des intérêts de la collectivité, c'est ce que nous avons toujours défendu. Par exemple, l'aide sociale aux prestataires de l'OCPA est maintenant au niveau de 1998. Dans l'ensemble, les prestations sociales et culturelles auront été maintenues. En ce qui concerne le personnel de la Ville, les fonctionnaires, l'accord est respecté, le statut est maintenu; le nombre de temporaires se stabilise; c'est ce que nous souhaitons. Par contre, le débat sur la réduction du temps de travail stagne, il est encore à mener plus à fond. Enfin, les salaires du personnel de la petite enfance – nous déposons un amendement – seront dégelés pour 1999 et assortis d'une contribution de solidarité.

Malgré les réserves que j'ai émises, et sous les conditions mentionnées précédemment, l'AdG votera ce budget. Avant de vous remercier, je souhaiterais que l'on donne la parole à un autre membre de l'AdG, puisque nous sommes constitués de plusieurs composantes et que j'ai été extrêmement brève.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Quand le budget affiche un déficit de 47 millions, la première question consiste à trouver quel motif mettre en évidence plus particulièrement pour vous indiquer ce soir, après avoir refusé l'entrée en matière de manière sèche, que les libéraux persistent à s'opposer à ce budget. On peut mettre en avant les excellents motifs développés par M. Persoz dans son rapport de minorité et repris *in limine* de nos débats, mais ce n'est pas la seule raison. Nous devons également dire non à ce budget, parce qu'il s'agit du budget de l'Alternative. Mais je crois m'être déjà beaucoup exprimé sur cette matière et j'ai cru comprendre que le message avait passé. Sur ce point, nous sommes au clair: notre politique n'est pas la vôtre, nous contestons la vôtre; à l'occasion, nous la fustigeons. Au terme de quatre années de législature, c'est une donnée largement connue.

Nous refusons ce budget parce que, contrairement à ce que vient d'affirmer le Conseil administratif, ce budget n'est composé d'aucune stratégie de choix. Il ne traduit aucune politique. Ce budget est comme le *Canada Dry*: il en a la couleur, il en a l'odeur, je vous dirais qu'il en a le rythme, qu'il en a l'alignement de chiffres, qu'il en a le titre, mais que tout cela ne constitue pas encore un budget. Un budget, *a priori*, reflète d'abord des options politiques qui sont mises aux voix, et dont il faudra, ensuite, assumer le coût, un peu comme une fatalité. Or ce qui nous est proposé dans le cas de cet exercice 1999 est exactement le contraire. Ce sont des chiffres qui nous sont imposés et il nous faudrait, au terme de ces chiffres, accepter la politique qu'ils nous imposent comme une fatalité.

Cela dit, pour les libéraux, refuser ce budget, c'est refuser quatre fois de trahir. La première trahison à laquelle les libéraux se refusent est celle de nos promesses électorales. Et quand je dis nos promesses électorales, je ne pense pas à celles des libéraux, je ne pense même pas à celles de l'Entente, je pense à celles de nous tous, ici – à l'exception de celles de l'Alliance de gauche – qui, il y a quatre ans, nous sommes fait élire avec un seul objectif: celui du rétablissement des finances pour l'exercice 1998.

A cet égard, nous avons signé un pacte entre nous, nous nous sommes engagés à l'égard des électeurs. Nous nous sommes également engagés de manière extrêmement ferme à l'égard des subventionnés, à qui nous avons demandé de faire des sacrifices au titre de l'objectif du rétablissement des finances 1998. Objectif raté, certes, qui nous impose, ensuite, de demander au personnel de l'administration de consentir, à son tour, à des sacrifices en vue d'atteindre l'objectif 2001. En l'état, rien ne permet d'imaginer que l'objectif 2001 est tant soit peu crédible, mais cela ne nous empêche pas de faire des promesses et, au terme de celles-ci, d'obtenir des résultats à l'égard de, précisément, ceux qui sont nos partenaires.

Les libéraux se refusent à trahir leurs promesses. Je crois que personne ici ne le tolérerait et, pour beaucoup d'entre vous à qui la charge d'éducation d'enfants est confiée, aucun d'entre vous ne le tolérerait de leur part. Il ne suffit pas d'affirmer une politique alternative, il ne suffit pas de croire à la toute puissance de la gauche triomphante pour que les problèmes se résolvent. Il y a lieu, effectivement, aujourd'hui, d'admettre que les objectifs, que nous avons tous ensemble désignés comme étant prioritaires, sont des objectifs que nous devons tenir, pour lesquels nous devons agir maintenant. Cela est la première trahison, à laquelle les libéraux ne veulent pas consentir, et ce serait une trahison contre l'intelligence.

Ce soir, nous aurons probablement un budget. Peut-être que, pour l'un ou l'autre d'entre nous, c'est une condition à leur sommeil, mais, pour l'immense majorité que nous sommes, nous serons bien convaincus que, au lieu d'avoir un tel budget, il serait préférable de ne point en avoir. Il a été dit, au début de ces travaux, au mois d'octobre, qu'il s'agissait d'un budget de transition, euphémisme pour qualifier un budget électoral. Ce budget de transition est fondé sur trois options fondamentales, que je reprends du rapport du Conseil administratif à l'appui du budget et que je vous relis: «Maintien des centimes additionnels à 45,5 centimes, maintien du déficit à 51 millions, maintien des charges de fonctionnement au niveau des comptes de 1997.» On comprend bien que, si je maintiens les charges et que je maintiens les centimes additionnels, par la force des choses, je maintiens le déficit, et que, à l'évidence, on aurait pu limiter les objectifs fondamentaux du Conseil administratif à maintenir le déficit à 51 millions. Cela, évidemment, est en contradiction totale avec un document dont le Conseil administratif était très fier, qui s'appelle: «Rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale pour les années 1997 à 2001», du 28 mai 1997, au terme duquel le Conseil administratif nous indiquait avoir pris conscience de la gravité de la situation financière. De cette volonté d'action, présente dans ce document, il ne reste, aujourd'hui, que la procrastination. A croire le Conseil administratif, encore et toujours, demain sera un jour meilleur.

Depuis six ans déjà, les libéraux – et M. Olivier Moreillon, le premier – affirment que la situation, malheureusement, n'est pas de nature à s'améliorer d'elle-même, que les finances municipales se détruisent pour des motifs structurels et que, à défaut d'une prise de conscience essentielle des mécanismes qui sont les nôtres, il n'y a pas d'embellie à espérer. «Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?» ou «Passent les jours, passent les semaines (...) Sous le pont Mirabeau, coule la Seine». (*Exclamations diverses.*) Eh oui, quelques vers un peu bateau (*remarque*), ivre, dit la salle enflammée, pour dire simplement que l'impatience et la patience, c'est l'univers des poètes. Ce sont des vers qui sont connus de tout enfant de 7 ans et, apparemment, ils reflètent encore la situation du Conseil administratif qui, comme l'épouse du chevalier Malbrough, continue de croire à des chimères.

Troisième trahison, c'est évidemment celle des engagements du Conseil administratif du 28 mai 1997. Le Conseil administratif vient de nous dire: «C'est vous, à la CADHER.» Je l'ai beaucoup dit aussi, mais, à un moment donné, je crois qu'il faut changer de méthode. Les objectifs à moyen terme du Conseil administratif, il y en a 18, figurent au *Mémorial*, parce que le Conseil administratif nous les a lus intégralement dans la séance du 28 mai 1997 – on ne va pas les faire figurer une deuxième fois. Parmi ces 18 objectifs, trois ont été en passe d'être réalisés. Il s'agit du transfert de la Bibliothèque publique universitaire à l'Etat de Genève, bloqué par la table ronde – on nous l'a dit, on le croit – du transfert des charges de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat, bloqué par la table ronde – on nous l'a dit, on le croit – et de la Fondation intercommunale pour les pompiers, qui progresse – on le voit. Mais en ce qui concerne les autres objectifs, les propositions sont restées lettre morte. Pas une ligne n'a été écrite à leur sujet, pas une proposition n'a été avancée. Les propositions qui ont été formulées, à moyen terme, n'ont rien à voir avec les 18 objectifs de l'époque, s'agissant des résolutions. Le Conseil administratif affirme sa volonté, comme d'habitude, il fait même un site Internet pour nous expliquer ce qu'il entend et, aussi rapidement que les choses sont engagées, on oublie ce qu'on a dit. Quand on se rend compte que tout le monde a oublié, une année s'étant écoulée, on supprime le site Internet et, en lieu et place, on nous met le traditionnel fatras des droits de l'homme, et autres réinventions de la roue auxquelles le Conseil administratif s'est attelé. S'agissant de l'objectif du rapport du Conseil administratif sur l'évolution des finances, il a fallu attendre environ six mois pour que ce document disparaisse purement et simplement des objectifs de la municipalité ou de son Conseil administratif. Et cela, effectivement, c'est, parmi les trois trahisons, celle qui est la plus douloureuse, parce que, tous ici, nous avons cru que l'objectif de rétablissement était atteignable, grâce à la concrétisation de ce document.

Quatrième trahison, c'est celle que le Conseil administratif entend offrir à ses successeurs, on pourrait appeler ce budget «Ou l'art de planter un couteau dans le dos». Loin de moi l'idée de dire que, pendant quatre ans, il ne se sera rien passé, mais ce que chacun sait, je le dis au Conseil administratif, représenté, en ce moment, par les deux magistrats de l'Entente, qui, eux, sont toujours présents... (*Remarque.*) On va donc plutôt le dire au Conseil municipal sur les bancs d'en face, et vous le transmettez à vos magistrats. Loin de moi l'idée de dire que rien n'a été fait, mais ce qui est clair, c'est que l'objectif du rétablissement des finances est entièrement à faire. Le reste, effectivement, ne constitue que l'habillage autour de l'objectif. Voilà six ans que cet objectif est notre objectif, et voilà six ans que les choses s'aggravent d'une manière effrayante. Voilà que, à trois budgets de l'impératif catégorique du rétablissement des finances, on nous présente un déficit historique de 47 millions. Certes, à lire le rapport sur l'état des finances, on pourrait atteindre 80 millions de déficit; on aurait

fait un progrès, mais, malgré tout, 47 millions, c'est un chiffre historique de hauteur, on est très loin d'un quelconque objectif de l'équilibre budgétaire et on le voit.

Le Conseil administratif se présente aux élections en nous disant: «Maintien des centimes», cela, c'est bien, cela évite de fâcher quelqu'un; «Maintien des dépenses», cela aussi évite de fâcher quelqu'un, et «Maintien des déficits», cela veut dire: «Croyez que l'on va faire de notre mieux». Mais qui devra faire le plus gros effort? Est-ce véritablement le Conseil administratif sortant qui imagine que, juste avant de rendre le tablier, il va faire les efforts nécessaires pour que, en douze mois, on aboutisse à des budgets raisonnablement présentables? J'en doute au plus haut point et l'idée de tout laisser aux successeurs a quelque chose d'aberrant!

Le groupe libéral refuse de terminer cette législature en roue libre. Au contraire, ce qui doit être fait le sera. Et, pour conclure, deux citations bibliques. (*Protestations.*) Si, je ne crains pas le hooliganisme jusqu'au bout. La première citation est: «A chaque jour suffit sa peine.» Vous voyez que ce n'est pas très difficile, certes, à chaque jour suffit sa peine, mais encore faut-il accomplir notre devoir aujourd'hui et notre devoir aujourd'hui ne consiste, en aucune manière, à accepter ce budget. La deuxième citation biblique, c'est: «Que ton oui soit oui.» Les libéraux vous disent très nettement aujourd'hui que leur non est un non, que le non prononcé ce matin sera un non prononcé pour toute la durée des débats. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Nous interrompons ce débat ici et reprendrons nos travaux à 10 h avec l'intervention de M. Pattaroni et, ensuite, de M. Ziegler.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions.

Néant.

Le président. Je vous rappelle que nous sommes invités au Café des Armures pour le café-croissant.

Séance levée à 9 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2194
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2194
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 1999 (N° 384 A/B)	2195
4. Propositions des conseillers municipaux	2512
5. Interpellations	2512
6. Questions	2513

La mémorialiste:
Marguerite Conus